



Bureau

Publié le : 08/04/2025

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Étaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00063

Rapport n°4 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projet 2025

Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projet 2025

Rapporteur : Mme Marie ETEVENARD, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°3	12/03/2025	Favorable unanime (sauf une association)
Commission n°2	12/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Politique de la Ville »	Montant prévu au BP 2025 : 380 000 € Montant de l'opération : 295 580 €
« Emploi insertion » « Soutien à l'entrepreneuriat » « Action en faveur de l'emploi » « ZFU Emergence » « Mission Locale »	Montant prévu au BP 2025 : 1 145 226 € Montant de l'opération : 566 616 €

Résumé : Le nouveau contrat de ville (2024-2030) de GBM a été signé le 29 mars 2024. Il marque la volonté de ses 22 signataires de promouvoir une approche territorialisée, qui se traduit par des projets de quartier permettant de mieux répondre aux enjeux des quartiers prioritaires et aux besoins de leurs habitants.

L'appel à projets 2025 lancé à l'automne 2024 s'inscrit dans cette logique territoriale.

274 dossiers ont été déposés.

Il est proposé que la délégation contrat de ville de GBM finance 128 dossiers pour un montant de 363 652 €.

De son côté, la délégation économie de GBM financerait 51 dossiers pour un montant de 566 616 €.

Le contrat de ville du Grand Besançon signé le 21 février 2015 a pris fin le 31 décembre 2023.

Un nouveau contrat de ville (2024-2030) a été signé le 29 mars 2024.

Les projets de quartiers intégrés à celui-ci fixent des objectifs pour chacun des 6 quartiers prioritaires. Cette approche territorialisée permet de mieux répondre aux besoins des habitants et aux enjeux et problématiques propres à chacun de ces territoires.

L'appel à projets annuel est un des outils du contrat de ville. Il permet de mobiliser le réseau d'acteurs, notamment associatifs, qui inscrivent leurs actions dans les objectifs du contrat de ville et des projets de quartier en intervenant dans les quartiers prioritaires ou fragiles.

La géographie prioritaire compte 6 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPNRU d'intérêt national),
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Palente/Orchamps,
- Battant,
- Hauts de St Claude.

6 quartiers fragiles sont également intégrés dans le nouveau contrat de ville :

- Cité Curie-Pasteur à Novillars,
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.

- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.

Des réunions organisées fin septembre et début octobre 2024, ont permis de présenter aux porteurs de projet le nouveau cadre d'intervention.

Les projets déposés devaient répondre aux attendus suivants :

- concerner un quartier prioritaire ou un quartier fragile,
- s'inscrire dans au moins un des objectifs prioritaires défini dans le projet de quartier choisi,
- être élaboré et travaillé avec les acteurs de proximité.

A noter cependant la possibilité laissée de présenter des projets multi-quartiers (au moins deux quartiers concernés).

274 dossiers ont été déposés sur la plateforme Dauphin par 126 porteurs différents dont une grande majorité d'associations (113).

L'instruction technique des dossiers a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires signataires dont notamment l'Etat, la Région, le Département du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la CPAM, les bailleurs sociaux, GBM et la Ville de Besançon au cours de réunions territoriales dans une perspective de financements croisés des actions proposées.

Les partenaires délibéreront selon un calendrier qui leur est propre pour contribuer au financement de tout ou partie des actions figurant dans le présent rapport.

Compte tenu de l'approche territoriale rappelée plus haut, les projets proposés au financement de GBM

sont présentés par quartier à chaque fois qu'ils concernent spécifiquement un seul quartier.

En revanche, les projets multi quartiers sont présentés à part en spécifiant les quartiers concernés.

Dans les 2 cas, les projets proposés au financement sont présentés avec une structuration autour des axes thématiques suivants :

- Sport,
- Education,
- Culture,
- Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique,
- Lutte contre les discriminations,
- Accès aux droits,
- Santé,
- Solidarité – Egalité des chances,
- Participation des habitants – Citoyenneté,
- Quartiers été – VVV,
- Environnement,
- Accès à l'emploi, insertion, accès à la formation et Développement économique :
 - o Soutien aux SIAE,
 - o Ateliers de mobilisation vers l'emploi,
 - o Accès à l'emploi des habitants des QPV,
 - o Agir pour le développement économique des QPV.

Il est proposé que la délégation contrat de ville de GBM finance 128 dossiers pour un montant de 363 652€ (122 dossiers pour 295 580€ au titre du présent rapport et 6 dossiers pour 68 072 € au titre du rapport suivant).

De son côté, la délégation économie de GBM financerait 51 dossiers pour un montant de 566 616 €.

Enfin, sous réserve du vote du Conseil Municipal, la Ville de Besançon financera 63 dossiers pour un montant de 329 971 €.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions de la CUGBM à intervenir dans le cadre de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2024 du Contrat de ville pour un montant de 862 196 € (les subventions allouées à l'Antenne Petite Enfance et celle attribuée à Loge.GBM faisant l'objet d'une délibération spécifique).

Figurent en annexe au présent rapport les éléments suivants :

- Descriptif des projets déposés,
- Liste des projets déposés et rappel des financements antérieurs.

QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Sport (12 projets)	301868	L'ECHIQUEUR BISONTIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture à Planoise	1 500
	316519	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Les Femmes D'Abord	2 000
	316532	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Combat De Dignité	3 000
	316624	ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE (ASBP)	Glisse Pour Tous	1 250
	317351	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal pour toutes et tous	2 500
	317400	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal en pied d'immeuble	2 500
	317452	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN	Démocratisation de la pratique sportive	750
	317455	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN	Actions éducatives : santé et citoyenneté	1 500
	317747	PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON	Bien-être, Solidarité, Sport et Citoyenneté : Initiatives pour un Quartier Dynamique	6 000
	317813	CLUB SAUVEGARDE KARATE*	Caravane des pieds d'immeuble : favoriser les liens entre la population et les institutions et s'engager pour la lutte contre le harcèlement*	7 500

	319605	SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football au quartier Planoise	1 000
	322822	GROUPE PSL	Espace Sportif de Planoise	2 000
* Cette action a bénéficié d'une avance de 3 000 € en dernière programmation 2024.				
Montant total du volet Sport				31 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				31 500 €
QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Education (8 projets)	316492	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Info Jeunes Planoise	1 500
	316666	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Un Terrain d'Aventures dans un quartier en renouvellement urbain	6 000
	316999	ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE COMTE	Du quartier à la forêt	2 500
	317875	CIE VARIATION 47	Ecole des arts de la scène	2 500
	317331	BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs	650
	317468	FABRIQUE NUMERIQUE BESANCON	Besançon Horizons Numériques : Attractivité des métiers du numérique	1 500
	317567	ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	On se booste	2 000
	316087	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Ateliers sportifs à vivre en famille	3 000
Montant total du volet Education				19 650 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				19 650 €
Culture (4 projets)	315076	CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	Idencité 2025	4 500
	317129	IMPERFECTIONS ARE BEAUTIFUL	Parce que le futur est encore jeune...	1 000
	317222	ASSOCIATION JUSTE ICI*	Les Ateliers Juste Ici à Planoise*	10 780
	318007	IMPROVISATION'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale au collège Diderot	1 500

<i>* Cette action a bénéficié d'une avance de 2 000 € en dernière programmation 2024.</i>				
Montant total du volet Culture				17 780 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				17 780 €
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique (2 projets)	317735	PLANOISE VALLEY	Dispositif "Gilets Roses" à Planoise	500
	317825	LES STORYTELLERS	Projet vidéo pour sensibiliser à la propreté du quartier de Planoise	1 000
	Montant total du volet Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique			1 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				1 500 €
QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Lutte contre les discriminations (4 projets)	316677	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Paroles nomades la suite	2 000
	316678	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	« Et si on jouait... » pour garder sa place au sein de la cité et/ou du collectif	1 000
	317670	PLANOISE VALLEY	Femmes à l'honneur	500
	317918	RADIO SUD BESANÇON	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme	1 000
	Montant total du volet Lutte contre les discriminations			4 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				4 500 €
Accès aux droits (2 projets)	316742	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Itinérances numériques et clé d'accès aux droits	1 500
	318580	P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE*	Contrat de ville 2025 QPV Planoise-PARI*	16 900
	Montant total du volet Accès aux droits			18 400 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				18 400 €
Participation des habitants –	317941	ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Village du monde 2025 - Danses du monde	3 000

Citoyenneté (6 projets)	317962	ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Café associatif du Monde_ nouveaux défis socio-culturels	3 000
	323768	ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DE BESANCON PLANOISE - ACCBP	Forum des associations et concours photos et fonctionnement	2 000
	311757	LA PASSERELLE DE PLANOISE	journal de quartier "La Passerelle"	2 500
	314827	ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANÇON - AAB	Acteurs et citoyens,on continue!	1 000
	317952	RÉSEAU CITOYENNETÉ DÉVELOPPEMENT - RECIDEV	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité	1 500
	* Cette action a bénéficié d'une avance de 4 000 € en dernière programmation 2024.			
Montant total du volet Participation des habitants – Citoyenneté				13 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				13 000 €
Environnement (1 projet)	315140	AAAAAA	Dôme So-So (Agriculture urbaine Planoise)	5 000
	Montant total du volet Environnement			
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				5 000 €
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM PROPOSE DEEES
Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville (1 projet)	316596	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Sport à l'emploi	11 000
	Montant total du volet Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville			
Financement budget de la Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM)				11 000 €

QUARTIER MONTRAPON				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Sport (3 projets)	317057	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	Ecole multisports UFOLEP au sein de la MDQ de Montrapon	1 500
	317458	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN	Réimplantation sur le territoire de Montrapon + journée découverte du 9 mai	500
	317873	HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon	500
	Montant total du volet Sport			2 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				2 500 €
Culture (3 projets)	316186	COMPAGNIE UN CHÂTEAU EN ESPAGNE	A hauteur d'enfance - volet 2	2 500
	316253	ASSOCIATION NA	Bal des Sortilèges	2 000
	316746	PORTE-AVIONS	Battle Porte-Avions (nom provisoire)	1 000
	Montant total du volet Culture			5 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				5 500 €
QUARTIER MONTRAPON				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Participation des habitants – Citoyenneté (4 projets)	315256	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON ET QUARTIERS ATTENANTS - APIM	Journal boulevard nord	3 000
	315810	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON ET QUARTIERS ATTENANTS - APIM	Animations festives et culturelles	1 000
	317050	RADIO CAMPUS BESANCON	Saison 5 radio Montrapon	2 000
	317323	REFLET SUR LE MONDE	reflet sur le monde	2 000
	Montant total du volet Participation des habitants – Citoyenneté			8 000 €

QUARTIER CLAIRS SOLEILS

THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Sport (2 projets)	315278	MJC CLAIRS SOLEILS	Raid Aventure des Clairs Soleils	2 000
	316533	MJC CLAIRS SOLEILS	Club Multisports	3 000
	Montant total du volet Sport Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			5 000 € 5 000 €
Education (3 projets)	315679	MJC CLAIRS SOLEILS	Collectif familles et Parentalités	2 000
	317653	TINTERNET & CIE	Favoriser, au travers de la co-éducation, la réflexion et l'expression collective pour la compréhension du monde numérique et son impact dans le quotidien des familles du quartier de Clairs-Soleils	2 000
	317325	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Egalité filles-garçons, à l'école Jean Macé	900
	Montant total du volet Education Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			4 900 € 4 900 €
QUARTIER CLAIRS SOLEILS				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Culture (1 projet)	317237	ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici à Clairs-Soleils	6 000
	Montant total du volet Culture Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			6 000 € 6 000 €
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique (1 projet)	315283	MJC CLAIRS SOLEILS	Animation en Pied d'Immeuble	1 500
	Montant total du volet Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			1 500 € 1 500 €

Accès aux droits (1 projet)	315383	MJC CLAIRS SOLEILS	Fracture numérique/roulotte connectée/ateliers	1 000
	Montant total du volet Accès aux droits			1 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				1 000 €
Solidarité – Egalité des chances (3 projets)	315425	MJC CLAIRS SOLEILS	Café Solidaire	1 500
	316893	RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE BESANCON - CLAIRS SOLEILS (R.E.R.S.)	Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs Clairs Soleils	1 000
	317749	LES COEURS AUDACIEUX	Journée Solidaire 2025	1 000
	Montant total du volet Solidarité – Egalité des chances			3 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				3 500 €
Environnement (1 projet)	315496	MJC CLAIRS SOLEILS	Les Printemps des Clairs Soleils	1 000
	Montant total du volet Environnement			1 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				1 000 €

QUARTIER ORCHAMPS PALENTE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Sport (1 projet)	315185	ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football	2 000
	Montant total du volet Sport			2 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				2 000 €
Education (1 projet)	316692	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Espace Jeunes	2 000
	Montant total du volet Education			2 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)				2 000 €
Culture (2 projets)	310550	ECARTS D'ARTS	Quand dessins et photographies se mélangent pour donner vie à une représentation originale d'un micro quartier	1 000

	317881	MOVO	La block party de MOVO (je bouge mon quartier)	3 500
		Montant total du volet Culture		4 500 €
		Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)		4 500 €
Accès aux droits (1 projet)	316699	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Accès aux droits	1 000
		Montant total du volet Accès aux droits		1 000 €
		Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)		1 000 €
Solidarité – Egalité des chances (2 projets)	316706	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Loisirs en famille	1 500
	316710	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	18 000
		Montant total du volet Solidarité – Egalité des chances		19 500 €
		Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)		19 500 €
QUARTIER ORCHAMPS PALENTE				
Participation des habitants – Citoyenneté (8 projets)	310722	L'ARC EN CIEL DES ORCHAMPS PALENTE	Mieux vivre ensemble dans le quartier orchamps palente	7 500
	316684	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Accueillir les nouveaux habitants du quartier	1 000
	316694	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Un espace de médiation sociale et écologique	2 500
	316708	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	La parade des Gosses Bestioles	2 500
	317359	ASSOCIATION DE PALENTE	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants pour la mise en valeur des actions et de la vie quotidienne du quartier de Palente et des Orchamps	1 400
	319009	ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble	1 000

	317330	LES FRANCAS DU DOUBS	Animations pour et avec les habitants	1 000
	317349	ASSOCIATION DE PALENTE	Animations à destination des familles et des personnes seules, pour rompre l'isolement social et géographique du secteur « Aubépine, Coquelicot, Muguet, Chemin de Palente»	750
	Montant total du volet Participation des habitants – Citoyenneté			17 650 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			17 650 €
Quartiers d'été (1 projet)	316688	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Animations en pied d'immeuble	2 500
	Montant total du volet Quartiers d'été			2 500 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			2 500 €
Environnement (1 projet)	317366	ASSOCIATION DE PALENTE	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps.	1 200
	Montant total du volet Environnement			1 200 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			1 200 €

QUARTIER BATTANT				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Education (2 projets)	316645	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Classe ambassadrice de l'égalité Ecole rue d'arènes Besançon	1 000
	317116	COCCINELLE	Projet PARTAGE (PAREnTalité AccompaGnement Entraide)	1 000
	Montant total du volet Education			2 000 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			2 000 €
Culture (3 projets)	316120	COMPAGNIE TERALUNA	Femmes à la fenêtre	2 500
	317483	CULTURE ACTION	Accueil et Ateliers de la Fanzinothèque - L'Agrafeuse	750

	317872	LE PETIT MONDE	Fête à Battant 2025	1 000
	Montant total du volet Culture			4 250 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			4 250 €
Solidarité – Egalité des chances (1 projet)	317859	LES MANIVELLES	Rendre accessible Les Manivelles aux publics des autres structures du quartier Battant	2 000
	Montant total du volet Solidarité			2 000 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			2 000 €
Participation des habitants – Citoyenneté (2 projets)	316473	TAMBOUR BATTANT	Vivre ensemble à Battant	3 400
	317940	ASSOCIATION DES GRANDS BOUSBOTS	Carnaval de Battant	1 000
	Montant total du volet Participation des habitants – Citoyenneté			4 400 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			4 400 €

QUARTIER HAUTS DE SAINT CLAUDE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	CUGBM CDV PROPOSE
Sport (1 projet)	317908	SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement pratique sportive de loisirs enfants adultes (Quartier des Hauts de Saint Claude Besançon)	500
	Montant total du volet Sport			500 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			500 €
Education (2 projets)	318011	VESONTIO SPORTS VACANCES	Vis ton quartier	750
	316627	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Actions sur le quartier St Claude	2 000
	Montant total du volet Education			2 750 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			2 750 €
Culture (2 projets)	316759	ASEP BESANÇON	Hop ! Besançon Danse	2 000
	317356	ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	C.I.A Communauté d'Interventions Artistiques	1 250
	Montant total du volet Culture			3 250 €

		Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)		3 250 €
Environnement (1 projet)	315668	INTERMED	Place aux Choix solidaires et durables	2 000
	Montant total du volet Environnement			2 000 €
	Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)			2 000 €

QUARTIERS FRAGILES

THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM CDV PROPOSE
Participation des habitants – Citoyenneté	316175	COMMUNE DE NOVILLARS	CARAVANE D'ANIMATION À NOVILLARS	Quartier Fragile Novillars	1 000
Participation des habitants – Citoyenneté	316239	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Ateliers Bien-Etre	Quartier Fragile Saint Ferjeux Amitié	1 500
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique	315288	MJC CLAIRS SOLEILS	Espace de Vie Social et d'Animation des Vareilles	Quartier Fragile Vareilles	1 500
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique	316760	ASEP BESANÇON	Création et animation d'un «Terrain d'aventure» et d'animations en pieds d'immeubles au cœur de la cité Viotte	Quartier Fragile Viotte	6 300

PROJETS MULTI QUARTIERS

THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM CDV PROPOSE
Sport (9 projets)	317571	ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	Trouve ton sport	Clairs Soleil Orchamps-Palente	1 000
	317929	BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	Clairs Soleil Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	2 000
	317091	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	UFOSTREET League Besançon	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Battant	700

	317124	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	UFOBABY	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Battant	500
	317470	DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'Athlé Tour 2025	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	750
	315209	IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	1 000
	316180	LE VOLANT BISON TIN	Favoriser l'accès des jeunes des quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise à la pratique du badminton	Clairs Soleil Planoise	1 000
	322194	PALENTE BESANCON HANDBALL	Handball et Education au sein des quartiers prioritaires de la ville	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	1 000
	316926	PROMO SPORT BESANCON JUDO - PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	Planoise Montrapon Hauts de saint-claude	3 000
Montant total du volet Sport					10 950 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)					10 950 €
PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM CDV PROPOSE
Education (4 projets)	316143	COTE COUR	Le spectacle vivant au service des sujets de société	Clairs Soleil Orchamps-Palente	1 500
	317040	ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires (Service Civique) dans les quartiers prioritaires	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 000
	317886	CLUB D'ECHECS DE BESANCON "TOUR, PRENDS GARDE!"	Promotion de la pratique des Échecs dans les quartiers prioritaires	Clairs Soleil Battant	1 500

	316095	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobberi	Orchamps-Palente, Montrapon, Clairs Soleil	1 500
Montant total du volet Education					14 500 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)					14 500 €
Culture (2 projets)	316219	PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	Clairs Soleil Orchamps-Palente	3 000
	317552	SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ	Rendez-vous conte	Planoise Battant Montrapon	1 000
Montant total du volet Culture					4 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)					4 000 €
Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique (2 projets)	316399	ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	2025 Auto Réhabilitation Accompagnée dans les quartiers de Besançon	Planoise Orchamps-Palente	16 000
	317935	ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	2 000
Montant total du volet Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique					18 000 €
Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)					18 000 €
PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM CDV PROPOSE
Lutte contre les discriminations (7 projets)	306353	ASSOCIATION CROQU'LVRE	Pré aux histoires	Hauts de Saint-Claude Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	2 000
	317141	LEO LAGRANGE CENTRE EST	Contrat de Ville Besançon - Volet Discriminations - 2025	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	5 100

	317504	SOLIDARITE FEMMES	Dispositif de référence départementale violences conjugales	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 000
	317509	SOLIDARITE FEMMES	Projet "les êtres humaines" ; Action sociale et artistique portée par l'Association Rêver Tout Haut, à destination des femmes victimes de violences conjugales	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 000
	317518	SOLIDARITE FEMMES	Action de soutien à la parentalité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	500
	317521	SOLIDARITE FEMMES	Actions collectives d'accès à la culture, aux loisirs et aux techniques d'auto-défense, à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	500
	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM PROPOSE DEES
	316495	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un stage sur mesure	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	3000
			Montant total du volet Lutte contre les discriminations		13 100 €
			Financement budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM)		3000 €
			Financement budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM)		10 100 €
PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM CDV PROPOSE

Accès aux droits (1 projet)	310750	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	2 000
			Montant total du volet Accès aux droits		2 000 €
			Financement budget de la Direction		2 000 €
			Contrat de Ville (CUGBM)		2 000 €
Santé (1 projet)	317656	LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents" / Prévention Bucco-dentaire	Orchamps-Palente Planoise Battant	3 000
			Montant total du volet Santé		3 000 €
			Financement budget de la Direction		3 000 €
			Contrat de Ville (CUGBM)		3 000 €
Environnement (1 projet)	319613	GROUPE PSL	Développement de la mobilité à vélo	Planoise Montrapon	1 000
			Montant total du volet Environnement		1 000 €
			Financement budget de la Direction		1 000 €
			Contrat de Ville (CUGBM)		1 000 €

PROJETS MULTI QUARTIERS					
Accès à l'emploi - insertion - accès à la formation et Développement économique					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM PROPOSE DEES
Soutien aux SIAE (13 projets)	316368	ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	Jardins de Cocagne	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 500
	317329	ASSOCIATION PATRIMOINE INSERTION 25 - API 25	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	Planoise Battant Montrapon	8 000
	315339	ASSOCIATION TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés résidants dans les QPV à travers l'organisation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et d'une Entreprise Insertion (EI)	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	9 188

301870	AVILI 25	Insertion par l'activité économique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	6 300
316628	BESANCON TOUS TRAVAUX	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	Orchamps- Palente Planoise Clairs Soleil	18 912
312894	BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Atelier et Chantier d'Insertion "Blanchisserie du Refuge"	Battant Hauts de Saint- Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	9 300
316458	BLANCHISSERIE TEXTILES SERVICES	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de besancon	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 800
316111	CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	Atelier Chantier d'Insertion "le Pied à l'Etrier"	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	9 212
317484	CHANTIERS DÉPARTEMENTA UX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CDEI	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	14 000
315671	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Atelier chantier d'insertion	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	5 000

	316673	INTERMED	Accompagnement vers et dans l'emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	22 000
	316687	LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 500
	317153	RÉGIE DES QUARTIERS DE BESANÇON	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social de Besançon et mise au travail des publics en situation d'exclusion	Clairs Soleil Planoise	53 000
			Montant total du volet Soutien aux SIAE		177 712 €
			Financement budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM)		177 712 €
PROJETS MULTI QUARTIERS					
Accès à l'emploi - insertion - accès à la formation et Développement économique					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM PROPOSE DEEES
Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi (2 projets)	315959	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Coordination des permanences emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	16 890
	315720	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Atelier de mobilisation vers l'emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	7 000
			Montant total du volet Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi		23 890 €
			Financement budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM)		23 890 €
Accès à l'emploi des habitants des	316853	ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST 2025	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	10 800

quartiers de la Politique de la Ville (26 27 projets)	316963	ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	"Construire son devenir" 2025	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	8 000
	315170	BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	5 000
	316493	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un job à la clé	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 000
	316172	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	Battant Clairs Soleil Montrapon Planoise	7 500
	315694	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	2 000
	316183	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Atelier de lutte contre l'illectronisme	Planoise Clairs Soleil Montrapon	5 500
	316442	ECOLE DE PRODUCTION DE BESANCON	Formation de jeunes décrocheurs	Clairs Soleil Orchamps- Palente	14 500
	325569	FETE (FEMMES EGALITE EMPLOI)	Forum pour la mixité des formations	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 000
	317256	FRANC COMTOISE FINANCEMENT SOLIDAIRE	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	8 100

315661	LA ROUE DE SECOURS	Location solidaire GBM	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	4 000
316646	LA ROUE DE SECOURS	Garage solidaire GBM	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	12 500
316655	LA ROUE DE SECOURS	Plateforme mobilité solidaire GBM	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	7 000
316661	LA ROUE DE SECOURS	Bourse au permis GBM	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	2 500
316685	LA ROUE DE SECOURS	Covoiturage organisé	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 000
315922	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Aide au Fonctionnement de l'École de la Deuxième Chance Doubs pour 25-27	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	50 000
320903	MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON*	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville*	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	29 116

320870	MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	3 000
317810	PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 000
317809	PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	Ateliers découverte métiers restauration - cuisine mode d'emploi(s) Besançon	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	7 500
319267	PROJETS EN CIMES	Sessions de remobilisation vers l'emploi pour des jeunes adultes sans emploi ni formation	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	2 300
318796	REUSSITE EMPLOI	Job run	Battant Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	1 500
316664	REUSSITE EMPLOI**	Les entreprises s'engagent avec les quartiers pour toutes les entreprises (LESE/PAQTE)**	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 000
316656	REUSSITE EMPLOI	Cap vers l'emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	12 000

	316662	REUSSITE EMPLOI	Accompagnement individualisé dans les quartiers	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	26 450
	316734	REUSSITE EMPLOI	Atelier de réparation mobilisation vers l'emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 750
	315643	INTERMED	Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine	Montrapon Hauts de Saint-Claude	5 800

(*) A noter que la subvention de 29 116 € est englobée dans le soutien financier alloué à la Mission Locale et a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de Communauté du 6 mars 2025.

(**) A noter que la subvention de 10 000 € est englobée dans le soutien financier alloué à Réussite Emploi Franche Comté et a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de Communauté du 6 mars 2025.

	Montant total du volet Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	253 816 €
	Financement budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM)	253 816 €

PROJETS MULTI QUARTIERS

Accès à l'emploi - insertion - accès à la formation et Développement économique

THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	CUGBM PROPOSE DEES
Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de	316420	BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur création individuelle	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 000

Besançon (7 projets)	316217	BGE FRANCHE - COMTE	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 000
	316412	BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur émergence	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 000
	318001	BGE FRANCHE - COMTE	Action 'Boot Camp du créateur'	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 000
	316188	BGE FRANCHE - COMTE	Talents des cités 2025 - Edition Locale - Organisation BFC	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 000
	298437	BGE FRANCHE-COMTE	Cités Lab Grand Besançon porté par BGE Franche-Comté	Battant Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	35 054
	298434	BGE FRANCHE-COMTE	Cites Lab Besançon 1	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	42 144
				Montant total du volet Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	97 198 €
			Financement budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM)	97 198 €	

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant et application des modalités de versement prévues, si elles sont différentes). Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le

transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2026 pour une action prenant fin au 31/12/2025).

MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1), Nathan SOURRISEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de subventions pour les montants suivants :**
 - 1 500 € à l'échiquier Bisontin,
 - 500 € et 500 € à Planoise Valley,
 - 2 500 € à Eclairéuses et Eclairéurs laïques de Franche-Comté,
 - 2 000 €, 1 000 €, 1 500 €, 18 000 €, 1 000 €, 2500 €, 2 500 € et 2 500 € à la MJC de Palente Orchamps,
 - 50 000 €, 900 €, 2 000 €, 3000 € et 1500 € à la Ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs,
 - 2 000 € à Tinternet et Cie,
 - 1 000 € à l'Association des autistes de Besançon (AAB),
 - 1 000 € à Coccinelle,
 - 2 000 € et 1 000 € à l'Association Départementale Doubs sauvegarde enfant à l'adulte (ADDSEA),
 - 2 500 € à la Compagnie un château en Espagne,
 - 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'information jeunesse (CRIJ),
 - 16 900 € à P.A.R.I. Accompagnement scolaire,
 - 10 000 € à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV),
 - 1 500 € à la Fabrique Numérique Besançon,
 - 2 000 €, 3 000 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 000 €, 1 500 €, 1 000 € et 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils,
 - 1 000 € à l'Ippon Karaté Shotokan,
 - 6 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon (PKA),
 - 2 000 € à l'Association sportive les Orchamps Palente (ASOP),
 - 500 € à la Société La Saint Claude,
 - 1 500 €, 700 € et 500 € au Comité Départemental UFOLEP 25,
 - 3 000 € à Promo Sport Judo (PSB),
 - 2 500 € et 2 500 € à Sporting Futsal Besançon (SFB),
 - 11 000 €, 3 000 €, 2 000 € et 7 500 € pour le Club sauvegarde Karaté,
 - 1 000 € pour le Volant Bisontin (VB),
 - 750 € pour Doubs Sud Athlétisme,
 - 2 000 € et 1 000 € pour le Groupe PSL,
 - 1 000 € pour Palente Besançon Handball,
 - 1 250 € pour l'Association sportive Besançon patinage (ASBP),
 - 650 € pour Besançon Club Planoise Lutte,
 - 750 € pour Vesontio Sports Vacances,
 - 500 €, 750 € et 1 500 € pour le Club pugilistique Besançon (CPB),
 - 3 000 € pour Passe-Muraille centre des Arts du Cirque,
 - 1 500 € pour Côté cour,
 - 2 000 € pour l'Association Na,
 - 3 500 € pour MOVO,
 - 4 500 € pour le Carrefour d'animations et d'expressions musicales (CAEM),
 - 1 000 € sur Porte-avions,
 - 6 000 € et 10 780 € pour l'Association Juste ici,
 - 1 000 € pour le Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté (OVHFC),
 - 2 000 € et 6 300 € sur l'ASEP Besançon,
 - 3 000 € sur la Compagnie du Colibri,
 - 2 000 € et 1 000 € sur le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF),

- 1 500 €, 2 000 €, 6 000 €, 1 000 € sur les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Bourgogne Franche-Comté (CEMEA BFC),
- 10 500 € et 16 000 € sur l'Association Julienne Javel,
- 1 000 €, 1 000 €, 500 € et 500 € sur Solidarité Femmes,
- 1 500 € sur le Réseau Citoyenneté Développement (RéCiDev),
- 2 000 € sur l'Association Croqu'Livres,
- 1 000 € sur l'Association pour le lien l'entraide et le droit à la différence (ALEDD),
- 5 100 € sur Léo Lagrange Centre Est,
- 1 000 € sur radio Sud Besançon,
- 3 400 € sur Tambour Battant,
- 2 500 € sur la Passerelle de Planoise,
- 1 000 € et 3 000 € pour l'Association pour la promotion de l'information à Montrapon et quartiers attenants (APIM),
- 2 000 € sur Les Manivelles,
- 1 400 €, 750 € et 1 200 € sur l'Association de Palente,
- 1 000 € sur le réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon (R.E.R.S),
- 3 000 €, 3 000 € et 8 000 € sur l'Association Miroirs du Monde,
- 2 000 € sur Radio Campus Besançon,
- 2 000 € sur Reflet sur le monde,
- 2 000 € sur l'Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise (ACCBP),
- 5 000 € sur AAAAAA,
- 1 250 € sur Association A demain j'espère,
- 2 000 € sur Association d'Aide aux détenus (AAD),
- 1 000 € sur Association des Grands Bousbots,
- 2 000 € sur Besançon Académie Futsal,
- 2 500 € sur Cie Variation 47,
- 1 500 € sur Club d'Echecs de Besançon, Tour, Prends Garde !,
- 1 000 € sur Commune de Novillars,
- 2 500 € sur Cie Teraluna,
- 750 € sur Culture Acion,
- 1 000 € sur Ecart d'Arts,
- 500 € sur Hand'Ensemble,
- 1 000 € sur Imperfections are beautiful,
- 1 500 € sur Improvisation'ailes,
- 2 000 €, 22 000 € et 5 800 € sur Intermed,
- 7 500 € sur L'arc en ciel des Orchamps Palente,
- 1 000 € sur Le Petit Monde,
- 1 000 € sur Les Cœurs Audacieux,
- 1 000 € sur Les Francas du Doubs,
- 1 000 € sur Les Storytellers,
- 1 000 € sur Sporting Club Planoise
- 1 000 €, 35 054 €, 42 144 €, 10 000 €, 3 000 €, 3 000€ et 3 000 € sur BGE Franche-Comté,
- 7 000 €, 2 500 €, 12 500 €, 3 000 € et 4 000 € sur la Roue de Secours,
- 10 800 € sur BTS Blanchisserie Textiles Services,
- 6 300 € sur Avili 25 Sinéo,
- 18 912 € sur Besançon Tout Travaux (BTT),
- 9 212 € sur Centre Omnisport Pierre Croppet,
- 9 188 € sur Tri Quingey,
- 9 300 € et 5 000 € sur Association Jean Eudes,
- 14 000 € sur CDEI,
- 1 500 € sur Limpio,
- 8 000 € sur API 25,
- 53 000 € sur Régie des quartiers,
- 1500 €, 5 000 €, 16 890 €, 7 000 €, 2 000 €, 5 500 € et 7 500 € sur le Comité de Rosemont Saint Ferjeux,
- 1 500 €, 26 450 €, 1 750 €, 12 000 € et 10 000 € sur Réussite Emploi,
- 7 500 € et 10 000 € sur Panorama, Etudes, Formations, Conseils,
- 14 500 € sur Ecole de production de Besançon (EPB),

- 10 800 € sur Ariq BTP BFC,
- 8 100 € sur la Caisse Solidaire de Franche-Comté,
- 29 116 € et 3 000 € sur la Mission locale bassin emploi Besançon,
- 1 000 € sur FETE (Femmes, égalité, emploi),
- 2 300 € sur Projets en Cimes.

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
AAAAAA	Dôme So-So (Agriculture urbaine Planoise)	315140	N	Environnement	Planoise	67 700	10 000	4 000		5 000			0	0	5 000	0
AC BESANÇON	Acces aux droits sociaux	315348	R	Accès aux droits	Planoise	17 002	0	1 000	2 000	2 000	1 000	0	1 000	0	0	0
ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Soutien individuel à la parentalité 2025	317175	R	Education	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	3 627	1 209		1 209	1 209	1 700	0	1 700	0	1 200	0
	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	316929	R	Jeunesse	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	43 621	7 500		5 000	8 100	3 350	0	8 500	2 900	4 000	3 000
	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	317370	R	Education	Montrapon	2 520	1 000			710	1 000	0	800	0	700	0
	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	317205	R	Santé	Clairs Soleil	3 225	1 075			1 075		0	1 400	0	1 000	0
	Semaine de la petite enfance / parentalité sur le quartier clairs soleil	316047	N	Education	Clairs Soleil	3 000	1 000			1 000			0	0	1 000	0
ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST 2025	316853	R	Emploi	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	25 920	12 960			12 960	19 361	0	10 708	0	10 800	0
ASEP BESANÇON	Référent de quartier	325357	R	Participation des habitants	Hauts de saint-claude	20 156	0			1 500	1 500	0	1 500	0	0	0
	Création et animation d'un «Terrain d'aventure» et d'animations en pieds d'immeubles au cœur de la cité Viotte	316760	R	Cadre de vie	Quartier Fragile Viotte	39 358	6 478	3 474		6 478			4 800	0	6 300	0
	Hop ! Besançon Danse	316759	R	Culture	Hauts de saint-claude	25 327	9 250	2 000		4 000			2 000	2 000	2 000	2 500
ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	On se booste	317567	N	Education	Planoise	3 034	0			3 034			0	0	2 000	0
	Porte sur le monde	317579	R	Jeunesse	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	6 518	6 518			0	0	0	0	0	0	0
	Trouve ton sport	317571	N	Sport	Clairs Soleil Orchamps-Palente	1 510	0			1 510			0	0	1 000	0
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires (Service Civique) dans les quartiers prioritaires	317040	R	Education	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	207 748	66 370		7 000	20 000	10 000	7 495	10 000	5 000	10 000	0
ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	C.I.A Communauté d'Interventions Artistiques	317356	N	Culture	Hauts de saint-claude	5 000	2 500			2 500			0	0	1 250	1 250
ASSOCIATION CROQU'LVIVRE	Des Livres Au Service D'actions De Soutien A La Parentalité	306359	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	26 900	10 000		2 500	3 000	0	0	0	0	0	0
ASSOCIATION CROQU'LVIVRE	Pré aux histoires	306353	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	34 000	9 000		3 000	7 000	1 700	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUÉS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	317935	R	Tranquillité et sûreté publique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	79 100	36 000		21 000	9 000	2 000	7 000	2 000	7 500	2 000	7 000
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE APPLIQUÉE - ADNA	Boussole	317285	R	Cités éducatives	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	18 300	14 000			0	0	0	0	0	0	0
	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants pour la mise en valeur des actions et de la vie quotidienne du quartier de Palente et des Orchamps	317359	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	15 115	1 300			1 400	1 200	0	1 200	0	1 400	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
ASSOCIATION DE PALENTE	Animations à destination des familles et des personnes seules, pour rompre l'isolement social et géographique du secteur « Aubépine, Coquelicot, Muguet, Chemin de Palente »	317349	N	Citoyenneté	Orchamps-Palente	14 497	1 500			1 000			0	0	750	0
	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps.	317366	R	Nature	Orchamps-Palente	111 761	1 500	2 500		2 000	1 200	400	1 200	0	1 200	0
ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANÇON - AAB	Acteurs et citoyens ,on continue!	314827	R	Citoyenneté	Planoise	19 115	1 500			1 000	1 000	0	1 000	0	1 000	0
ASSOCIATION DES GRANDS BOUSBOTS	Carnaval de Battant	317940	N	Participation des habitants	Battant	11 538	1 000			1 000			0	0	1 000	0
ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DE BESANÇON PLANOISE - ACCBP	Forum des associations et concours photos et fonctionnement	323768	R	Participation des habitants	Planoise	5 600	3 000			2 600	1 800	0	2 500	0	2 000	0
ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	2025 Auto Réhabilitation Accompagnée dans les quartiers de Besançon	316399	R	Cadre de vie	Planoise Orchamps-Palente	144 580	12 500	24 000	20 000	16 000	17 000	0	15 000	0	16 000	0
	Jardins de Cocagne	316368	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 641 186	657 275		295 237	19 000	12 789	0	10 872	0	10 500	0
ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici à Clairs-Soleils	317237	R	Culture	Clairs Soleil	44 300	8 000	8 000		12 000	6 000	4 000	6 000	4 000	6 000	4 000
	Les Ateliers Juste Ici à Planoise	317222	R	Culture	Planoise	93 701	17 248	19 167		32 585	10 000	18 000	10 000	14 000	12 780	10 000
ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Café associatif du Monde_ nouveaux défis socio-culturels	317962	R	Participation des habitants	Planoise	39 500	8 000		2 000	9 000			5 000	0	7 000	0
	Village du monde 2025 - Danses du monde	317941	R	Participation des habitants	Planoise	55 700	22 500		2 000	9 000	3 000	0	3 000	0	3 000	0
	"Construire son devenir" 2025	316963	R	Développement économique	Planoise	43 350	20 450			10 000			9 000	0	8 000	0
	Découverte culturelle / dialogue interculturel	304605	R	Citoyenneté	Planoise	11 400	5 000			0			0	0	0	0
ASSOCIATION NA	Bal des Sortilèges	316253	R	Culture	Montrapon	11 000	4 400			4 400			1 500	1 500	2 000	1 500
ASSOCIATION PATRIMOINE INSERTION 25 - API 25	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	317329	R	Emploi	Planoise Battant Montrapon	1 129 000	307 500		168 700	9 000	9 008	0	8 135	0	8 000	0
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON ET QUARTIERS ATTENANTS - APIM	Animations festives et culturelles	315810	R	Participation des habitants	Montrapon	11 670	1 000	1 000		1 000	500	0	500	0	1 000	0
	Journal boulevard nord	315256	R	Participation des habitants	Montrapon	22 950	5 000			5 000	2 000	0	2 500	0	3 000	0
ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble	319009	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	9 510	2 000			3 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE (ASBP)	Glisse pour tous	316624	R	Sport	Planoise	9 100	2 500			2 500	500	500	500	1 000	1 250	1 000
ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football	315185	R	Sport	Orchamps-Palente	59 230	8 300	1 100	1 500	12 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
ASSOCIATION TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés résidants dans les QPV à travers l'organisation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et d'une Entreprise Insertion (EI)	315339	R	Emploi	Planoise	1 111 839	265 813	6 750	35 250	15 000	11 442	0	8 254	0	9 188	0
AVILI 25	Insertion par l'activité économique	301870	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	786 000	220 000	20 000	6 000	10 000	4 626	0	4 626	0	6 300	0
BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	317929	R	Sport	Clairs Soleil Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	14 700	4 350			4 350	2 000	1 000	2 500	1 000	2 000	1 000
BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs	317331	R	Education	Planoise	5 800	1 800			2 300			800	800	650	1 000
BESANCON FOOTBALL (BF)	Actions éducatives et sportives	317150	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	17 000	6 000		4 000	7 000	0	0	0	0	0	0
BESANCON TOUS TRAVAUX	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	316628	R	Emploi	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	3 782 864	812 222	98 967	61 550	20 543	20 543	0	20 543	0	18 912	0
BESANCON UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME	Escrime Montrapon	317166	N	Sport	Montrapon	3 650	0			1 500			0	0	0	750
BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur création individuelle	316420	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	93 750	8 000			3 000			0	0	3 000	0
	Accélérateur émergence	316412	R	Développement économique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	81 000	3 000	9 000		3 000	0	0	0	0	3 000	0
	Action 'Boot Camp du créateur'	318001	R	Développement économique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	4 000	3 000			1 000	0	0	0	0	1 000	0
	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	316217	R	Développement économique	Planoise	97 656	10 000			10 000	10 000	0	10 000	0	10 000	0
	Talents des cités 2025 - Edition Locale - Organisation BFC	316188	R	CitésLab	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	14 500	1 000	4 000		4 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000	0
	Cites Lab Besançon 1	298434	R	CitésLab	Planoise	287 586	25 294			42 144	90 500	0	77 198	0	42 144	0
	CitésLab Grand Besançon porté par BGE Franche-Comté	298437	R	CitésLab	Battant Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	241 948	21 154			35 054			0	0	35 054	0
BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Atelier et Chantier d'Insertion "Blanchisserie du Refuge"	312894	R	Emploi	Battant Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	2 225 400	30 000		35 000	10 000		0	9 445	0	9 300	0
	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi	315170	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	39 000	12 508		10 000	5 000			0	0	5 000	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
BLANCHISSERIE TEXTILES SERVICES	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	316458	R	Emploi	Planoise	61 596	17 000	15 000		12 000	11 426	0	11 100	0	10 800	0
CAISSE ECOLES DE LA VILLE DE BESANCON	Caisse des écoles - mise a disposition des ressources interprétariat dans le cadre de la cite éducative	322014	R	PRE	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	25 000	15 000			0	0	0	0	0	0	0
	Programme de réussite éducative	325780	R	PRE	Planoise, Montrapon, Clairs Soleil, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente	322 800	230 000			50 000	0	50 000	0	25 000	0	50 000
	Renforcement du programme de réussite éducative dans le cadre de la cité éducative	322009	R	PRE	Planoise, Montrapon, Clairs Soleil, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente	91 300	55 400			0			0	0	0	0
CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	IDENCITE 2025	315076	R	Culture	Planoise	45 000	9 000		1 000	10 500	4 500	6 500	4 500	6 000	4 500	4 500
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANCON - CCAS	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	322747	R	Santé	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	21 516	10 000			0	0	0	0	0	0	0
CENTRE DE LOISIRS JEUNES DE BESANCON	Aide au déploiement des activités, du fonctionnement courant du CLJ, et participation au paiement des salaires	322603	R	Jeunesse	Planoise	94 711	70 000			0	0	0	0	0	0	0
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	310750	R	Accès aux droits	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	80 091	43 472	3 505	6 413	17 000	2 000	3 000	2 000	3 000	2 000	10 000
	Accompagnement collectif - Ateliers femmes, insertion, emploi	317288	N	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 700	1 234			2 466			0	0	0	0
	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cite éducative	310974	R	Education	Planoise	3 500	3 500			0	0	0	0	0	0	0
	Classe ambassadrice de l'égalité école rue d'arènes Besançon	316645	R	Education	Battant	3 000	1 000			2 000			0	0	1 000	0
	Egalite filles garçons Besançon quartiers politique de la ville	310998	R	Education	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	3 100	1 500			1 600	0	1 600	0	1 600	0	1 600
	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	311008	R	Participation des habitants	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	2 000	0			1 000	500	1 000	0	1 000	0	1 000
	Prévention en milieu scolaire de la prostitution des mineur-es	316108	N	Education	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	5 000	2 000			3 000			0	0	0	0
CENTRE HOSPITALIER DE NOVILLARS	Paroles en Tête	315381	R	Jeunesse	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	108 150	5 000		20 000	20 000	0	15 000	0	17 000	0	17 000
CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	Atelier Chantier d'Insertion "le Pied à l'Etrier"	316111	R	Emploi	Planoise	264 000	126 000	10 000	34 000	10 000	9 212	0	9 212	0	9 212	0
	Info Jeunes Planoise	316492	R	Jeunesse	Planoise	38 825	4 050	2 000	1 500	7 500	1 500	4 410	1 500	4 410	1 500	4 410

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un job à la clé	316493	R	Emploi	Planoise	6 910	1 510	1 000		4 000	3 000	0	3 000	0	3 000	0
	Un stage sur mesure	316495	R	Lutte contre les discriminations	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	26 180	6 025		2 000	9 500	3 000	2 000	3 000	2 000	3 000	2 000
CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CDEI	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	317484	R	Emploi	Planoise	1 804 362	559 223		178 343	25 000	19 446		14 869	0	14 000	0
CIE VARIATION 47	Ecole des arts de la scène	317875	N	Jeunesse	Planoise	31 000	3 000			5 000			0	0	2 500	0
CLUB D'ECHECS DE BESANCON "TOUR, PRENDS GARDE!"	Promotion de la pratique des Échecs dans les quartiers prioritaires	317886	R	Cités éducatives	Clairs Soleil Battant	93 100	5 000	3 000		3 000	2 500	1 000	1 500	500	1 500	500
CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN	Actions éducatives : santé et citoyenneté	317455	R	Sport	Planoise	18 114	2 000	1 500		1 500			1 000	0	1 500	0
	Démocratisation de la pratique sportive	317452	R	Sport	Planoise	18 528	1 500			1 500			1 000	0	750	750
	Réimplantation sur le territoire de Montrapon + journée découverte du 9 mai	317458	N	Sport	Montrapon	5 549	1 000			1 000			0	0	500	500
CLUB SAUVEGARDE KARATE	Caravane des pieds d'immeuble : favoriser les liens entre la population et les institutions et s'engager pour la lutte contre le harcèlement	317813	R	Sport	Planoise	164 000	60 000	10 000	25 000	40 000	10 000	0	10 500	0	10 500	500
	Combat de dignité	316532	R	Sport	Planoise	63 500	5 000	5 000	4 500	7 500	2 500	1 000	3 000	1 000	3 000	1 500
	L'arbre à palabre	316524	R	Sport	Planoise	40 000	25 000	3 000	2 000	10 000			0	0	0	0
	Les femmes d'abord	316519	R	Sport	Planoise	66 000	25 000	5 000	5 000	10 000	1 500	500	2 000	1 500	2 000	500
	Sport à l'emploi	316596	R	Emploi	Planoise	39 420	23 420			15 000			11 000	0	11 000	0
COCCINELLE	Projet PARTAGE (PAREnTalité AccompaGnement Entraide)	317116	R	Education	Battant	11 650	2 500			2 000			1 000	0	1 000	0
COLLEGE CLAIRS SOLEILS	Y'a de l'électricité dans l'air	320265	N	Education	Clairs Soleil	3 950	1 475	500		1 475			0	0	0	0
COLLEGE DIDEROT	Aide aux QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs- Soleils	322112	R	Education	Planoise	30 000	30 000			0			0	0	0	0
	Aide aux transports pour le QPV de Planoise	322111	R	Education	Planoise	17 800	17 800			0	0	0	0	0	0	0
	Aide aux transports pour les QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs-Soleils	321357	R	Education	Montrapon, Clairs Soleil, Orchamps-Palente, Battant, Hauts de Saint-Claude	17 800	17 800			0			0	0	0	0
	Cordées de la réussite	322109	R	Education	Planoise	9 000	9 000			0	0	0	0	0	0	0
	Demande de subvention de l'opération "Café des parents"	322107	R	Education	Planoise	1 500	1 500			0	0	0	0	0	0	0
	Fonds de la Cité éducative	322113	R	Education	Planoise	45 000	30 000			0	0	0	0	0	0	0
	Internat éducatif au sein de la cité éducative du quartier de Planoise Besançon	322114	R	Education	Planoise	70 000	70 000			0	0	0	0	0	0	0
	Opération petits-déjeuners en REP+	322106	R	Education	Planoise	9 000	9 000			0	0	0	0	0	0	0
Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	322108	R	Education	Planoise	13 000	13 000			0	0	0	0	0	0	0	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Accès aux droits	315647	R	Solidarité	Planoise Montrapon	1 691	1 000			0	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	315694	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	6 216	1 000	2 000	1 000	2 000	3 000	0	3 000	0	2 000	0
	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	316172	R	Emploi	Battant Clairs Soleil Montrapon Planoise	158 857	8 000	7 000		7 500	7 500	0	7 500	0	7 500	0
	Animation groupe solidarité emploi (GSE)	315690	R	Emploi	Battant Montrapon Orchamps-Palente Clairs Soleil	4 649	3 000			1 000	0	0	0	0	0	0
	Atelier chantier d'insertion	315671	R	Emploi	Planoise	372 954	145 000		22 600	5 000	5 174	0	5 000	0	5 000	0
	Atelier de lutte contre l'illectronisme	316183	R	Emploi	Planoise Clairs Soleil Montrapon	14 499	2 000			5 500	2 500	0	3 500	0	5 500	0
	Atelier de mobilisation vers l'emploi	315720	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	13 000	2 000		4 000	7 000	5 000	0	5 000	0	7 000	0
	Ateliers Bien-Etre	316239	N	Participation des habitants	Quartier Fragile Saint Ferjeux Amitié	5 654	2 000			1 500			0	0	1 500	0
	Coordination des permanences emploi	315959	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	39 890	18 000	5 000		16 890	16 500	0	18 617	0	16 890	0
	Diagnostic "Bien vivre ensemble"	316466	N	Cadre de vie	Quartier Fragile Saint Ferjeux Pelouse	5 077	2 000			2 000			0	0	0	0
COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	Ecole multisports UFOLEP au sein de la MDQ de Montrapon	317057	R	Sport	Montrapon	4 000	1 500			2 500			750	0	1 500	1 000
	UFOBABY	317124	N	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Battant	4 000	0			1 000			0	0	500	500
	UFOSTREET League Besançon	317091	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Battant	4 900	700			700	3 000	500	1 000	0	700	0
	Aides aux Démarches Administratives	317155	R	Accès aux droits	Montrapon	22 610	3 000			0	0	0	0	0	0	0
	Atelier santé Ville	316632	R	Santé	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	106 467	33 000			0	0	0	0	0	0	0
	Ateliers sociolinguistiques	317614	R	Accès aux droits	Planoise Battant Montrapon	125 650	5 000		1 000	0	4 000	0	0	0	0	0
	CLAS Montrapon	316925	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Montrapon	82 600	3 500		1 000	0	0	0	0	0	0	0
	CLAS MQ Bains Douches Battant	315735	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Battant	85 900	2 500		1 000	0	0	0	0	0	0	0
	Contrat local d'accompagnement a la scolarité - Planoise	317544	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Planoise	88 100	2 500		1 000	0	0	0	0	0	0	0
	Espace Jeunesse de Planoise	317666	R	Jeunesse	Planoise	174 800	2 000		2 000	0	0	0	0	0	0	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
COMMUNE DE BESANÇON	Espace jeunesse Montrapon	316949	R	Jeunesse	Montrapon	116 200	2 000		2 000	0	0	0	0	0	0	0
	Groupe Solidarité Emploi Montrapon	317482	R	Emploi	Montrapon	18 120	1 000			0	0	0	0	0	0	0
	Parcours culturels élémentaires	316097	R	Culture	Planoise, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente, Clairs Soleil, Montrapon	171 662	35 000			10 000	10 000	0	0	0	0	0
	Parcours culturels Maternelles	316098	R	Culture	Battant, Planoise, Hauts de Saint-Claude	35 000	15 000			5 000	2 000	0	0	0	0	0
	Quartier d'été 2025	316724	R	Quartiers été - VVV	Battant Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	110 550	4 000		4 000	0	0	0	0	0	0	0
	Raid jeunes 2025	317391	R	Jeunesse	Planoise	15 070	6 500	1 000	1 000	0	0	0	0	0	0	0
	séjours familles	315392	R	Quartiers été - VVV	Planoise	37 400	8 000			0	0	0	0	0	0	0
	sorties familiales	315400	R	Quartiers été - VVV	Planoise	45 650	1 500		1 000	0	0	0	0	0	0	0
	Vital'été 2025	319333	R	Sport	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	230 000	25 000			0	0	0	0	0	0	0
COMMUNE DE NOVILLARS	Caravane d'animation à Novillars	316175	N	Participation des habitants	Quartier Fragile Novillars	4 679	1 100			1 000			0	0	1 000	0
COMPAGNIE AIRELLE	Bureau des jeunes	316795	N	Culture	Battant Montrapon	10 486	5 000			1 000			0	0	0	0
	Connaissance des métiers du théâtre auprès des collégiens	316556	R	Culture	Planoise Clairs Soleil	3 125	2 000			1 000	0	0	0	0	0	0
COMPAGNIE TERALUNA	Femmes à la fenêtre	316120	N	Culture	Battant	20 000	5 000	8 000		5 000			0	0	2 500	2 500
COMPAGNIE UN CHÂTEAU EN ESPAGNE	A hauteur d'enfance - volet 2	316186	R	Culture	Montrapon	10 000	5 000			5 000			2 500	2 500	2 500	2 500
COTE COUR	Le spectacle vivant au service des sujets de société	316143	R	Jeunesse	Clairs Soleil Orchamps-Palente	9 400	3 000			4 200			1 500	1 500	1 500	0
CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention	317290	R	Santé	Planoise	134 516	30 540			11 000	0	11 000	0	11 000	0	11 000
	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	317287	R	Santé	Battant	7 100	0			7 100	0	7 000	0	7 100	0	7 100
	TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée)	317174	N	Santé	Planoise Battant	7 286	0			7 286			0	0	0	0
CULTURE ACTION	Accueil et Ateliers de la Fanzinothèque - L'Agrafeuse	317483	N	Culture	Battant	3 564	750			750			0	0	750	0
DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'Atlhé Tour 2025	317470	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	14 330	3 250	3 500		1 500	500	500	500	750	750	750
ECARTS D ARTS	Quand dessins et photographies se mélangent pour donner vie à une représentation originale d'un micro quartier	310550	N	Culture	Orchamps-Palente	2 000	1 000			1 000			0	0	1 000	1 000
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE COMTE	Du quartier à la forêt	316999	R	Jeunesse	Planoise	125 000	2 500	3 000		2 500			2 500	0	2 500	0
ECOLE DE PRODUCTION DE BESANCON	Formation de jeunes décrocheurs	316442	R	Emploi	Clairs Soleil Orchamps-Palente	1 024 458	270 000	180 000	45 000	20 000	15 000	0	15 000	0	14 500	0
FABRIQUE NUMERIQUE BESANCON	Besançon Horizons Numériques : Attractivité des métiers du numérique	317468	R	Emploi	Planoise	17 800	5 000	5 000		3 300			4 500	0	1 500	0
FETE (FEMMES EGALITE EMPLOI)	Forum pour la mixité des formations	325569	R	Emploi	Montrapon	10 000	3 000	2 500		4 000	1 000	800	1 000	800	1 000	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
FRACTALES THÉÂTRE	Printemps des poètes	322031	N	Culture	Planoise Orchamps-Palente	14 750	5 700		1 300	5 000			0	0	0	0
FRANC COMTOISE FINANCEMENT SOLIDAIRE	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	317256	R	Mobilité	Planoise	20 100	5 000	4 500	2 500	8 100	8 100	0	8 100	0	8 100	0
FRANCE VICTIMES 25 BESANCON	Action : Accès au Droit et à la Citoyenneté- égalité des chances	317422	R	Accès aux droits	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 299	0			3 000	0	3 000	0	0	0	0
	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance	317242	R	Tranquillité et sûreté publique	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	94 631	40 000			53 500	0	52 500	0	52 500	0	52 500
GRAND BESANCON METROPOLE	Cité de l'emploi de la communauté urbaine grand Besançon métropole/pacte pour le plein emploi	323318	R	Pactes plein emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	62 000	50 000			0	0	0	0	0	0	0
	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPRU	332743	R	Ingénierie	Planoise, Montrapon, Clairs Soleil, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente	547 388	35 000			0	0	0	0	0	0	0
GRUPE PSL	ALSH - Espace Sportif de Planoise	321753	R	Sport	Planoise	161 860	1 500		6 250	1 000	0	0	0	0	0	0
	Chef(fe) de projet opérationnel(le) de la cité éducative de Planoise	322840	R	Cités éducatives	Planoise	70 000	35 000			0	0	0	0	0	0	0
	Développement de la mobilité à vélo	319613	N	Environnement	Planoise Montrapon	15 950	2 000	2 000		2 000			0	0	1 000	0
	Espace Sportif de Planoise	322822	R	Sport	Planoise	91 195	33 500			6 000	2 000	1 750	2 000	1 750	2 000	2 000
HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon	317873	N	Sport	Montrapon	2 200	500			1 000			0	0	500	500
IMPERFECTIONS ARE BEAUTIFUL	parce que le futur est encore jeune...	317129	N	Culture	Planoise	16 185	2 000	4 000		2 000			0	0	1 000	0
IMPROVISATION'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale au collège Diderot	318007	R	Culture	Planoise	5 000	2 500			2 500	0	0	0	0	1 500	0
INTERMED	Accompagnement vers et dans l'emploi	316673	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	1 985 834	86 010	13 000	60 000	36 710	21 256	0	21 256	0	22 000	0
	Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine	315643	N	Emploi	Montrapon Hauts de Saint-Claude	11 664	5 832			5 832			0	0	5 800	0
	Place aux Choix solidaires et durables	315668	N	Environnement	Hauts de saint-claude	4 047	2 000			2 047			0	0	2 000	0
IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale	315209	R	Sport	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	38 800	5 600	1 000	1 000	2 000	0	1 000	1 000	1 000	1 000	0
L'ARC EN CIEL DES ORCHAMPS PALENTE	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	310722	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	49 520	1 000			7 500	7 500	0	7 500	0	7 500	0
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents" / Prévention Bucco-dentaire	317656	R	Santé	Orchamps-Palente Planoise Battant	14 200	7 200	3 500		3 500	3 000	0	3 000	0	3 000	0
LA PASSERELLE DE PLANOISE	journal de quartier "La Passerelle"	311757	R	Citoyenneté	Planoise	31 474	2 500		1 500	3 000		0	1 500	0	2 500	0
LA ROUE DE SECOURS	Bourse au permis GBM	316661	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	8 915	2 500	2 500		2 500	2 500	0	2 500	0	2 500	0
	Covoiturage organise	316685	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	40 503	16 000			3 000			0	0	3 000	0
	Garage solidaire GBM	316646	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	210 060	12 500	18 000	12 500	12 500	12 500	0	12 500	0	12 500	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
	Location solidaire GBM	315661	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	98 298	10 000	14 500	14 500	4 000	4 000	0	4 000	0	4 000	0
	Plateforme mobilité solidaire GBM	316655	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	148 802	8 000	7 000	6 000	7 000	7 000	0	7 000	0	7 000	0
LE PETIT MONDE	Fête à Battant 2025	317872	N	Culture	Battant	27 950	3 000			1 000			0	0	1 000	0
LE VOLANT BISONTIN	Favoriser l'accès des jeunes des quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise à la pratique du badminton	316180	R	Sport	Clairs Soleil Planoise	32 836	4 000			4 300			1 000	1 000	1 000	1 000
L'ECHIQUIER BISONTIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture à Planoise	301868	R	Sport	Planoise	27 000	4 000			3 000			1 500	1 500	1 500	1 000
	Tour d'avenir	311496	N	Jeunesse	Planoise	8 200	8 200			0			0	0	0	0
LEO LAGRANGE CENTRE EST	Contrat de Ville Besançon - Volet Carcéral - 2025	317136	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	8 300	5 300			3 000	0	3 000	0	3 700	0	3 700
	Contrat de Ville Besançon - Volet Discriminations - 2025	317141	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	26 000	7 000			19 000	8 000	5 000	5 100	6 000	5 100	6 000
	Contrat de Ville Besançon - Volet Péri-scolaire - 2025	317143	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	10 000	2 000			8 000	0	8 000	0	8 000	0	8 000
	Contrat de Ville Besançon - Volet Violences - 2025	317152	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	15 000	5 000			10 000	0	10 000	0	11 000	0	10 000
LES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Itinérances numériques et clé d'accès aux droits	316742	R	Accès aux droits	Planoise	27 340	5 000	3 000	1 500	4 500	1 500	0	1 500	0	1 500	0
	« Et si on jouait... » pour garder sa place au sein de la cité et/ou du collectif	316678	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	22 000	4 500	1 000	2 000	4 000			1 000	0	1 000	0
	Paroles nomades la suite	316677	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	37 270	10 000	6 000	1 000	7 500	2 000	500	2 000	0	2 000	0
	Un Terrain d'Aventures dans un quartier en renouvellement urbain	316666	R	Jeunesse	Planoise	58 000	19 000	6 000	3 000	14 000	6 000	0	6 000	0	6 000	0
LES COEURS AUDACIEUX	Journée Solidaire 2025	317749	N	Solidarité	Clairs Soleil	16 700	1 500			1 500			0	0	1 000	0
	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	315001	R	Solidarité	Planoise	5 200	3 000			1 500	1 000	0	0	0	0	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
LES FRANCAS DU DOUBS	Accompagnement à la scolarité à Rosa Parks Besancon	317438	N	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Planoise	16 702	3 000		2 000	0			0	0	0	0
	Accueil de loisirs inclusif et accompagnement des	313825	R	Education	Planoise Orchamps-Palente	79 030	5 000		5 000	5 000	0	0	0	0	0	0
	Animations pour et avec les habitants	317330	N	Citoyenneté	Orchamps-Palente	8 958	3 000		1 000	1 500			0	0	1 000	0
	Favoriser l'accès aux accueils de loisirs sur le quartier de Planoise	315313	R	Jeunesse	Planoise Orchamps-Palente	427 215	5 000		3 000	0	0	0	0	0	0	0
	Parler, échanger de la laïcité avec les enfants	316816	N	Education	Planoise	28 336	5 000	4 000	2 000	0			0	0	0	0
	savoir tous nager	316367	N	Education	Planoise	4 252	1 500		1 000	0			0	0	0	0
	Secours en Action : Atelier d'Animation pour Apprendre les Gestes Qui Sauvent	315265	N	Education	Planoise	15 000	5 000		2 000	0			0	0	0	0
LES MANIVELLES	Rendre accessible Les Manivelles aux publics des autres structures du quartier Battant	317859	R	Solidarité	Battant	6 800	2 000			2 500	0	0	3 000	0	2 000	0
LES STORYTELLERS	Projet vidéo pour sensibiliser à la propreté du quartier de Planoise	317825	N	Cadre de vie	Planoise	18 000	2 000	2 000		11 000			0	0	1 000	0
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Actions sur le quartier St Claude	316627	R	Education	Hauts de saint-claude	7 050	3 000			2 000	0		2 000	0	2 000	0
	Aide au Fonctionnement de l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs pour 25-27	315922	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	660 361	249 419	138 278	30 000	50 000	50 000	0	50 000	0	50 000	0
	Ateliers sportifs à vivre en famille	316087	R	Cités éducatives	Planoise	9 500	3 500			3 000	4 000		4 000	0	3 000	0
	Egalité filles-garçons, à l'école Jean Macé	317325	N	Cités éducatives	Clairs Soleil	2 900	2 000			900			0	0	900	0
	Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobberri	316095	N	Cités éducatives	Orchamps-Palente, Montrapon, Clairs Soleil	3 100	1 500			1 600			0	0	1 500	0
	Soutien aux enseignants des écoles primaires de la Cité éducative de Planoise	325791	R	Cités éducatives	Planoise	185 050	185 050			0	0	0	0	0	0	0
LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	316687	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	218 793	0	7 000	5 150	1 400	1 500	0	1 400	0	1 500	0
LOGE GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	999999	R	Tranquillité et sûreté publique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	180 516	60 172			120 344	57 050	57 050	58 871	58 871	60 172	60 172

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Accès aux droits	316699	R	Accès aux droits	Orchamps-Palente	17 560	4 500		1 000	1 500	1 000	0	1 000	0	1 000	0
	Accueillir les nouveaux habitants du quartier	316684	N	Participation des habitants	Orchamps-Palente	5 476	1 456			1 000			0	0	1 000	0
	Animations en pied d'immeuble	316688	R	Quartiers été - VVV	Orchamps-Palente	39 304	12 000	3 000	1 500	6 500	3 000	0	3 000	0	2 500	0
	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	316710	R	Solidarité	Orchamps-Palente	81 843	31 600	5 000		18 000	18 000	0	18 000	0	18 000	0
	Espace Jeunes	316692	R	Jeunesse	Orchamps-Palente	30 764	11 427	2 500	2 500	2 000	2 000	0	2 000	0	2 000	0
	La parade des Gosses Bestioles	316708	N	Participation des habitants	Orchamps-Palente	15 000	2 500	2 500		8 500			0	0	2 500	0
	Loisirs en famille	316706	R	Solidarité	Orchamps-Palente	29 788	3 000	2 500	2 500	2 500	1 000	0	1 000	0	1 500	0
	Référent de quartier	316713	R	Ingénierie	Orchamps-Palente	5 702	2 500			2 500	2 000	0	2 000	0	0	0
	Un espace de médiation sociale et écologique	316694	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	51 100	24 910	6 000	1 000	2 500	1 600	400	2 000	0	2 500	0
MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	320870	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	57 975	38 555			6 000	6 000	0	6 000	0	3 000	0
	Action santé	320859	R	Santé	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	24 365	6 500			6 500		0	0	0	0	0
	Etre parent et travailler à son insertion socio-professionnelle	320866	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	20 284	10 000			5 000	0	0	2 000	0	0	0
	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	320903	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	285 584	135 234	109 111	12 123	29 116	29 116	0	29 116	0	29 116	0
	Accompagnement à la Scolarité Clairs Soleils et les Vareilles	315465	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Clairs Soleil	34 500	3 000		2 000	11 300	0	0	0	0	0	0
	Animation en Pied d'Immeuble	315283	R	Cadre de vie	Clairs Soleil	19 000	10 000			7 000	1 500	0	1 500	0	1 500	0
	Café Solidaire	315425	R	Solidarité	Clairs Soleil	10 000	3 000	1 500	2 000	3 000			1 500	0	1 500	0
	Club Multisports	316533	R	Sport	Clairs Soleil	45 500	5 000	3 000	3 000	10 000	2 500	1 000	2 500	1 000	3 000	1 500

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
MJC CLAIRS SOLEILS	Collectif familles et Parentalités	315679	R	Education	Clairs Soleil	39 000	4 000		2 000	6 500	0	0	0	0	2 000	0
	Espace de Vie Social et d'Animation des Vareilles	315288	R	Cadre de vie	Quartier Fragile Vareilles	29 750	3 000		3 000	5 000	1 500	0	1 500	0	1 500	0
	For action femme	315390	R	Emploi	Clairs Soleil	11 800	3 000	2 000	2 000	4 800			1 500	0	0	0
	Fracture numérique/roulotte connecte/ateliers	315383	R	Accès aux droits	Clairs Soleil	12 000	3 000		4 000	5 000	750	0	750	0	1 000	0
	Groupe Solidarité Emploi MJC/CS Clairs Soleils	315361	R	Emploi	Clairs Soleil	10 150	4 000		2 000	4 150	0	0	0	0	0	0
	Jardin pédagogique et animation environnement des Clairs Soleils	315693	N	Environnement	Clairs Soleil	12 900	3 000	3 000	1 500	5 000			0	0	0	0
	Les Printemps des Clairs Soleils	315496	N	Environnement	Clairs Soleil	8 000	2 000	1 000	1 000	3 500			0	0	1 000	0
	Médiation Culturelle	315427	R	Culture	Clairs Soleil	19 000	3 000	2 000	2 000	10 000	0	0	0	0	0	0
	Raid Aventure des Clairs Soleils	315278	R	Sport	Clairs Soleil	11 000	2 000	2 000	2 000	4 000	2 000	1 000	2 000	1 000	2 000	0
	Référent de quartier	315416	R	Tranquillité et sûreté publique	Clairs Soleil	10 000	4 000		2 000	4 000	2 000	0	2 000	0	0	0
	Séjours Jeunes	315276	R	Tranquillité et sûreté publique	Clairs Soleil	17 700	2 000		2 000	2 000			0	0	0	0
MOVO	La block party de MOVO (Je bouge mon quartier)	317881	R	Culture	Orchamps-Palente	27 996	4 000	5 000		11 000	3 000	4 000	4 000	5 000	3 500	4 000
P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Contrat de ville 2025 QPV Planoise-PARI	318580	R	Accès aux droits	Planoise	704 450	240 820		3 000	39 400	20 000	1 900	20 000	1 900	18 900	1 900
PALENTE BESANCON HANDBALL	Handball et Education au sein des quartiers prioritaires de la ville	322194	N	Sport	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	3 158	1 280			1 280			1 000	0	1 000	0
PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	Ateliers découverte métiers restauration - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon	317809	R	Emploi	Orchamps-Palente	18 100	7 500			7 500	15 000	0	15 000	0	7 500	0
	Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon	317810	R	Emploi	Orchamps-Palente	391 534	20 000			10 000	10 000	0	10 000	0	10 000	0
PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	316219	R	Culture	Clairs Soleil Orchamps-Palente	13 450	6 725			6 725	1 500	5 000	3 000	4 686	3 000	3 250
PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON	Bien-être, Solidarité, Sport et Citoyenneté : Initiatives pour un Quartier Dynamique	317747	R	Sport	Planoise	68 860	12 000	24 000	6 500	22 000	3 550	2 000	4 000	2 500	6 000	2 000
PLANOISE VALLEY	Dispositif "Gilets Roses" à Planoise	317735	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	46 380	2 500	1 000	1 000	2 000			1 000	0	500	0
	Femmes à l'honneur	317670	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	5 200	1 500			1 000	0		500	500	500	500
	Journées d'été	319071	N	Quartiers été - VVV	Planoise	4 720	1 000		500	1 000			0	0	0	0
	Vide grenier solidaire 2025	318998	N	Participation des habitants	Planoise	3 900	500			1 000			0	0	0	0
PORTE-AVIONS	Battle Porte-Avions (nom provisoire)	316746	R	Culture	Montrapon	13 050	1 500	3 000		4 000			1 000	4 000	1 000	2 500
PROJETS EN CIMES	Sessions de remobilisation vers l'emploi pour des jeunes adultes sans emploi ni formation	319267	N	Emploi	Planoise	10 524	2 300			2 300			0	0	2 300	0
PROMO SPORT BESANCON JUDO - PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	316926	R	Sport	Planoise Montrapon Hauts de saint-claude	72 430	4 000		2 000	6 000	2 000	0	2 000	2 000	3 000	2 500
RADIO CAMPUS BESANCON	La voix est libre	317045	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise Montrapon	6 500	3 250			2 000	0	2 000	0	2 000	0	0
	Radio Diderot saison 2025	317072	R	Cités éducatives	Planoise	4 200	2 000			1 700	0	0	0	0	0	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
	Saison 5 radio Montrapon	317050	R	Participation des habitants	Montrapon	5 150	2 000			2 000	2 000	0	2 000	0	2 000	0
RADIO SUD BESANÇON	Projet Radio Cités 25	317878	R	Citoyenneté	Planoise	12 480	4 500	2 530		3 950	3 500	1 000	3 000	0	0	0
	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme	317918	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	2 789	0			2 139	1 000	0	1 000	1 089	1 000	1 089
RB ENTERTAINMENT	Initiation à l'écriture d'un scénario sous formes de diverses ateliers	306485	R	Culture	Planoise	6 000	0		1 000	4 500	0	0	1 000	0	0	0
REFLET SUR LE MONDE	reflet sur le monde	317323	R	Participation des habitants	Montrapon	13 850	1 500			2 275	2 000	0	2 000	0	2 000	0
RÉGIE DES QUARTIERS DE BESANÇON	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social de Besançon et mise au travail des publics en situation d'exclusion	317153	R	Emploi	Clairs Soleil Planoise	2 502 600	29 000	26 000	42 000	63 000	63 000	0	53 000	0	53 000	0
RÉSEAU CITOYENNETÉ DÉVELOPPEMENT - RECIDEV	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité	317952	R	Citoyenneté	Planoise	16 770	9 500			3 500	0	1 200	1 000	1 500	1 500	1 000
RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE BESANÇON - CLAIRS SOLEILS (R.E.R.S.)	Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs Clairs Soleils	316893	R	Solidarité	Clairs Soleil	2 250	1 000			1 000			1 000	0	1 000	0
REUSSITE EMPLOI	Accompagnement individualisé dans les quartiers	316662	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	60 000	23 000	10 000		27 000	26 800	0	27 000	0	26 450	0
	Atelier de réparation mobilisation vers l'emploi	316734	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	4 425	1 750			1 750	1 750	0	1 750	0	1 750	0
	Cap vers l'emploi	316656	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	46 810	15 000	5 000		12 000	12 000	0	12 000	0	12 000	0
	Groupe solidarité emploi de Besançon Planoise	316658	R	Emploi	Planoise	5 000	5 000			0			0	0	0	0
	Job run	318796	R	Emploi	Battant Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	3 000	1 500			1 500			1 500	0	1 500	0
	Les entreprises s'engagent avec les quartiers pour toutes les entreprises (LESE/PAQTE)	316664	R	Emploi	Planoise	25 000	15 000			10 000	0	0	10 000	0	10 000	0
SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement de la pratique gymnique accessible à tous Planoise	317944	R	Sport	Planoise	6 250	1 500		1 000	2 000			0	0	0	0
	Développement pratique sportive de loisirs enfants adultes (Quartier des Hauts de Saint Claude Besançon)	317908	R	Sport	Hauts de saint-claude	5 250	1 000		1 000	1 500			500	750	500	750
SOLIDARITE FEMMES	Action de soutien à la parentalité	317518	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	11 228	1 300		3 000	1 500			0	0	500	0
	Actions collectives d'accès à la culture, aux loisirs et aux techniques d'auto-défense, à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants	317521	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	11 520	2 000			2 500	500	2 500	1 000	2 000	500	1 000
	Dispositif de référence départementale violences conjugales	317504	N	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	56 566	47 000			3 000			0	0	1 000	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé 2025	Région total demandé 2025	Département total demandé 2025	Ville - GBM total demandé 2025	GBM rappel 2023	Ville rappel 2023	GBM rappel 2024	Ville rappel 2024	GBM total proposé 1ère prog 2025	Ville total proposé 1ère prog 2025
	Projet "les êtres humaines" : Action sociale et artistique portée par l'Association Rêver Tout Haut, à destination des femmes victimes de violences conjugales	317509	N	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	7 525	5 000			2 000			0	0	1 000	500
SPORTING CLUB DES CLAIRS SOLEILS	Sporting Club Clairs Soleils	307429	N	Cadre de vie	Clairs Soleil	2 635	1 500			0			0	0	0	0
SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football au quartier Planoise	319605	N	Sport	Planoise	7 100	2 000			2 000			0	0	1 000	1 000
SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal en pied d'immeuble	317400	R	Sport	Planoise	25 000	5 000	3 000		5 000			3 000	1 000	2 500	1 000
	futsal pour toutes et tous	317351	R	Sport	Planoise	24 000	6 000			6 000	500	1 000	1 500	1 000	2 500	1 000
SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ	Rendez-vous conte	317552	R	Culture	Planoise Battant Montrapon	12 655	5 000			2 010	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0
TAMBOUR BATTANT	Jardin partagé de Tambour Battant	316505	R	Participation des habitants	Battant	23 000	0	2 000	1 000	1 500	0	400	400	0	0	0
	Vivre ensemble à Battant	316473	R	Participation des habitants	Battant	84 500	5 000	3 500	2 000	7 000	3 000	0	3 000	0	3 400	0
TINTERNET & CIE	Favoriser, au travers de la co-éducation, la réflexion et l'expression collective pour la compréhension du monde numérique et son impact dans le quotidien des familles du quartier de Clairs-Soleils	317653	R	Education	Clairs Soleil	4 000	2 000			2 000	1 300	0	1 700	0	2 000	0
UNION DEP DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	Stage de responsabilité parentale	319420	R	Tranquillité et sûreté publique	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	31 450	12 000		3 000	3 000	700	500	700	500	0	500
UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION LOGEMENT ET DU CADRE VIE DE BESANCON	Faciliter l'accès au droit pour les habitants des quartiers et les sensibiliser aux réductions possibles de leurs dépenses par des éco-gestes simples.	316231	R	Accès aux droits	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	12 605	3 000	1 250	1 250	3 000			0	0	0	0
VESONTIO SPORTS VACANCES	Vis ton quartier	318011	R	Jeunesse	Hauts de saint-claude	10 100	1 500			3 000			0	0	750	0

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
AAAAAA	Dôme So-So (Agriculture urbaine Planoise)	315140	N	Environnement	Planoise	Le Dôme So-So est un lieu participatif et écologique, dédié à l'agriculture urbaine et aux initiatives solidaires, avec des activités adaptées aux saisons (pépinière, cuisine solaire, fertilisation). Implanté à Planoise, ce projet favorise l'implication des habitants grâce à des ateliers, des bacs de culture numérotés et des événements comme les 48h d'agriculture urbaine. En 2025, le montage du dôme sera accompagné d'expérimentations, de formations et de collaborations locales, avec l'ambition de devenir un modèle d'agriculture urbaine et un vecteur de lien social dans le quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
AC BESANÇON	Accès aux droits sociaux	315348	R	Accès aux droits	Planoise	Ce projet offre un accueil quotidien aux personnes en difficulté, afin d'étudier et résoudre leurs problèmes. Il propose un accompagnement personnalisé en fonction de chaque situation. Un parc d'ordinateurs en libre accès est également mis à disposition des utilisateurs.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Semaine de la petite enfance / parentalité sur le quartier clairs soleil	316047	N	Education	Clairs Soleil	La semaine de la petite enfance proposera des ateliers, des échanges sur la parentalité, une table ronde sur les écrans, ainsi que des spectacles et des goûters. Des événements éducatifs et familiaux seront organisés par les acteurs locaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	316929	R	Jeunesse	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	Les ateliers, animés par une psychologue favorisent l'expression, l'écoute et la collaboration entre parents et enseignants. Ils sont destinés aux parents, aux enfants (2/3 ans) et aux équipes enseignantes des quartiers prioritaires.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Soutien individuel à la parentalité 2025	317175	R	Education	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Ce dispositif de soutien à la parentalité offre des rendez-vous gratuits près du domicile des parents, favorisant des rencontres collectives et individuelles. Il permet d'émerger des demandes d'accompagnement personnalisé, complémentaire aux actions existantes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	317205	R	Santé	Clairs Soleil	L'atelier propose trois temps : chant spontané, bercement et échanges. Le chant est animé par une professionnelle. Les échanges incluent une discussion avec la psychologue et l'exploration de livres à la médiathèque.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	317370	R	Education	Montrapon	L'atelier de sophrologie pour parents et enfants vise à offrir des outils pratiques pour améliorer le quotidien des familles, favoriser l'entraide et les échanges. Bien que la participation ait diminué depuis 2024, de nouvelles demandes ont émergé, notamment pour des ateliers sophrologie parent-enfant. En réponse, des sondages ont permis de mieux cerner les besoins des parents, et des actions supplémentaires seront envisagées pour 2025, en tenant compte de leurs attentes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST 2025	316853	R	Emploi	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	Le projet "CROSS JOB BTP" vise à encourager les vocations et l'insertion durable dans les métiers du BTP, en ciblant prioritairement les résidents des quartiers prioritaires de la ville (QPV). En 2025, deux groupes de 10 personnes participeront à un parcours de 175 heures combinant formation en centre et mise en situation de travail en entreprise, afin de développer savoir-faire et savoir-être adaptés aux attentes des entreprises du secteur. L'action inclut également une campagne de recrutement auprès des femmes et s'inscrit dans une démarche de dynamique collective pour favoriser l'entraide et l'employabilité.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASEP BESANÇON	Hop ! Besançon Danse	316759	R	Culture	Hauts de saint-claude	En 2025, l'ASEP poursuit l'initiative Hop Besançon Danse pour renforcer le centre des cultures urbaines et développer des projets avec les jeunes autour des danses urbaines. Le programme inclut un Battle Kid amélioré pour favoriser l'inclusion et l'esprit communautaire, ainsi que des actions de sensibilisation pour faire émerger de nouveaux danseurs. L'objectif est aussi de devenir un lieu clé de la danse urbaine à Besançon en organisant des événements comme le Battle For The Love, avec des ateliers de découverte et une participation active des jeunes dans l'organisation.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Création et animation d'un «Terrain d'aventure» et d'animations en pieds d'immeubles au cœur de la cité Viotte	316760	R	Cadre de vie	Quartier Fragile Viotte	Le terrain d'aventures est un espace où les habitants construisent ensemble des structures en utilisant des matériaux de récupération, avec l'encadrement d'adultes responsables. Cette activité développe des compétences techniques tout en favorisant la solidarité, l'autonomie et le respect de l'environnement. Pour 2025, l'association veut pérenniser les actions d'animation sociale dans le quartier Viotte, en renforçant les liens sociaux et en diversifiant les activités, notamment par un mois d'animations estivales.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Référent de quartier	325357	R	Participation des habitants	Hauts de saint-claude	Il s'agit de renforcer l'accueil des nouveaux habitants et de relancer la concertation dans les quartiers Chaprais, Cras, et Viotte. Des initiatives comme les cafés de l'info et des projets associatifs partagés sont proposées pour dynamiser la vie sociale. Enfin, un projet d'animation est mis en place pour encourager la participation active des habitants, notamment autour de l'école Viotte.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	On se booste	317567	N	Education	Planoise	Le projet organise des activités collectives en dehors des établissements scolaires pour renforcer les liens avec les jeunes, en particulier ceux en difficulté. Il inclut des distributions du journal de la Passerelle, des préparations d'événements et des ateliers socioéducatifs pour développer leurs compétences et leur ouverture culturelle. Des goûters-débats et des échanges sur des thématiques sociales et citoyennes sont aussi prévus pour sensibiliser les jeunes à des sujets importants.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	Trouve ton sport	317571	N	Sport	Clairs Soleil Orchamps-Palente	Les jeunes découvriront les activités des associations sportives locales ainsi que d'autres activités comme l'accrobranche et le canoë-kayak. Ils participeront à des sorties sportives et à des événements locaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Porte sur le monde	317579	R	Jeunesse	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Le projet permet aux jeunes de découvrir d'autres villes et cultures grâce à des sorties comme Montbéliard, Lausanne, Dijon ou Europa Park. Ils participent à l'organisation des sorties, développent leur autonomie et apprennent à se repérer avec des outils comme le GPS ou les transports en commun. Des ateliers et goûters préparatoires renforcent le lien social et encouragent leur inscription à des activités éducatives et culturelles.	NON	Ville/GBM non sollicités
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires (Service Civique) dans les quartiers prioritaires	317040	R	Education	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	L'Afev lutte contre les inégalités en recrutant, formant et accompagnant des étudiants bénévoles et jeunes en service civique pour des actions ciblées. Elle organise un mentorat à domicile pour des enfants et adolescents en difficulté, et expérimente un mentorat « Passerelle » pour accompagner des collégiens entrant au lycée. Les volontaires en résidence interviennent dans les établissements scolaires pour améliorer le climat scolaire, soutenir les élèves et familles, et renforcer les liens entre écoles, familles et territoires.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	C.I.A Communauté d'Interventions Artistiques	317356	N	Culture	Hauts de saint-claude	L'année 2025 sera consacrée à explorer les forces vives du quartier, à créer du lien social et à favoriser la réappropriation du territoire, tout en impliquant les habitants et en renforçant les connexions intergénérationnelles. Le projet commencera par des rencontres avec les enseignants, des représentations de "Fan Zone" pour les élèves, des ateliers théâtraux, et une analyse du territoire pour établir des liens avec les habitants. Souhait de poursuivre l'action en 2026.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION CROQU'LIVRE	Pré aux histoires	306353	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le "Pré aux histoires" est une initiative de Croqu'livre visant à créer du lien social entre parents et enfants par la lecture et des ateliers créatifs. Ce projet lutte contre les discriminations en impliquant les habitants et en favorisant les échanges intergénérationnels et interculturels. Il permet aux enfants de développer leur imagination à travers des activités créatives et à leurs parents de partager des moments de plaisir et d'apprentissage.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Des Livres Au Service D'actions De Soutien A La Parentalité	306359	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Croqu'livre brise l'isolement familial en favorisant l'accès précoce aux livres, contribuant ainsi à lutter contre l'échec scolaire et l'illettrisme. Le projet éduque les parents et les enfants sur des sujets importants comme la tolérance et les relations filles-garçons à travers la littérature jeunesse. Des actions variées, y compris des ateliers et des lectures, sont menées dans les écoles et les quartiers pour renforcer l'impact éducatif et social de la lecture.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUÉS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	317935	R	Tranquillité et sûreté publique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Les actions à la maison d'arrêt incluent la préparation au permis, le secourisme, la prévention de la radicalisation et des ateliers culturels. Elles visent à favoriser la réinsertion des détenus en collaboration avec divers partenaires. Ces programmes sont pilotés par la chargée d'opérations sociales de l'association.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE APPLIQUÉE - ADNA	Boussole	317285	R	Cités éducatives	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	BOUSSOLE accompagne les jeunes vulnérables (11-30 ans) en évaluant leurs compétences psychiques et sociales pour prévenir l'échec. Il offre un soutien personnalisé et des orientations adaptées. Le dispositif travaille avec divers professionnels pour réinsérer ces jeunes.	NON	Ville/GBM non sollicités
ASSOCIATION DE PALENTE	Animations à destination des familles et des personnes seules, pour rompre l'isolement social et géographique du secteur « Aubépine, Coquelicot, Muguet, Chemin de Palente »	317349	N	Citoyenneté	Orchamps-Palente	Une nouvelle action vise à rompre l'isolement des habitants du secteur enclavé Muguet/Coquelicots/Aubépines/Anémones. Des ateliers informatiques hebdomadaires et créatifs pour enfants et adultes seront organisés. Et des animations ponctuelles en plein air auront lieu pendant la belle saison.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants pour la mise en valeur des actions et de la vie quotidienne du quartier de Palente et des Orchamps	317359	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	Il s'agit d'informer et de valoriser les actions locales dans le cadre du journal de quartier de 8 pages diffusé 3 fois / an avec une parution de 4000 exemplaires. Les acteurs du quartier, y compris les jeunes et les élèves des écoles, seront impliqués dans un comité de rédaction.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps.	317366	R	Nature	Orchamps-Palente	Le projet de jardin partagé renforce le lien social et la transition écologique à Palente et Orchamps. Il propose des ateliers éducatifs et des activités de jardinage pour les habitants. La fête du jardin, axée sur le thème du sol, rassemble la communauté autour d'ateliers et d'animations.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANÇON - AAB	Acteurs et citoyens ,on continue!	314827	R	Citoyenneté	Planoise	Cette association accompagne des jeunes et adultes autistes, constituant une réelle ressource pour le quartier de Planoise. Elle organise des ateliers de céramique, bijoux, musicothérapie et danse impliquent jeunes et bénévoles, tandis que l'association participe à des événements locaux, renforçant solidarité et lien social. Elle facilite l'accès aux démarches administratives, participe à des sensibilisations et organise des actions sur l'autisme, comme des événements festifs et éducatifs dans le quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION DES GRANDS BOUSBOTS	Carnaval de Battant	317940	N	Participation des habitants	Battant	Le défilé des enfants de Battant valorise l'association des parents d'élèves. Les structures sont créées par les familles avec l'aide d'un artiste local, et une batucada est prévue. La parade symbolise l'énergie positive du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DE BESANCON PLANOISE - ACCBP	Forum des associations et concours photos et fonctionnement	323768	R	Participation des habitants	Planoise	L'ACCBP organise un concours photo pour valoriser l'image de Planoise, un forum des associations pour renforcer les liens entre acteurs locaux, et une permanence mensuelle pour informer et orienter les habitants. Toutes ces actions visent à promouvoir la participation citoyenne, le lien social et la valorisation du quartier. L'ACCBP participe également à la fête de l'écoquartier pour écouter les habitants, mettre en avant les initiatives locales et sensibiliser à des enjeux communautaires.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	Jardins de Cocagne	316368	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Les Jardins de Cocagne à Chalezeule offrent des contrats en insertion à des personnes ayant des difficultés d'insertion socio-professionnelles , avec un accompagnement social vers l'emploi durable. Ils portent des activités agricoles et proposent des produits transformés, tout en sensibilisant au respect de l'environnement et à l'alimentation saine.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	2025 Auto Réhabilitation Accompagnée dans les quartiers de Besançon	316399	R	Cadre de vie	Planoise Orchamps-Palente	L'atelier de quartier aide les habitants (Planoise et Palente / Orchamps) à embellir leur logement, à s'entraider et à réaliser des travaux avec le soutien d'animateurs et de bénévoles. L'action vise à améliorer l'autonomie, la gestion des ressources et l'entraide locale.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici à Planoise	317222	R	Culture	Planoise	Depuis 2021, l'association Juste Ici mène une permanence artistique dans le quartier. Les habitants participent à des créations dans l'espace public. En 2025, plusieurs actions seront proposées : des ateliers artistiques, une déambulation avec les chèvres, des œuvres en céramique et le festival des soupes Bol Bol Bol. Ces projets valorisent le vivant et renforcent les liens sociaux. Ils visent aussi à enrichir le territoire.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Les Ateliers Juste Ici à Clairs-Soleils	317237	R	Culture	Clairs Soleil	L'artiste Laura Tisserand créera des œuvres en céramique avec les habitants, à installer dans les entrées d'immeubles sociaux, tout en animant des ateliers collaboratifs. Des designers créeront une sculpture ludique pour le Jardin des Lumières, accompagnée d'ateliers publics sur place.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Village du monde 2025 - Danses du monde	317941	R	Participation des habitants	Planoise	Le projet "Village du Monde" met en valeur la diversité culturelle à travers la danse, réunissant des personnes de toutes origines et de tous niveaux. L'événement invite les participants à partager leurs traditions, histoires et cultures, tout en favorisant les échanges intergénérationnels et collectifs, avec un défi de créer la farandole continue la plus longue à Planoise. Miroirs du Monde organise cet événement en partenariat avec divers acteurs locaux et en lien avec des écoles, des structures culturelles et des espaces verts de la ville pour une approche écologique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Café associatif du Monde_ nouveaux défis socio-culturels	317962	R	Participation des habitants	Planoise	Le projet "Concours de Spécialité du Monde au Café Associatif" vise à promouvoir la diversité culinaire et culturelle en invitant les habitants à partager leurs plats du monde entier. Ce concours offrira une plateforme pour les amateurs de cuisine, notamment des demandeurs d'emploi, afin de valoriser leurs talents et enrichir leur CV. Les participants seront jugés par un jury de chefs locaux et auront l'opportunité de voir leurs créations figurer sur la carte du Café, tout en favorisant des échanges culturels et communautaires.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Découverte culturelle / dialogue interculturel	304605	R	Citoyenneté	Planoise	Miroirs du Monde renouvelle en 2025 ses séjours culturels pour favoriser l'intégration des migrants. Le projet inclut la découverte du patrimoine de la Bourgogne, comme les Hospices de Beaune. Il vise à promouvoir le dialogue interculturel et le vivre-ensemble.	NON	Ville/GBM non sollicités
	"Construire son devenir" 2025	316963	R	Développement économique	Planoise	Le programme "Construire son devenir" aide les personnes notamment les primo-arrivant à s'intégrer socialement et professionnellement avec des formations linguistiques et des accompagnements vers l'emploi. Il propose des ateliers pratiques, du soutien social, et des activités de réseautage pour faciliter l'adaptation et l'intégration. En 2025, trois sessions de formation seront organisées, suivies d'un forum où les participants présenteront un événement socio-culturel en partenariat avec Cuisine Mode d'Emploi.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
ASSOCIATION NA	Bal des Sortilèges	316253	R	Culture	Montrapon	L'association NA/compagnie Pernette poursuit son action culturelle à Montrapon en 2025, renforçant les liens entre habitants, associations et artistes à travers un événement rassemblant tous les publics. En juin 2025, un Bal réunira danseurs professionnels, élèves de l'école Brossolette et habitants du quartier, mêlant danse, musique et convivialité. L'automne 2025 sera consacré à des ateliers de création pour préparer un futur Cabaret prévu pour 2026, avec de nouveaux participants.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION PATRIMOINE INSERTION 25 - API 25	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	317329	R	Emploi	Planoise Battant Montrapon	L'action d'insertion professionnelle d'API 25 accueille des salariés en contrat d'insertion pour des chantiers de restauration du patrimoine bâti, en partenariat avec des prescripteurs locaux. Les personnes sont accompagnées individuellement et formées aux métiers du bâtiment, avec un suivi personnalisé et des activités complémentaires pour favoriser leur retour à l'emploi. API 25 participe également à des événements liés à l'emploi et met en relation ses salariés avec des entreprises locales, y compris pour des sorties de détention.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON ET QUARTIERS ATTENANTS - APIM	Journal boulevard nord	315256	R	Participation des habitants	Montrapon	Le journal BOULEVARD NORD informe les habitants des quartiers locaux et met en valeur la participation citoyenne en publiant quatre numéros par an. Il couvre divers sujets, de la vie associative et culturelle à l'environnement et à la santé, avec des dossiers thématiques chaque année. Une équipe de bénévoles assure la préparation, la distribution et l'accès en ligne du journal, avec des rubriques régulières et des initiatives comme un concours de dessin pour sa couverture.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Animations festives et culturelles	315810	R	Participation des habitants	Montrapon	L'objectif est de renforcer les liens sociaux dans le quartier en organisant des événements conviviaux ouverts à tous et en favorisant la découverte du patrimoine local et des musiciens. Des animations seront diversifiées pour inclure un large public, notamment les jeunes, les aînés et les personnes vulnérables, avec des actions comme les balades patrimoniales et des projets de lecture pour seniors. Le soutien aux initiatives culturelles et la participation active à la vie du quartier, en collaboration avec divers acteurs locaux, seront également au cœur des activités.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble	319009	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	En 2025, participation aux événements locaux comme le Carnaval et la kermesse du quartier. Des animations estivales et inter-quartiers seront proposées aux jeunes. Une sensibilisation au handicap avec une exposition et des ateliers gratuits sera organisée.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE (ASBP)	Glisse pour tous	316624	R	Sport	Planoise	Le club ASBP ouvre les sports de glace aux publics éloignés, notamment à Planoise, avec Bouge+ et la Maison de quartier Mandela. Il accompagne les participants de la découverte à l'inscription, avec un soutien personnalisé et des aides financières. Le projet vise 60 bénéficiaires et encourage une pratique sportive durable et accessible.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football	315185	R	Sport	Orchamps-Palente	L'École de Football ouvre ses portes aux filles et garçons de 5 à 14 ans. Il s'agit d'accompagner leur progression vers une pratique sportive équilibrée, épanouissante et en offrant à chaque enfant une véritable place au sein du club.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ASSOCIATION TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés résidants dans les QPV à travers l'organisation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et d'une Entreprise Insertion (EI)	315339	R	Emploi	Planoise	Le projet consiste à aider les personnes sous contrat d'insertion à développer leurs compétences avec un accompagnement personnalisé et des postes en CDDI. Il soutient également la réinsertion des détenus et participe à des événements locaux de recrutement.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
AVILI 25	Insertion par l'activité économique	301870	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le projet vise à accompagner les personnes éloignées de l'emploi en leur offrant des contrats d'insertion pour réaliser le nettoyage écologique de véhicules, principalement chez les concessionnaires et les entreprises disposant de flottes de véhicules.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	317929	R	Sport	Clairs Soleil Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	"Futsal Académie" propose des séances régulières et ponctuelles de futsal et d'arbitrage, visant la mixité sociale et géographique, avec un objectif de professionnalisation pour un jeune arbitre de futsal. "Passerelle Futsal" offre une séance hebdomadaire pour les élèves de CM2 et de 6e, avec un focus sur la féminisation et un partenariat avec les référents scolaires et périscolaires. "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal" assurent des séances hebdomadaires de futsal en collaboration avec les équipes éducatives, afin de renforcer les liens entre le sport et l'accompagnement pédagogique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs	317331	R	Education	Planoise	Mise en place d'ateliers éducatifs en direction des lutteurs du club : ateliers théâtraux, de cuisine mixte, de prévention routière, de nutrition, visites dans des EHPAD... Ces ateliers visent à renforcer la confiance en soi, casser les stéréotypes, sensibiliser aux dangers de la route et à une alimentation saine.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
BESANCON FOOTBALL (BF)	Actions éducatives et sportives	317150	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le club compte 600 licenciés, dont 100 féminines, et met en place des actions pour développer le foot féminin, promouvoir l'égalité et organiser des événements inclusifs. Il propose des matchs mixtes, du soutien scolaire en partenariat avec la maison de quartier, ainsi que des actions pour le handicap, comme le CeciFoot. Le club organise également un tournoi inter-quartiers, des stages pendant les vacances et intervient dans les quartiers prioritaires.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
BESANCON TOUS TRAVAUX	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	316628	R	Emploi	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	BTT propose des formations pratiques dans le bâtiment, le tri et la mécanique pour favoriser l'insertion professionnelle. L'accompagnement personnalisé aide au développement des compétences et à l'accès à l'emploi. Les personnes sont recrutées en contrat d'insertion	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
BESANÇON UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME	Escrime Montrapon	317166	N	Sport	Montrapon	Un entraînement hebdomadaire d'escrime sera proposé aux enfants de 6 à 12 ans du quartier Montrapon pour pérenniser la pratique. Le club d'escrime souhaite renforcer les liens avec la maison de quartier et organiser des rencontres avec d'autres membres au pôle sportif des Montboucons. Du matériel sera prêté sur place et des échanges réguliers seront organisés pour favoriser l'engagement des jeunes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
BGE FRANCHE - COMTE	Talents des cités 2025 - Edition Locale - Organisation BFC	316188	R	CitésLab	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le concours Talents des Cités, édition locale, recherche des candidats issus des quartiers prioritaires pour promouvoir la création et l'émergence d'entreprises. Les candidats doivent être entrepreneurs ou porteurs de projets, bénéficier d'un accompagnement et démontrer un impact social, avec un soutien de partenaires financiers régionaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	316217	R	Développement économique	Planoise	Le projet de BGE FC développe l'esprit entrepreneurial dans les quartiers prioritaires en collaborant avec des acteurs locaux et des réseaux de soutien. Il propose des services aux créateurs d'entreprises, coordonne des actions partenaires et organise des événements pour les porteurs de projets.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	ACCELERATEUR EMERGENCE	316412	R	Développement économique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	L'Accélérateur Emergence offre une formation collective, un suivi individuel et une mise en réseau pour accompagner 15 entrepreneurs des QPV dans leur projet de création. L'Accélérateur Création individuelle vise à soutenir les entrepreneurs individuels récemment immatriculés afin de stabiliser leur modèle économique avec la mise en place d'un parcours complet et certifiant	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	ACCELERATEUR CREATION INDIVIDUELLE	316420	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	L'Accélérateur Création offre 182h de formation, 29h de suivi individuel et 30h de mise en réseau pour les entrepreneurs des QPV. L'objectif étant de les aider à développer leur projet. L'Accélérateur Emergence vise à accompagner intensivement les entrepreneurs en phase d'idée autour de la création de leur entreprise. Le programme est gratuit et certifiant, ciblant 15 entrepreneurs, avec une attention particulière pour les femmes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Action 'Boot Camp du créateur'	318001	R	Développement économique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Ce projet propose un programme intensif de deux jours pour accompagner les entrepreneurs, en priorité issus des quartiers prioritaires (QPV), dans le développement de leurs projets. Les participants bénéficient d'ateliers thématiques (créativité, communication digitale, finances), de coaching personnalisé (1 startupper = 1 coach) et de sessions pratiques sur le Business Model Canvas, le storytelling et la prise de parole. Le programme se clôture par des présentations de pitchs devant un jury, renforçant la confiance des participants et leur capacité à valoriser leurs projets.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Cites Lab Besançon 1	298434	R	CitésLab	Planoise	BGE Franche-Comté soutient l'entrepreneuriat en accompagnant la création et le développement d'entreprises, pour les personnes ayant des projets de création résidant le quartier de Planoise. Elle propose des services variés, tels que des conseils, des formations et des financements pour favoriser l'accès à l'entrepreneuriat pour tous, en particulier pour les populations défavorisées.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	CitésLab Grand Besançon porté par BGE Franche-Comté	298437	R	CitésLab	Battant Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	Le projet CitésLab mettra en place un programme spécifique pour les entrepreneurs résidant les QPV Clairs Soleils, Palente Orchamps, Montrapon, battant, Saint Claude, incluant des sessions de mentorat, des ateliers sur le développement d'activité, et un soutien à la digitalisation. Il s'agira aussi de renforcer les synergies partenariales en créant une communauté d'entrepreneurs à travers des événements de réseautage et des actions de formation continues. Cet accompagnement est aussi à destination des publics résidant les communes de GBM	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Atelier et Chantier d'Insertion "Blanchisserie du Refuge"	312894	R	Emploi	Battant Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	La Blanchisserie du Refuge aide à l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté via un support d'activité de blanchisserie, notamment des quartiers prioritaires. Elle propose aux personnes en contrat d'insertion un accompagnement personnalisé avec évaluation des compétences, suivi et préparation à l'emploi. Des immersions en entreprise et des actions de remobilisation sont mises en place pour faciliter la sortie vers un emploi durable.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi	315170	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Le dispositif offre un soutien psychologique aux salariés en insertion pour prévenir les arrêts maladie et favoriser l'insertion professionnelle. Il facilite l'accès aux soins et oriente vers des structures adaptées si nécessaire. Il accompagne aussi le personnel des SIAE pour mieux répondre aux besoins spécifiques du public.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
BLANCHISSERIE TEXTILES SERVICES	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	316458	R	Emploi	Planoise	Le projet forme des personnes éloignées de l'emploi à travers des activités comme la blanchisserie et la couture, avec des contrats d'insertion de 4 à 24 mois. Il offre un accompagnement sur les compétences transversales, l'informatique et le développement personnel.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CAISSE ECOLES DE LA VILLE DE BESANCON	Renforcement du programme de réussite éducative dans le cadre de la cité éducative	322009	R	PRE	Planoise, Montrapon, Clairs Soleil, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente	L'équipe de réussite éducative compte 6 référents, dont 4 mises à disposition à titre onéreux et une chargée de gestion administrative. Des postes administratifs supplémentaires sont mis à disposition gratuitement, représentant 60 % d'un équivalent temps plein. Les deux référentes cité éducative, contractuelles de la CDE, bénéficient des mêmes avantages et ressources que les référentes municipales.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Caisse des écoles - mise à disposition des ressources interprétariat dans le cadre de la cité éducative	322014	R	PRE	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Les enseignants rencontrent des difficultés de communication avec les parents non francophones. L'interprète facilite la relation école/famille et l'implication des parents dans la scolarité. Le programme de réussite éducative met à disposition des interprètes via un cabinet spécialisé.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Programme de réussite éducative	325780	R	PRE	Planoise, Montrapon, Clairs Soleil, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente	Un plan d'action est mis en place pour accompagner les enfants en difficulté, en lien avec leurs familles et les partenaires. Des actions variées sont proposées : soins psychologiques rapides, projets éducatifs, et inscriptions à des activités sportives ou culturelles. Malgré la hausse des coûts en 2024, une subvention de l'État a permis de maintenir l'équilibre budgétaire pour 2025.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	IDENCITE 2025	315076	R	Culture	Planoise	Idencité est un projet musical annuel pour 20 jeunes de 11 à 17 ans, encadré par des artistes-professeurs du CAEM, visant à développer la pratique musicale en groupe avec des temps forts publics. Le programme inclut 3 stages pendant les vacances scolaires, des séances hebdomadaires, et des concerts à des lieux phares comme La Rodia, favorisant créativité et lien social. Les jeunes participent activement à la création musicale, choisissent les morceaux à interpréter et bénéficient d'accompagnements adaptés, avec des temps d'échanges enrichis par des artistes invités.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANÇON - CCAS	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	322747	R	Santé	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Ce projet vise à renforcer l'accompagnement des publics en souffrance psychique. Il combine un soutien technique aux équipes sociales par des réunions régulières, des entretiens individuels ou tripartites pour évaluer les besoins, et une interface facilitant la coordination avec les services de soins. En complément, des synthèses partenariales et des réunions mensuelles soutiennent les équipes dans la gestion des situations complexes.	NON	Ville/GBM non sollicités
CENTRE DE LOISIRS JEUNES DE BESANCON	Aide au déploiement des activités, du fonctionnement courant du CLJ, et participation au paiement des salaires	322603	R	Jeunesse	Planoise	(vide)	NON	Ville/GBM non sollicités
	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	310750	R	Accès aux droits	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Ce projet offre des permanences juridiques gratuites et anonymes sur le droit familial, social, du travail, civil et pénal, avec un focus sur les violences faites aux femmes. En 2024, 872 entretiens ont été réalisés pour 666 personnes dans les quartiers prioritaires, dont un tiers liés à des violences. Une nouvelle permanence aux Hauts de Saint-Claude répond aux demandes locales, avec un suivi renforcé et une permanence téléphonique chaque mercredi matin.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	310974	R	Education	Planoise	Le projet éducatif de 3 ans traite des stéréotypes et de l'égalité entre les sexes. Cette année, un bilan est réalisé avec un questionnaire de l'exposition "Bien dans leur genre". Il se termine par la remise de certificats et le passage de relais à une nouvelle classe.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Egalité filles garçons Besançon quartiers politique de la ville	310998	R	Education	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Ce projet organise 30 séances interactives pour 600 élèves, principalement dans les quartiers prioritaires, en collaboration avec enseignants et référents égalité. Les interventions utilisent des outils comme l'exposition Bien dans leur genre pour aborder les violences et promouvoir le respect, la coopération et le vivre-ensemble. Les ateliers visent à encourager la réflexion, le non-jugement et des changements d'attitudes face aux stéréotypes et comportements inappropriés.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	311008	R	Participation des habitants	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	3 expositions aborderont les violences et stéréotypes : Bien dans leur genre pour déconstruire les dominations, Cicatrices pour sensibiliser aux violences faites aux femmes, et Violence je te quitte pour les relations jeunes. Ces actions visent à prévenir les comportements sexistes et violents en sensibilisant divers publics, des jeunes dès 12 ans au grand public. Une juriste accompagnera chaque exposition pour échanger et proposer des pistes de réflexion.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Prévention en milieu scolaire de la prostitution des mineur-es	316108	N	Education	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le CIDFF du Doubs mène des actions de prévention contre la prostitution chez les jeunes, en déconstruisant les idées reçues, en abordant le consentement et en présentant la loi française. En 2025, des ateliers seront déployés dans 20 classes pour sensibiliser les élèves aux risques de la prostitution, en particulier via les réseaux sociaux. L'objectif est de maîtriser le consentement, déconstruire les stéréotypes et informer sur les ressources disponibles en cas de besoin.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
	Classe ambassadrice de l'égalité école rue d'arènes Besançon	316645	R	Education	Battant	Le projet suit deux classes de primaire sur trois ans (CE2/CM1/CM2). En CE2, les élèves enquêtent sur les stéréotypes et les inégalités filles-garçons. En CM1, ils créent des affiches sur le respect, et en CM2, ils co-animent une exposition sur le genre et l'égalité.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Accompagnement collectif - Ateliers femmes, insertion, emploi	317288	N	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le CIDFF du Doubs déploie un service emploi depuis fin 2023 à la demande de l'Etat, en collaboration avec divers partenaires, pour accompagner les femmes dans leur insertion socioprofessionnelle et plus particulièrement les femmes victime de violences. Ce service propose des accompagnements individuels et collectifs, incluant des ateliers sur l'estime de soi, la conciliation des temps de vie et le handicap, pour lever les freins à l'emploi. Les ateliers sont destinés aux femmes des quartiers prioritaires de Besançon, avec un suivi personnalisé et une coordination avec d'autres structures locales.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
CENTRE HOSPITALIER DE NOVILLARS	Paroles en Tête	315381	R	Jeunesse	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le projet "Paroles en tête" vise à prévenir les conduites à risque chez les adolescents de 13 à 20 ans. Il s'appuie sur des outils pédagogiques variés (exposition, fiches débat, guide) pour favoriser échanges et débats. Coanimé par des professionnels, il sensibilise les jeunes et renforce la prévention durable grâce à un réseau partenarial solide.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	Atelier Chantier d'Insertion "le Pied à l'Etrier"	316111	R	Emploi	Planoise	Le Pied à l'Etrier recrute des personnes en difficulté via un contrat d'insertion pour travailler sur un projet d'insertion via des activités d'utilité sociale, incluant le travail avec les chevaux et l'entretien de logements de CHRS. Les employés bénéficient d'une formation interne, de l'acquisition de compétences transférables et de l'opportunité de travailler en équipe.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Info Jeunes Planoise	316492	R	Jeunesse	Planoise	Info Jeunes Planoise accueille et accompagne les jeunes dans leurs démarches, en leur offrant un suivi personnalisé, des informations adaptées et un soutien pour devenir autonomes. La structure organise des animations thématiques, des ateliers et des partenariats pour sensibiliser, former et aider les jeunes à développer leurs projets de vie et d'insertion professionnelle. En 2025, elle continuera de renforcer son action sur le terrain et en ligne, tout en soutenant des initiatives comme les départs en vacances pour favoriser le bien-être et l'intégration sociale des jeunes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Un job à la clé	316493	R	Emploi	Planoise	En 2025, Info Jeunes Planoise offrira un accompagnement personnalisé en amont de l'organisation du Salon Job d'été, pour la recherche d'emploi, incluant des ateliers et des événements de recrutement. Un suivi régulier ajustera l'accompagnement selon les besoins des jeunes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Un stage sur mesure	316495	R	Lutte contre les discriminations	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	Info Jeunes Planoise aide les élèves de 3ème à trouver leur stage de découverte professionnelle en collectant des offres et en organisant des ateliers préparatoires. L'accompagnement inclut la rédaction de CV, lettres de motivation et des conseils personnalisés.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CDEI	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	317484	R	Emploi	Planoise	Le projet accompagne des personnes éloignées de l'emploi via un processus structuré comprenant recrutement, mise en situation de travail sur des chantiers d'insertion, et suivi socioprofessionnel personnalisé. Les participants recrutés en contrat d'insertion bénéficient de formations techniques (FLE, PSC1, CACES, etc.) et d'un accompagnement pour lever leurs freins à l'emploi, acquérir des compétences et préparer leur insertion professionnelle. L'objectif final est de favoriser un retour durable à l'emploi grâce à un suivi individualisé, des stages en entreprise, et une mise en relation avec des employeurs.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
CIE VARIATION 47	Ecole des arts de la scène	317875	N	Jeunesse	Planoise	L'école des Arts de la scène à Planoise propose une pratique artistique inclusive et sans sélection pour 50 jeunes, axée sur le chant, le théâtre, la danse et la musique. Le projet favorise la mixité sociale et d'âge, en offrant une éducation globale, avec des valeurs telles que l'écoute, la concentration, et le travail en équipe. Les ateliers, encadrés par des artistes professionnels, se déroulent hors temps scolaire à partir de septembre 2024, en partenariat avec la Maison de quartier de Planoise et les écoles locales.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CLUB D'ECHECS DE BESANCON "TOUR, PRENDS GARDE!"	Promotion de la pratique des Échecs dans les quartiers prioritaires	317886	R	Cités éducatives	Clairs Soleil Battant	Des stages, tournois et animations d'échecs pour jeunes et adultes seront proposés, avec des aides financières. Des rencontres mensuelles, des tournois amicaux et des interventions scolaires permettront de promouvoir la pratique du jeu.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CLUB PUGILISTIQUE BISONNIN	Démocratisation de la pratique sportive	317452	R	Sport	Planoise	Offrir aux familles des QPV un accès à la pratique de la lutte à tarif préférentiel, notamment pour les jeunes de 5 à 16 ans du quartier de Planoise. En plus des 4 entraînements hebdomadaires, les adhérents peuvent participer à des sessions supplémentaires sur d'autres sites sans frais supplémentaires, avec la prise en charge des frais de compétition et déplacements. Cette initiative concerne environ 80 enfants par semaine, et le club a besoin de soutien financier pour continuer et élargir cette action.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Actions éducatives : santé et citoyenneté	317455	R	Sport	Planoise	L'objectif de cette action est de renforcer l'éducation à la santé et à la citoyenneté auprès des habitants des QPV, en abordant des thématiques comme la nutrition, la laïcité, la prévention des violences et des addictions. Des interventions sont proposées pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, en complément d'un suivi éducatif quotidien pour renforcer les messages de prévention. Les éducateurs du club participent à des formations liées à la santé, et des actions sont aussi menées auprès des parents pour renforcer la sensibilisation.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Réimplantation sur le territoire de Montrapon + journée découverte du 9 mai	317458	N	Sport	Montrapon	Le CPB prévoit de relancer des activités de sports de combat (lutte et grappling) pour les enfants et adolescents du quartier de Montrapon, débutant par une journée découverte le 9 mai 2024. Cette journée inclura des ateliers de pratiques sportives, des animations sur l'égalité garçons/filles et des rencontres avec des champions, avant de proposer des séances hebdomadaires à partir de septembre pour les enfants de 6 à 12 ans. Des actions seront mises en place pour faciliter l'accès à ces activités, notamment en collaboration avec la maison de quartier et des solutions de transport comme un pédibus.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CLUB SAUVEGARDE KARATE	Les femmes d'abord	316519	R	Sport	Planoise	"Les Femmes d'abord" utilise le sport, en particulier les arts martiaux, comme levier d'émancipation et d'inclusion sociale pour les femmes des quartiers prioritaires. Ce projet propose des équipements adaptés et des activités valorisantes afin de renforcer la confiance en soi, le lien social et la tolérance. Le projet accompagne également les femmes isolées en travaillant sur les relations familiales et en facilitant leur réinsertion sociale et professionnelle.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	L'arbre à palabre	316524	R	Sport	Planoise	"L'arbre à palabre" s'inspire de la tradition africaine des assemblées sous l'arbre pour débattre et résoudre des questions communautaires. Il offre un espace de dialogue, de transmission intergénérationnelle et de réflexion collective pour les jeunes des quartiers de Besançon. Ce projet vise à valoriser l'expression, la formation et l'accompagnement des jeunes dans la mise en œuvre de leurs propres initiatives.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Combat de dignité	316532	R	Sport	Planoise	Le projet "Combat de Dignité" utilise le karaté comme outil pour aider les femmes victimes de violences à se reconstruire et retrouver confiance en elles. Il propose des stages de sport et de bien-être, un accompagnement personnalisé et des partenariats avec des structures locales pour un suivi adapté. Ce projet vise à renforcer l'estime de soi, libérer la parole des participantes et sensibiliser à l'importance de l'autonomie et du respect de soi.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Sport à l'emploi	316596	R	Emploi	Planoise	Ce projet utilise le sport pour aider les jeunes et adultes éloignés de l'emploi à retrouver confiance en eux et développer des compétences professionnelles. Des activités et ateliers de coaching renforcent l'insertion. Des partenariats locaux facilitent leur accès à l'emploi.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Caravane des pieds d'immeuble : favoriser les liens entre la population et les institutions et s'engager pour la lutte contre le harcèlement	317813	R	Sport	Planoise	La "Caravane des pieds d'immeuble" permet de créer des liens entre les habitants des quartiers prioritaires, de promouvoir la citoyenneté et de renforcer la confiance entre la police et la population. En collaboration avec le "raid aventure", des activités variées seront proposées pour favoriser le dialogue, l'esprit d'équipe et l'accès aux dispositifs d'accompagnement pour les jeunes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
COCCINELLE	Projet PARTAGE (PARenTalité AccompaGnement Entraide)	317116	R	Education	Battant	Le projet soutient les familles de Battant avec des cafés blabla-jeux et des ateliers thématiques. Il aborde des sujets comme le sommeil, la parentalité et les premiers secours. Son but est de renforcer le lien social et valoriser les compétences parentales.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
COLLEGE CLAIRS SOLEILS	Y'a de l'électricité dans l'air	320265	N	Education	Clairs Soleil	Le collège s'engage dans un projet de solidarité avec l'association "Y'a de l'électricité dans l'air" pour construire une éolienne au Sénégal. Les élèves participeront à sa fabrication et à des activités culturelles. Une inauguration du projet aura lieu en mai, avec une exposition et un reportage.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
COLLEGE DIDEROT	Aide aux transports pour les QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs-Soleils	321357	R	Education	Montrapon, Clairs Soleil, Orchamps-Palente, Battant, Hauts de Saint-Claude	Les projets visent à faire découvrir la ville et l'espace local grâce à des activités hors du quartier. Ils favorisent les compétences psychosociales des élèves via des séjours d'intégration et impliquent les parents dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants. L'accent est mis sur les savoir-être et la citoyenneté, en promouvant l'égalité, le respect et la lutte contre les discriminations.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Opération petits-déjeuners en REP+	322106	R	Education	Planoise	Le projet répond à la paupérisation et aux difficultés alimentaires des élèves, souvent fatigués à cause du manque de repas équilibrés. En partenariat avec les enseignants, la diététicienne et l'infirmière scolaire, un petit-déjeuner est proposé avant le début des cours. L'initiative inclut une possible restitution aux parents à travers un livret ou une exposition.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Demande de subvention de l'opération "Café des parents"	322107	R	Education	Planoise	Le Café des Parents, créé en 2015, vise à renforcer la collaboration entre les familles et l'école à Planoise. Il se tient chaque premier jeudi du mois, abordant des thématiques choisies par les parents et partenaires pour améliorer leur implication scolaire. Ce lieu de rencontre favorise la confiance entre les parents et le collège, avec des actions complémentaires comme un repas interculturel en fin d'année.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	322108	R	Education	Planoise	Les premières séances permettront d'inscrire les parents, constituer les groupes et ajuster les contenus pédagogiques. Les objectifs incluent l'apprentissage du français, la compréhension du système scolaire, l'insertion professionnelle et la sensibilisation aux valeurs républicaines. Les participants les plus avancés pourront passer le DELF pour certifier leurs compétences linguistiques.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Cordées de la réussite	322109	R	Education	Planoise	Les cordées de la réussite proposent aux élèves de 4e et 3e une ouverture culturelle, des visites d'entreprises et des rencontres avec d'anciens élèves inspirants. Les élèves découvrent l'enseignement supérieur, les lycées professionnels et participent à des projets tutorés par des étudiants. Des ateliers sur l'estime de soi, la prise de parole et un accompagnement aux devoirs complètent le dispositif.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Aide aux transports pour le QPV de Planoise	322111	R	Education	Planoise	Les projets encouragent la découverte de la ville et des activités hors du quartier pour élargir les horizons des élèves. Ils développent les compétences psychosociales des élèves et parentales des familles pour renforcer l'accompagnement éducatif. Le programme promeut citoyenneté, respect des règles de vie, égalité filles/garçons et lutte contre les discriminations.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Aide aux QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs-Soleils	322112	R	Education	Planoise	Les projets encouragent la découverte de la ville et des activités hors du quartier pour élargir les horizons des élèves. Ils visent à renforcer les compétences des élèves par des séjours d'intégration et à impliquer les parents dans l'accompagnement éducatif. Ils promeuvent les valeurs de citoyenneté, l'égalité, le respect des règles de vie et la lutte contre les discriminations.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Fonds de la Cité éducative	322113	R	Education	Planoise	Les projets encouragent la découverte de la ville et des activités hors du quartier pour élargir les horizons des élèves. Ils visent à renforcer les compétences des élèves par des séjours d'intégration et à impliquer les parents dans l'accompagnement éducatif. Ils promeuvent les valeurs de citoyenneté, l'égalité, le respect des règles de vie et la lutte contre les discriminations.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Internat éducatif au sein de la cité éducative du quartier de Planoise Besançon	322114	R	Education	Planoise	Les collèges de Planoise constatent que certains élèves ambitieux rencontrent des difficultés à étudier chez eux en raison de conditions de vie compliquées. Des familles signalent des relations tendues avec leurs adolescents, souvent marquées par l'absentéisme et un manque de cadre. Une structure éducative externe est envisagée pour offrir un contexte favorable à ces élèves tout en apaisant les dynamiques familiales.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Accès aux droits	315647	R	Solidarité	Planoise Montrapon	Le Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux propose des actions d'insertion, des permanences emploi et des écrivains publics pour aider les publics fragiles. Ces services visent principalement les habitants des quartiers prioritaires.	NON	Ville/GBM non sollicités

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX	Atelier chantier d'insertion	315671	R	Emploi	Planoise	Le Comité de Quartier soutient l'insertion professionnelle par l'Atelier Chantier d'Insertion, avec des chantiers dans le bâtiment et les espaces verts. Les salariés en insertion sont accompagnés socio-professionnellement et bénéficient de formations adaptées. En fin de parcours, un soutien est proposé pour la recherche d'emploi. En 2025, l'ACI élargira son recrutement à des publics plus éloignés de l'emploi.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Animation groupe solidarité emploi (GSE)	315690	R	Emploi	Battant Montrapon Orchamps-Palente Clairs Soleil	Le Comité de Quartier de Rosemont-Saint Ferjeux soutient l'emploi en organisant des réunions mensuelles pour coordonner les actions des partenaires territoriaux de l'emploi et de l'insertion. Ces rencontres permettent d'échanger sur les dispositifs existants, de partager des informations et de définir des solutions adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi. L'animation de ces espaces de dialogue renforce la coopération entre acteurs sociaux et facilite la mise en œuvre de projets de formation et d'emploi, en lien avec des événements locaux.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	315694	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	L'action "Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion" aide les personnes sans solution à la fin de leur parcours d'insertion pour éviter notamment pour certains bénéficiaires un retour au RSA. Des permanences emploi sont proposées comme un accueil de proximité, avec un suivi personnalisé et une orientation vers des partenaires locaux. Un suivi régulier est effectué avec des contacts fréquents et des échanges avec les acteurs de l'insertion pour garantir un parcours sans rupture.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Atelier de mobilisation vers l'emploi	315720	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	Les Ateliers de Mobilisation vers l'emploi soutiennent les demandeurs d'emploi, surtout dans les quartiers prioritaires, pour leurs démarches de recherche d'emploi ou de formation. Animés chaque semaine, ces ateliers permettent de diagnostiquer les freins à l'emploi et d'orienter vers les dispositifs adaptés. Ils complètent les permanences emploi et renforcent la collaboration entre les acteurs sociaux et les partenaires de l'emploi.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Coordination des permanences emploi	315959	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	L'action « coordination des permanences emploi » vise à piloter et coordonner les permanences emploi dans les quartiers prioritaires, en professionnalisant leur fonctionnement et en élargissant le réseau de partenaires. Elle comprend l'organisation des permanences, l'accompagnement des animateurs, et le suivi individuel des personnes orientées vers les dispositifs d'emploi ou d'insertion. Des actions thématiques seront mises en place pour remobiliser les publics éloignés de l'emploi, renforcer les liens avec les partenaires et favoriser les contacts avec les employeurs.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	316172	R	Emploi	Battant Clairs Soleil Montrapon Planoise	Le projet aide les salariés en insertion à acquérir des savoirs de base, en complément de leur parcours en SIAE, pour faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Il propose des ateliers hebdomadaires sur la communication, les savoirs professionnels et les compétences de base, en plus d'un suivi pédagogique personnalisé. L'objectif est de renforcer leur autonomie, de les réconcilier avec l'apprentissage et de les préparer à des formations qualifiantes ou de perfectionnement.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Atelier de lutte contre l'illectronisme	316183	R	Emploi	Planoise Clairs Soleil Montrapon	L'action vise à réduire la fracture numérique en améliorant l'autonomie des personnes en insertion dans l'utilisation des outils numériques, pour faciliter leur insertion professionnelle et quotidienne.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Ateliers Bien-Etre	316239	N	Participation des habitants	Quartier Fragile Saint Ferjeux Amitié	Un diagnostic a révélé le besoin pour certaines familles de se retrouver et prendre du temps pour soi. Deux ateliers seront proposés : un atelier Beauté et un atelier Cuisine. Ces actions expérimentales de six mois, comprenant 20 séances, viseront à renforcer les liens sociaux, promouvoir le bien-être et l'autonomie, avec un groupe de 10 participants et l'embauche d'une intervenante.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Diagnostic "Bien vivre ensemble"	316466	N	Cadre de vie	Quartier Fragile Saint Ferjeux Pelouse	L'action vise à améliorer le "bien-vivre ensemble" dans le quartier de Pelouse en organisant des temps d'écoute et de réflexion avec divers publics. À travers des questionnaires et des rencontres, un diagnostic sera établi pour proposer des actions adaptées, en impliquant les habitants dans le processus. En fin d'année 2025, des ateliers "Histoires de vie" permettront de renforcer les liens sociaux, favoriser l'estime de soi et déconstruire les préjugés entre les habitants.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
Ecole multisports UFOLEP au sein de la MDQ de Montrapon	317057	R	Sport	Montrapon	L'école multisports de la Maison de Quartier propose des activités sportives variées pour les jeunes, afin de lutter contre la sédentarité et encourager l'accès au sport dans les quartiers prioritaires. En 2025, l'UFOLEP prévoit de prolonger le programme en collaborant avec des clubs locaux pour animer des cycles de sport et orienter les jeunes vers les clubs.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets	

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	UFOSTREET League Besançon	317091	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Battant	L'UFOSTREET entamera sa 4ème année en 2025, après avoir initié une centaine de jeunes aux sports urbains en 2024. En 2025, des activités sportives seront proposées dans le cadre des pieds d'immeubles, avec un événement à la Toussaint servant de qualification pour l'événement régional 2026. Le comité prévoit d'élargir ses interventions cet été en ciblant de nouveaux quartiers comme Battant et Saint-Ferjeux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	UFOBABY	317124	N	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Battant	Le comité UFOLEP souhaite lancer le dispositif UFOBABY à Besançon, visant à offrir des activités motrices pour les enfants de moins de trois ans et leurs parents. En 2025, des créneaux de 45 minutes seront proposés, financés par des subventions pour acheter du matériel et organiser ces séances dans diverses structures. Le dispositif privilégie la participation active des parents et pourrait être étendu en 2026 si le succès est au rendez-vous.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
COMMUNE DE BESANÇON	séjours familles	315392	R	Quartiers été - VVV	Planoise	Le dispositif "Séjours Familles" aide les familles à organiser et financer leurs vacances. Il propose des séjours avec des activités et du répit pour les parents. La participation financière est minimisée grâce à des aides.	NON	Ville/GBM non sollicités
	sorties familiales	315400	R	Quartiers été - VVV	Planoise	Le dispositif "Sorties familiales" offre des sorties découvertes culturelles et touristiques à des tarifs adaptés aux revenus des familles. Il est ouvert à tous les publics des structures municipales.	NON	Ville/GBM non sollicités
	CLAS MQ Bains Douches Battant	315735	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Battant	Le projet CLAS soutient l'apprentissage des enfants et implique les parents. Il comprend des séances hebdomadaires et des stages pendant les vacances. Les enfants sont encadrés en petits groupes par des animateurs et bénévoles.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Parcours culturels élémentaires	316097	R	Culture	Planoise, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente, Clairs Soleil, Montrapon	Les Parcours culturels visent à promouvoir l'éducation artistique et culturelle dans les écoles élémentaires de Besançon, en lien avec les priorités de la Ville. Ils offrent des activités variées pour les élèves, couvrant des thématiques comme le spectacle vivant, les arts visuels et la citoyenneté, et sont accessibles gratuitement. Ce dispositif soutient l'implication des enseignants et des parents, tout en favorisant la démocratisation culturelle et la réussite scolaire des jeunes, notamment dans les quartiers prioritaires.	NON	Projet à examiner en programmation complémentaire
	Parcours culturels Maternelles	316098	R	Culture	Battant, Planoise, Hauts de Saint-Claude	Les Parcours culturels visent à promouvoir la cohésion sociale, les valeurs républicaines et la réussite scolaire des jeunes, en lien avec les priorités de la Ville. Ils soutiennent les enseignants dans l'élaboration du parcours d'éducation artistique et culturelle, en intégrant la pratique artistique, la découverte et la rencontre avec des professionnels. Ce projet transversal, en collaboration avec la DSDEN et la DRAC, contribue à l'éducation des élèves et au développement de l'emploi artistique local.	NON	Projet à examiner en programmation complémentaire
	Atelier santé Ville	316632	R	Santé	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Des interventions éducatives abordent la santé, l'hygiène et la nutrition. Des ateliers pour parents traitent du développement de l'enfant et des écrans. Un programme de cuisine éducative sensibilise à une alimentation saine.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Quartier d'été 2025	316724	R	Quartiers été - VVV	Battant Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	Le dispositif Quartier d'été offre des animations gratuites pour tous pendant les vacances scolaires. Il propose des activités culturelles, sportives et éducatives. Les animations se déroulent dans les espaces publics et sont organisées par les maisons de quartier.	NON	Ville/GBM non sollicités
	CLAS Montrapon	316925	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Montrapon	Les Maisons de quartier offrent un soutien scolaire et des activités éducatives aux enfants, y compris pendant les vacances. Elles visent à renforcer l'estime de soi et impliquent les familles. Des actions ciblent les enfants en difficulté pour leur réussite.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Espace jeunesse Montrapon	316949	R	Jeunesse	Montrapon	L'espace jeunesse propose des activités éducatives, des séjours et un studio de musique pour les 12-17 ans. Il organise aussi des événements culturels et des ateliers sur la santé, l'emploi et la citoyenneté. Un accompagnement individuel est disponible pour les projets des jeunes.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Aides aux Démarches Administratives	317155	R	Accès aux droits	Montrapon	Les EPN offrent un accès libre à l'informatique avec un accompagnement numérique. Des permanences hebdomadaires aident les usagers dans leurs démarches administratives. Ces espaces sont aussi utilisés par des partenaires pour l'insertion et l'accès aux droits.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Raid jeunes 2025	317391	R	Jeunesse	Planoise	Le "Raid jeunes 25" du 19 avril 2025 à Planoise proposera des activités sportives et culturelles pour les jeunes de 12 à 17 ans, avec un village d'animation accessible à tous. Les équipes seront encadrées par des adultes et impliquant divers partenaires locaux.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Groupe Solidarité Emploi Montrapon	317482	R	Emploi	Montrapon	La Maison de quartier co-anime le GSE Montrapon avec la Mission Locale pour coordonner les actions liées à l'emploi et à l'insertion. En 2025, le GSE met en avant les dispositifs d'insertion, renforce les liens locaux et conçoit des actions adaptées au territoire. La Maison de quartier accompagne les publics éloignés de l'emploi, comme les jeunes, les isolés et les personnes en situation de handicap.	NON	Ville/GBM non sollicités

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
	Contrat local d'accompagnement a la scolarité - Planoise	317544	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Planoise	Depuis 2023, les inscriptions sont proposées deux soirs par semaine, avec un accueil adapté par niveaux. Les élèves du CP au CM2 travaillent les compétences de base et découvrent des outils numériques. Ils participent à des sorties et événements culturels le mercredi. Le dispositif est ouvert 4 semaines l'été et 2 jours pendant les petites vacances.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Ateliers sociolinguistiques	317614	R	Accès aux droits	Planoise Battant Montrapon	Des cours de français sont proposés dans les quartiers, avec des niveaux allant du débutant au perfectionnement, organisés sur deux séances hebdomadaires de 2 heures. Des actions de socialisation, comme des sorties culturelles et des ateliers informatiques, complètent ces cours pour favoriser l'intégration. Les groupes sont constitués par niveau et public, avec un suivi annuel et des bilans pour évaluer les progrès et organiser des événements culturels.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Espace Jeunesse de Planoise	317666	R	Jeunesse	Planoise	L'Accueil Jeunes de Planoise offre un espace d'animations pour les 12-17 ans, avec des horaires adaptés. Il propose des activités variées : loisirs, sport, culture, sorties et éducations à la citoyenneté. En 2025, plusieurs projets sont prévus : mini-séjours, partenariats locaux, fresque participative et réalité virtuelle.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Vital'été 2025	319333	R	Sport	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Vital'Été est un espace gratuit ouvert à tous en été, avec des activités sportives, culturelles et éducatives, et un accueil pour les moins de 6 ans. En 2025, il se tiendra du 7 juillet au 22 août au complexe Michel Vautrot, avec des animations en journée, des soirées et une possible extension pour la rentrée. Des sites annexes (canoë, équitation, outdoor) complètent l'offre, mobilisant 5 directions municipales, 20 clubs et 90 intervenants.	NON	Ville/GBM non sollicités
COMMUNE DE NOVILLARS	Caravane d'animation à Novillars	316175	N	Participation des habitants	Quartier Fragile Novillars	Un événement festif et convivial est organisé par l'espace de vie sociale, les associations et les habitants de la commune. Il se déroule sur le terrain de foot de la cité, avec des animations intergénérationnelles et familiales pour renforcer les liens entre les habitants du quartier et de la commune.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
COMPAGNIE AIRELLE	Connaissance des métiers du théâtre auprès des collégiens	316556	R	Culture	Planoise Clairs Soleil	Nous proposons à une vingtaine de collégiens un parcours d'immersion au théâtre, incluant une découverte des métiers et des coulisses de la structure. Ils participeront à des ateliers pratiques de jeu sur scène encadrés par des professionnels et échangeront avec des intervenants du monde du spectacle. La semaine se conclura par un bilan, la rédaction des rapports de stage, et une invitation à une représentation théâtrale.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Bureau des jeunes	316795	N	Culture	Battant Montrapon	Cette structure réunira une douzaine de jeunes de 15 à 25 ans aux parcours variés. Ils participeront à des ateliers mensuels de lecture, écriture et mise en jeu de textes. Ils découvriront des œuvres, créeront leurs propres textes et participeront à des projets collectifs. Une scène ouverte en fin de saison mettra en valeur leurs travaux. Le Bureau des jeunes prolongera le Jeune Bureau de la Comédie-Française. Des collaborations seront tissées entre les deux structures.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
COMPAGNIE TERALUNA	Femmes à la fenêtre	316120	N	Culture	Battant	La Compagnie Teraluna réinvente des œuvres classiques sur des figures féminines dans le quartier Battant. Le projet valorise les femmes et les ressources locales avec des partenaires locaux. Il inclut des performances et des ateliers en collaboration avec plusieurs associations.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
COMPAGNIE UN CHÂTEAU EN ESPAGNE	A hauteur d'enfance - volet 2	316186	R	Culture	Montrapon	Le projet vise à sensibiliser les enfants de moins de 6 ans et leurs accompagnants à la nature et à l'art, en collaboration avec les écoles et crèches du quartier de Montrapon. À travers des ateliers artistiques, des représentations théâtrales, des installations poétiques et des échanges, le projet encourage les enfants à devenir auteurs de leur environnement tout en favorisant une approche sensible et ludique de la nature. Il se déroule de septembre 2024 à juin 2025 et inclut des événements collectifs et festifs pour renforcer le lien social.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
COTE COUR	Le spectacle vivant au service des sujets de société	316143	R	Jeunesse	Clairs Soleil Orchamps-Palente	Le projet vise à toucher les publics éloignés, notamment les adolescents et les familles, avec le spectacle "Creuser la joie", abordant la solidarité et l'engagement citoyen. Des ateliers philosophiques précéderont le spectacle, suivi d'un débat.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CSAPA SOLEA	TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée)	317174	N	Santé	Planoise Battant	Le programme TAPAJ aide les jeunes éloignés de l'employabilité classique avec un accompagnement global et un suivi médico-psycho-social. Il propose des chantiers sans prérequis, favorisant l'implication des jeunes et le développement de leur pouvoir d'agir.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	317287	R	Santé	Battant	Ensemble, « Limitons les Risques » (CELR) est un collectif de réduction des risques en milieux festifs, intervenant lors d'événements pour prévenir et réduire les risques liés à la consommation de substances et à la sécurité. Il propose des maraudes, un stand fixe et des informations pratiques.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
	Intervention précoce et actions de prévention	317290	R	Santé	Planoise	Les actions de prévention des addictions visent à retarder les consommations et prévenir leurs conséquences. Elles impliquent les jeunes et les acteurs proches d'eux, en abordant les risques et les protections. Divers outils, comme des jeux, renforcent les compétences psychosociales des jeunes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
CULTURE ACTION	Accueil et Ateliers de la Fanzinothèque - L'Agrafeuse	317483	N	Culture	Battant	"L'Agrafeuse", fanzinothèque itinérante, sera au 52 rue Battant du 9 au 14 juin 2025. Elle propose des fanzines variés, des ateliers pour différents publics (seniors, adultes, enfants) et des sessions tout public pour découvrir et créer ces objets artistiques.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'Athlé Tour 2025	317470	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Le projet vise à surmonter la difficulté d'amener le public des quartiers prioritaires à pratiquer l'athlétisme, un sport peu connu dans ces zones. Des actions comme les "pieds d'immeubles" et des journées de rencontre au stade d'athlétisme seront organisées de mars à août 2025 pour engager les groupes locaux, comme les Francas et les accueils de loisirs. Des partenariats avec des Maisons de quartiers, MJC, EVS de Saint-Claude, et la caravane des pieds d'immeuble permettront d'ancrer ces actions dans le tissu local.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ECARTS D ARTS	Quand dessins et photographies se mélangent pour donner vie à une représentation originale d'un micro quartier	310550	N	Culture	Orchamps-Palente	Les habitants de Palente dessinent leur immeuble pour réfléchir positivement sur leur lieu de vie. Les dessins et photos sont transformés en affiches. Une exposition et un goûter participatif suivent, avec distribution des affiches en pied d'immeubles.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE COMTE	Du quartier à la forêt	316999	R	Jeunesse	Planoise	L'association des Éclaireuses et Éclaireurs Laïques propose depuis 2014 des activités régulières en pleine nature, axées sur l'écologie et le vivre-ensemble, avec un accent sur le quartier de Planoise depuis 2020. Ces activités, ouvertes à environ 25 enfants et jeunes, favorisent la mixité sociale, la découverte de la nature, et permettent aux participants de développer des compétences grâce à des formations (BAFA, PSC1). En 2025, des séjours et rencontres individuelles avec les familles sont prévus pour renforcer le projet, qui nécessite l'embauche d'un second salarié pour répondre à son expansion.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
ECOLE DE PRODUCTION DE BESANCON	Formation de jeunes décrocheurs	316442	R	Emploi	Clairs Soleil Orchamps-Palente	L'Ecole de Production de Besançon forme des jeunes en difficulté aux métiers en tension dans le domaine de l'industrie, avec des projets réels pour des clients industriels. Deux tiers du temps sont consacrés à un travail pratique, garantissant une forte employabilité. L'accompagnement est basé sur la dynamique "Faire pour Apprendre".	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
FABRIQUE NUMERIQUE BESANCON	Besançon Horizons Numériques : Attractivité des métiers du numérique	317468	R	Emploi	Planoise	Le projet vise à initier les jeunes de 11 à 17 ans de Planoise aux compétences numériques grâce à des ateliers variés (codage, 3D, graphisme, esport) et des interventions dans les établissements scolaires. En s'appuyant sur des technologies modernes et des partenariats avec des entreprises locales, il favorise l'inclusion, l'égalité des chances et l'accès aux métiers du numérique. Labelisé French Tech, ce programme combine apprentissage, innovation et impact territorial pour faire de Planoise un quartier d'excellence numérique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
FETE (FEMMES EGALITE EMPLOI)	Forum pour la mixité des formations	325569	R	Emploi	Montrapon	Le forum de la mixité des formations revient à Besançon en 2025 pour promouvoir la mixité professionnelle. Il réunira des organismes de formation locaux et des femmes en cours de formation non mixte. Des femmes en recherche de projet professionnel viendront rencontrer ces structures et découvrir de nouveaux parcours. Des stands thématiques (mobilité, garde d'enfants, etc.) compléteront l'événement. Une attention particulière sera portée aux femmes des quartiers prioritaires.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
FRACTALES THÉÂTRE	Printemps des poètes	322031	N	Culture	Planoise Orchamps-Palente	Les enseignants guideront des activités de lecture et écriture de poésie inspirée de "Voyage au centre de la Terre". Fractales-Théâtre interviendra en ateliers d'écriture, prise de parole, mise en scène et gestion du temps et de l'espace. Des acteurs et musiciens présenteront de la poésie en musique, avec des représentations variées selon les souhaits.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
FRANC COMTOISE FINANCEMENT SOLIDAIRE	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	317256	R	Mobilité	Planoise	Le projet lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires à travers le microcrédit personnel et l'accompagnement sur le surendettement. Il propose des réunions collectives d'information pour repérer les besoins locaux et renforcer les partenariats avec des acteurs sociaux et de l'emploi. Un suivi individuel est assuré pour aider les personnes en situation de précarité à accéder au crédit et gérer leur budget, en collaboration avec divers partenaires sociaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
FRANCE VICTIMES 25	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance	317242	R	Tranquillité et sûreté publique	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	France Victimes 25 accompagne gratuitement les victimes d'infractions, notamment celles de violences conjugales et intrafamiliales, en leur offrant un soutien juridique, psychologique et social. L'organisation met en place des actions de prévention, de médiation, et de protection, incluant des dispositifs comme les Téléphones Grave Danger et les Bracelets Anti-Rapprochement. Elle intervient également dans les quartiers prioritaires, en partenariat avec les autorités locales et judiciaires, et assure un suivi adapté aux besoins spécifiques des victimes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
BESANCON	Action : Accès au Droit et à la Citoyenneté- égalité des chances	317422	R	Accès aux droits	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	L'objectif principal de l'action de France Victimes 25 est d'assurer l'accès au droit pour les personnes vulnérables, en particulier en matière d'égalité des chances et de citoyenneté. L'association propose des consultations gratuites, des médiations et des actions de sensibilisation, tout en assurant un soutien juridique et une réorientation vers des professionnels compétents. En 2024, France Victimes 25 a également organisé un colloque sur les violences sexuelles pour sensibiliser et former les professionnels à mieux accompagner les victimes.	NON	Projet à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
GRAND BESANCON METROPOLE	Cité de l'emploi de la communauté urbaine grand Besançon métropole/pacte pour le plein emploi	323318	R	Pactes plein emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	La Cité de l'emploi est un consortium d'acteurs de l'emploi et de l'insertion visant à améliorer l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi dans les quartiers prioritaires. Elle coordonne les acteurs publics et associatifs pour offrir un accompagnement sur mesure. En 2025, elle renforcera les actions existantes, encouragera l'innovation et impliquera les entreprises locales pour favoriser l'emploi.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPRU	332743	R	Ingénierie	Planoise, Montrapon, Clairs Soleil, Battant, Hauts de Saint-Claude, Orchamps-Palente	(vide)	NON	Ville/GBM non sollicités
GROUPE PSL	Développement de la mobilité à vélo	319613	N	Environnement	Planoise Montrapon	L'objectif de cette action est de promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de mobilité durable, activité de loisirs, sport-santé et support d'insertion professionnelle auprès des habitants de quartiers prioritaires. Depuis 2023, plusieurs actions expérimentales ont été mises en place, telles que des ateliers d'auto-réparation, la Vélo-École, des stages VTT, et des animations lors d'événements, touchant plus de 2000 personnes. En 2025, le programme continuera avec des actions de sensibilisation, des formations, des activités ludiques et des événements valorisant les bienfaits du vélo, tout en cherchant à pérenniser cette démarche grâce à des partenariats et à une évaluation continue.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	ALSH - Espace Sportif de Planoise	321753	R	Sport	Planoise	Un accueil de loisirs sans hébergement propose des activités sportives, des jeux et des sorties culturelles pendant les vacances scolaires et les mercredis. Des mini-camps de 5 jours sont organisés en juillet à Chaux-des-Crotenay et en août à Marnay. Des stages sportifs thématiques sont proposés en partenariat avec les clubs sportifs de Besançon.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Espace Sportif de Planoise	322822	R	Sport	Planoise	Ce projet propose des activités sportives et éducatives pour les jeunes du quartier, avec des accueils de loisirs sans hébergement, des stages sportifs pendant les vacances et des cycles de découverte dans les écoles. Il prévoit des ateliers de découverte en partenariat avec des structures locales ainsi que des projets collectifs et individuels pour les 13-17 ans. Des initiatives spécifiques ciblent également les jeunes filles et femmes, avec des ateliers sportifs adaptés, et des créneaux de musculation pour les jeunes et les actifs du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Chef(fe) de projet opérationnel(le) de la cité éducative de Planoise	322840	R	Cités éducatives	Planoise	La mission consiste à travailler avec les habitants, associations et institutions de Planoise pour des projets éducatifs. Elle coordonne les actions entre les partenaires, impliquant écoles, familles, associations et institutions locales. Elle pilote le programme, suit sa mise en œuvre, et rend compte de l'avancement et de l'utilisation des financements.	NON	Ville/GBM non sollicités
HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon	317873	N	Sport	Montrapon	Le club s'engage dans la sensibilisation au handicap en proposant des séances de hand fauteuil aux habitants du quartier de Montrapon et au-delà, en partenariat avec la maison de quartier. Après plusieurs événements réussis en 2024, le club prévoit de continuer avec des séances pour les jeunes pendant les stages de vacances, ainsi qu'une activité lors de la journée Kid's Run. Il participera également aux quartiers d'été avec des découvertes du hand fauteuil en pied d'immeuble, poursuivant ainsi son engagement envers la sensibilisation au handicap.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
IMPERFECTIONS ARE BEAUTIFUL	parce que le futur est encore jeune...	317129	N	Culture	Planoise	Le Projet 2050 propose des ateliers audiovisuels immersifs, invitant des jeunes à imaginer leur futur à travers la réalisation de films d'anticipation. Basé dans le quartier de Planoise, ce projet associe pratiques cinématographiques, fabrication d'accessoires au FabLab, et projections publiques pour favoriser l'expression créative et l'appropriation de leur environnement. Ce programme vise à impliquer des jeunes éloignés de l'offre culturelle, à développer leur réflexion sur des enjeux sociétaux et environnementaux, et à créer des passerelles avec des partenaires locaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
IMPROVISATION'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale au collège Diderot	318007	R	Culture	Planoise	Le projet propose des ateliers hebdomadaires de théâtre d'improvisation pour les collégiens du collège Diderot et les jeunes de Planoise, avec des suivis réguliers. Les élèves participeront à des matchs inter-collèges et à la grande finale régionale, avec un spectacle de fin d'année. Un atelier supplémentaire sera ouvert à Planoise en 2025 pour permettre aux jeunes de poursuivre cette pratique après le collège, avec des options de spectacles et d'événements.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
INTERMED	Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine	315643	N	Emploi	Montrapon Hauts de Saint-Claude	Le programme de 7 mois propose d'accompagner un groupe de femmes vers une démarche professionnelle par la mise en place d'ateliers bi-hebdomadaires sur des sujets variés comme la création de CV, la mobilité, et le soutien à la parentalité. Les ateliers se déroulent à plusieurs lieux partenaires. Les femmes seront intégrées chez Intermed et percevront une rémunération - elles bénéficieront d'un contrat d'insertion	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Place aux Choix Esolidaires et durables	315668	N	Environnement	Hauts de saint-claude	L'événement "Place aux Choix Solidaires et Durables" se tiendra le 12 avril dans le quartier des Hauts de Saint-Claude pour sensibiliser les habitants à la transition écologique. Il rassemblera une vingtaine de structures de l'économie sociale et solidaire ainsi que les services municipaux pour promouvoir des pratiques de consommation éthique et durable. L'objectif est de favoriser la rencontre entre les acteurs de l'ESS et les habitants autour des thématiques de solidarité et de durabilité.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Accompagnement vers et dans l'emploi	316673	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Intermed accompagne les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, avec un suivi personnalisé comprenant diagnostic, formations et ateliers. Le programme vise à résoudre les problématiques sociales et professionnelles des participants. Les personnes sont recrutées en contrat d'insertion.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale	315209	R	Sport	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon	Le projet propose des cours de karaté accessibles aux jeunes des quartiers défavorisés, favorise la mixité sociale et soutient l'inclusion des enfants handicapés. Il encourage aussi la pratique intergénérationnelle, l'essor du karaté féminin et sénior.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
L'ARC EN CIEL DES ORCHAMPS PALENTE	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	310722	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	L'association organise des animations mensuelles pour favoriser les rencontres entre habitants. Elle propose des événements locaux et des sorties en dehors de Besançon. Les sorties incluent des visites de sites, musées et lieux d'attraction.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents" / Prévention Bucco-dentaire	317656	R	Santé	Orchamps-Palente Planoise Battant	21 représentations du spectacle seront proposées dans les écoles primaires des quartiers prioritaires de Besançon. Destiné aux CP, il sensibilise à l'hygiène bucco-dentaire via des marionnettes et personnages décalés, suivi d'une évaluation des élèves	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LA PASSERELLE DE PLANOISE	journal de quartier "La Passerelle"	311757	R	Citoyenneté	Planoise	La Passerelle, publication trimestrielle, observe et relate la vie du quartier. Elle valorise ce qui rapproche les habitants sans "s'immiscer dans leur vie privée ou convictions". Le journal informe sur les événements culturels, artistiques et festifs, renforçant le lien social à Planoise et au-delà.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LA ROUE DE SECOURS	Location solidaire GBM	315661	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le projet "de location solidaire" vise à améliorer la mobilité des personnes en difficulté grâce à un service de location solidaire de véhicules (scooters, vélos, voitures, etc.). Il propose des tarifs accessibles, avec un accompagnement en sécurité routière et une gestion du parc pour garantir la qualité et la sécurité des véhicules. Ce service est destiné à un large public, incluant les jeunes, les bénéficiaires des minimas sociaux et les personnes en formation professionnelle, en priorité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Garage solidaire GBM	316646	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	La Roue de Secours propose un garage solidaire à Besançon, offrant des réparations à bas prix et la vente de véhicules accessibles pour les personnes en précarité. Ce service inclut également un accompagnement pour l'obtention du permis et l'accès à une voiture.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Plateforme mobilité solidaire GBM	316655	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	La plateforme de mobilité solidaire offre un diagnostic et un parcours personnalisé pour surmonter les freins à la mobilité. Des formations, un accompagnement pour le permis de conduire et une aide financière sont proposées.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Bourse au permis GBM	316661	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	La "Bourse au Permis" offre 600€ aux personnes en insertion socio-professionnelle pour passer leur permis, avec un suivi personnalisé et un diagnostic mobilité préalable. Les bénéficiaires choisissent leur auto-école et doivent réaliser 20 à 30 heures de bénévolat en contrepartie.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Covoiturage organise	316685	R	Mobilité	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Ce projet teste en 2024 un dispositif de covoiturage pour faciliter l'accès à l'emploi. Il s'appuie sur France Travail et les entreprises locales pour organiser les trajets. L'association La Roue de Secours pilote le projet, en accompagnant les bénéficiaires vers une autonomie en mobilité et en sensibilisant les entreprises au dispositif.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LE PETIT MONDE	Fête à Battant 2025	317872	N	Culture	Battant	La Fête à Battant 2025 élargira la fête de 2024 en ajoutant des cours intérieures pour spectacles et animations. Des artistes locaux et professionnels y participeront. L'événement visera à inclure de nouveaux espaces et publics vulnérables du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LE VOLANT BISONTIN	Favoriser l'accès des jeunes des quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise à la pratique du badminton	316180	R	Sport	Clairs Soleil Planoise	Le programme offre aux jeunes de Clairs-Soleils et Planoise l'accès au badminton pour encourager l'activité physique et l'inclusion. Il vise à développer leurs compétences sportives et leur engagement collectif.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
L'ECHIQUIER BISONTIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture à Planoise	301868	R	Sport	Planoise	Ce projet propose une large gamme d'activités autour des échecs, telles que des tournois en plein air, des animations régulières sur les places publiques, et des événements comme des soirées thématiques et des jeux de société. Il organise également des ateliers créatifs, comme la fabrication d'échiquiers à partir de matériaux recyclés, et des actions collaboratives avec des associations locales tel que des compétitions inter-quartiers pour favoriser la mixité sociale et la cohésion. Enfin, il offre des cours d'échecs gratuits dans les écoles et les maisons de quartier, ainsi que des événements éducatifs et culturels autour du jeu.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Tour d'avenir	311496	N	Jeunesse	Planoise	Le projet utilise les échecs pour enseigner les valeurs républicaines aux jeunes. Des "Spots Tour d'Avenir" offrent un accompagnement et une formation en animation. Il favorise l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes	NON	Ville/GBM non sollicités
LEO LAGRANGE CENTRE EST	Contrat de Ville Besançon - Volet Carcéral - 2025	317136	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Cinq séances seront organisées sur les violences et discriminations, abordant les types, causes, conséquences et alternatives. Un travail sera effectué avec la PJJ et l'Unité d'Enseignement, permettant de reprendre les débats dans les cours ou avec les éducateurs. Deux sessions de quatre journées seront proposées aux adultes pour échanger sur les violences et discriminations.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Contrat de Ville Besançon - Volet Discriminations - 2025	317141	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	En 2025, des visites-débats thématiques seront organisées au Musée des Beaux-Arts de Besançon pour les établissements scolaires des QPV, abordant des sujets comme les migrations et l'égalité femmes-hommes. Des actions seront menées pour la Journée des Droits des Femmes, avec des visites-débat, des interventions scolaires et une nocturne pour le public adulte. Des interventions seront réalisées dans les écoles, Maisons de Quartier et auprès de jeunes en Protection Judiciaire, ainsi que des formations pour les intervenants bénévoles sur des thèmes de citoyenneté, discriminations et laïcité.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Contrat de Ville Besançon - Volet Péri-scolaire - 2025	317143	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	En 2025, le Pôle Engagement poursuivra les "Lundis de Léo", avec 6 cycles de formation pour les animateurs périscolaires sur des thématiques sociales importantes. Il continuera également la mise en place de la médiation par les pairs, en formant des élèves médiateurs dans de nouvelles écoles des quartiers prioritaires. Enfin, le lien avec l'école Brosolette sera maintenu pour assurer la pérennité du projet et préparer son autonomie.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Contrat de Ville Besançon - Volet Violences - 2025	317152	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	L'objectif est de prévenir la délinquance et de favoriser la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de Besançon, tout en sensibilisant les jeunes aux différentes formes de violence. Des interventions éducatives seront menées dans les écoles et autres structures pour promouvoir la citoyenneté, le vivre ensemble et la régulation des conflits. En parallèle, des formations seront proposées aux professionnels et aux élèves médiateurs pour mieux gérer les problématiques de violence.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Un Terrain d'Aventures dans un quartier en renouvellement urbain	316666	R	Jeunesse	Planoise	Les Terrains d'Aventures sont des espaces extérieurs, gratuits et en accès libre, où les enfants peuvent jouer, bricoler, construire ou simplement ne rien faire, en autonomie. Ils favorisent la créativité, le réemploi des matériaux, et la participation citoyenne par des prises de décisions collectives et une sensibilisation à l'environnement. Au Parc-Urbain de Planoise, ce lieu évolutif est également un outil pédagogique pour les écoles et les structures de loisirs, reliant apprentissages scolaires et activités concrètes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Paroles nomades la suite	316677	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	Ce projet vise à renforcer la place des habitants dans leur quartier grâce à des actions interculturelles et intergénérationnelles, avec un temps fort organisé du 19 au 24 mai 2025. Il proposera des ateliers artistiques, des rencontres, des espaces de discussion et des activités bien-être, tout en valorisant les expressions des habitants à travers des podcasts et une web radio. Un groupe de pilotage composé d'habitants et de structures locales a pour vocation de coordonner l'événement.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	« Et si on jouait... » pour garder sa place au sein de la cité et/ou du collectif	316678	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	Ce projet vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées et des habitants isolés du quartier de Planoise, en favorisant leur maintien à domicile. Des activités collectives, choisies par les participants, seront organisées un mardi après-midi sur deux dans différents lieux du quartier. Pour les plus isolés, des visites à domicile seront proposées, avec pour objectif de renforcer leur sociabilisation et leur inclusion.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Itinérances numériques et clé d'accès aux droits	316742	R	Accès aux droits	Planoise	Ce projet vise à accompagner les publics les plus éloignés du numérique, notamment dans les QPV et ZRR, en favorisant l'accès aux droits et en luttant contre l'illectronisme. Il propose des actions variées, comme l'aide à l'accès scolaire en ligne, des débats sur l'utilisation des réseaux sociaux, et des ateliers pour acquérir une autonomie numérique. L'objectif est de créer une dynamique d'éducation numérique tout en promouvant des outils respectueux des données des utilisateurs.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
LES COEURS AUDACIEUX	Journée Solidaire 2025	317749	N	Solidarité	Clairs Soleil	La Journée Solidaire (mai-juin) propose des activités sportives, un spectacle, des ateliers (maquillage, danse, coiffure), un vide-grenier solidaire, des jeux gonflables, une tombola, et des échanges animés par Radio Sud. Des animations supplémentaires sont prévues avec des associations locales.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LES FRANCAS DU DOUBS	Accueil de loisirs inclusif et accompagnement des	313825	R	Education	Planoise Orchamps-Palente	Le projet 2025 renforce l'inclusion des enfants à besoins particuliers par le recrutement d'un référent handicap, la formation des animateurs et la création d'espaces apaisants. Des animateurs qualifiés seront également recrutés pour mieux accompagner ces enfants.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	315001	R	Solidarité	Planoise	L'action "Pour elle, pour lui, avec eux" soutient les familles en difficulté avec des rencontres régulières sur des thématiques variées. Des espaces d'accueil non stigmatisants favoriseront un cadre accessible et ouvert. L'objectif est de renforcer les liens sociaux et aider les familles à surmonter leurs difficultés.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Secours en Action : Atelier d'Animation pour Apprendre les Gestes Qui Sauvent	315265	N	Education	Planoise	Le projet propose une formation PSC1 gratuite pour les jeunes de plus de 10 ans. Il sensibilise aux gestes de secours et favorise la mixité sociale. Les sessions débiteront en mai 2025, avec un accompagnement pour les jeunes prêts à passer le PSC1.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Favoriser l'accès aux accueils de loisirs sur le quartier de Planoise	315313	R	Jeunesse	Planoise Orchamps-Palente	La Cité Educative de Planoise propose une réduction tarifaire pour encourager les premières inscriptions aux ALSH. Cette mesure vise à faciliter l'accès aux services pour les familles du quartier. Un document d'information sera distribué dans les écoles.	NON	Ville/GBM non sollicités
	savoir tous nager	316367	N	Education	Planoise	Des stages de natation gratuits sont organisés pour les enfants de Besançon, visant à renforcer leur confiance dans l'eau. Chaque stage dure une semaine pendant les vacances, avec 8 enfants par groupe. L'objectif est d'offrir un apprentissage aquatique accessible à tous.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Parler, échanger de la laïcité avec les enfants	316816	N	Education	Planoise	Le projet aide les professionnels à intégrer la laïcité dans leurs actions et favorise le dialogue avec les familles. Il propose des ateliers et outils pédagogiques sur les valeurs républicaines. L'objectif est de renforcer la citoyenneté et l'esprit critique des jeunes.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Animations pour et avec les habitants	317330	N	Citoyenneté	Orchamps-Palente	Le projet vise à ouvrir la Ludothèque aux habitants du quartier avec des soirées mensuelles conviviales pour mamans, seniors et personnes isolées. Des activités ludiques et éducatives seront proposées pour les 8-14 ans, les mercredis, samedis et vacances.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Accompagnement à la scolarité à Rosa Parks Besançon	317438	N	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Planoise	Le dispositif Rosa Parks soutient les familles de Planoise avec des activités éducatives et culturelles. Les enfants bénéficient de séances ludiques et pédagogiques, impliquant les parents. Des ateliers de philosophie et des partenariats locaux enrichissent leur parcours.	NON	Ville/GBM non sollicités
LES MANIVELLES	Rendre accessible Les Manivelles aux publics des autres structures du quartier Battant	317859	R	Solidarité	Battant	Le projet propose des activités vélo pour l'inclusion et la mobilité durable. En 2025, en plus des publics du GEM, le projet s'étend aux seniors et enfants du quartier Battant avec des ateliers mobiles, en lien avec la Maison de quartier Bains Douches.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LES STORYTELLERS	Projet vidéo pour sensibiliser à la propreté du quartier de Planoise	317825	N	Cadre de vie	Planoise	Le projet, porté par Les Storytellers et KAA7 Production, propose des capsules vidéo humoristiques réalisées avec les habitants pour toucher un large public via les réseaux sociaux. Il inclut des ateliers de création vidéo pour inciter les jeunes à produire des contenus engageants, en collaboration avec des associations locales. Enfin, des mini documentaires seront réalisés pour sensibiliser aux problématiques du quartier et valoriser les initiatives locales, avec des projections publiques et sur les réseaux sociaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Aide au Fonctionnement de l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs pour 25-27	315922	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	En 2025, l'E2C25 prévoit d'accueillir 116 à 118 jeunes, avec une attention particulière pour les jeunes issus des QPV, principalement de Planoise, tout en élargissant sa présence dans d'autres quartiers. Un projet en partenariat avec l'ARS sera lancé pour développer des parcours spécialisés vers les métiers du social, de la santé et du médico-social. L'E2C25 renforcera son approche des compétences psychosociales et de la santé mentale, en réponse aux besoins des stagiaires, notamment ceux liés à l'abandon de parcours.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Ateliers sportifs à vivre en famille	316087	R	Cités éducatives	Planoise	La Ligue de l'enseignement propose des ateliers sportifs et culturels pour les enfants de Planoise, en collaboration avec l'association Bouge+, afin d'inciter les familles à s'engager dans des activités extrascolaires. Ces ateliers parent/enfant sont conçus pour motiver à une pratique sportive régulière et encourager l'inscription en clubs locaux. En 2025, le projet prévoit des ateliers mensuels et une soirée en plein air pour sensibiliser les familles aux clubs sportifs du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobberi	316095	N	Cités éducatives	Orchamps-Palente, Montrapon, Clairs Soleil	Le programme de prévention du harcèlement, géré par la Ligue de l'Enseignement, cible les enfants dès la maternelle et implique les professionnels de l'éducation et les parents. Il propose des formations et des outils pour favoriser des communautés inclusives.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
	Actions sur le quartier St Claude	316627	R	Education	Hauts de saint-claude	La Ligue de l'enseignement souhaite renforcer son ancrage local à Saint-Claude et favoriser la collaboration entre écoles, collège, parents et acteurs éducatifs à travers des animations et des actions citoyennes. En 2025, des expositions thématiques sur le racisme et la laïcité seront proposées pour sensibiliser les élèves et la population locale. L'organisation poursuivra également des actions de lutte contre la fracture numérique et continuera à travailler sur la parentalité numérique et l'animation autour de la lecture.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Egalité filles-garçons, à l'école Jean Macé	317325	N	Cités éducatives	Clairs Soleil	Le projet comprend des ateliers pour les élèves, des échanges avec les enseignants et des actions avec les familles. Il vise à déconstruire les stéréotypes de genre et à promouvoir l'égalité et le respect. .	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Soutien aux enseignants des écoles primaires de la Cité éducative de Planoise	325791	R	Cités éducatives	Planoise	Le quartier de Planoise est une Cité éducative depuis 2019, avec un plan d'action visant à lutter contre le décrochage scolaire. Depuis 2020, des médiateurs scolaires interviennent dans les écoles élémentaires pour prévenir les absences et renforcer les liens avec les familles. Ils soutiennent la gestion scolaire, la médiation et accompagnent des actions éducatives hors temps scolaire pour favoriser la réussite des élèves.	NON	Ville/GBM non sollicités
LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	316687	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	LIMPIO, entreprise d'insertion, accueille 14 demandeurs d'emploi par an pour des contrats de 20 h/semaine dans les services à la personne. Elle propose un accompagnement individuel, des formations et des actions collectives pour favoriser un retour à l'emploi durable. En lien avec les acteurs locaux, LIMPIO valorise les compétences des salariés et participe aux initiatives du SPIE pour soutenir l'insertion professionnelle.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
LOGE GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale		R	Tranquillité et sûreté publique	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	(vide)	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Accueillir les nouveaux habitants du quartier	316684	N	Participation des habitants	Orchamps-Palente	Des "pots d'accueil" seront organisés pour les nouveaux habitants en partenariat avec les bailleurs. Ces événements, deux fois par an, présenteront les activités de la MJC et des acteurs locaux. Ils aideront les nouveaux arrivants à découvrir les ressources du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Animations en pied d'immeuble	316688	R	Quartiers été - VVV	Orchamps-Palente	Le projet propose des animations socio-culturelles et sportives en juillet et août. Des activités seront animées par des clubs sportifs, la médiathèque et la MJC. Il inclut aussi des soirées et des sorties familiales à thèmes pour tous les âges.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Espace Jeunes	316692	R	Jeunesse	Orchamps-Palente	Chaque mercredi, la MJC organise des activités pour les jeunes. Des activités supplémentaires ont lieu le vendredi et samedi, en partenariat avec le CLAS. Un stage "100% Ados" est proposé pendant les petites vacances, avec des activités spécifiques en été.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Un espace de médiation sociale et écologique	316694	R	Participation des habitants	Orchamps-Palente	Le jardin partagé organise des actions collectives et des projets sur l'alimentation durable. En 2025, il participera à l'embellissement du quartier. L'action se poursuit pour devenir encore plus un lieu de médiation sociale et écologique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Accès aux droits	316699	R	Accès aux droits	Orchamps-Palente	La MJC propose des permanences d'écrivains publics pour aider les publics fragilisés avec leurs démarches administratives. Elle organise aussi des ateliers d'initiation à l'informatique pour simplifier le quotidien.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Loisirs en famille	316706	R	Solidarité	Orchamps-Palente	"Loisirs en famille" offre des activités gratuites pour les familles du quartier Orchamps-Palente, incluant sorties et ateliers. Elles se déroulent principalement les mercredis et favorisent l'implication des familles. La participation est ouverte aux adhérents de la MJC.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	La parade des Gosses Bestioles	316708	N	Participation des habitants	Orchamps-Palente	Sous l'égide de la MJC Palente, la compagnie Tricyclique Dol animera des ateliers de création de marionnettes géantes avec les habitants du quartier. Ces marionnettes défilent lors d'une parade, suivie d'un événement festif. Dans le cadre de "La Rue est à Nous 2025".	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	316710	R	Solidarité	Orchamps-Palente	Le projet propose 40h de cours de français hebdomadaires dans trois quartiers de Besançon. Il inclut des actions d'insertion professionnelle, d'accès aux droits et de socialisation, en collaboration avec des partenaires locaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Référént de quartier	316713	R	Ingénierie	Orchamps-Palente	Valorisation de la participation de la MJC Clairs Soleils dans l'animation et la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville et de son programme d'actions territorial.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Action santé	320859	R	Santé	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Ce projet propose à un groupe de jeunes femmes de participer à des activités sportives hebdomadaires encadrées par un coach, avec un suivi régulier et des échanges conviviaux pour favoriser leur engagement et bien-être. Tout au long de l'année, des événements bien-être, des découvertes sportives, et une participation à des activités locales sont organisés pour renforcer leur motivation et leur intégration. Un accompagnement santé est également prévu, avec accès aux soins, droits sociaux, et sensibilisation via des ateliers santé pour répondre à leurs besoins spécifiques.	NON	Projet à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Etre parent et travailler à son insertion socio-professionnelle	320866	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Le projet prévoit un référent parentalité pour accompagner les jeunes parents dans leurs démarches, leurs droits, et l'accès aux soins et modes de garde. Les jeunes seront soutenus lors d'ateliers et visites avec des partenaires, en présence d'un salarié de la Mission Locale pour renforcer leur confiance. Des actions collectives, comme une "Gratifieria", et des parcours thématiques seront mis en place pour répondre aux besoins et favoriser l'insertion professionnelle en lien avec leur projet de vie.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	320870	R	Emploi	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	Ce projet accompagne environ 120 jeunes de 16 à 25 ans sous-main de justice sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec un focus sur les Quartiers Prioritaires. Grâce à un partenariat renforcé avec la PJJ, le SPIP, la Maison d'arrêt et d'autres acteurs, la mission locale adapte ses outils d'accompagnement aux contraintes spécifiques de ce public. Elle intervient régulièrement en milieu carcéral pour maintenir le lien avec les jeunes, faciliter leur réinsertion et améliorer leurs conditions de sortie.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	320903	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Les conseillers en insertion interviennent dans cinq permanences de quartier pour accompagner les jeunes, en s'appuyant sur les ressources de la Mission locale et des partenariats locaux. Les permanences à Planoise, Clairs-soleils et Montrapon sont très fréquentées, avec un accompagnement pour lever les freins à l'emploi et à la formation. En 2025, la Mission locale prévoit de renforcer sa présence et d'adapter son intervention selon les besoins et les ressources disponibles.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
MJC CLAIRS SOLEILS	Séjours Jeunes	315276	R	Tranquillité et sûreté publique	Clairs Soleil	Des temps d'accompagnement aideront les jeunes à concrétiser leurs projets de séjour. Cela inclut la formalisation de l'idée, l'étude de faisabilité et la recherche de financements. Le projet travaille sur des valeurs d'autonomie et de confiance en soi.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Raid Aventure des Clairs Soleils	315278	R	Sport	Clairs Soleil	Le Raid Aventure est une manifestation structurée autour d'épreuves sportives (course à pied et VTT) et ludiques à vivre en équipe et/ou en famille afin de promouvoir l'image du quartier et valoriser espaces naturels.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Animation en Pied d'Immeuble	315283	R	Cadre de vie	Clairs Soleil	Des animations et activités seront proposées aux enfants et familles en juillet et août, trois fois par semaine. Ces activités auront lieu en alternance sur Clairs Soleils et le secteur des Vareilles. Une animation en soirée (concert, cinéma, etc.) sera organisée chaque semaine dans chaque secteur.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Espace de Vie Social et d'Animation des Vareilles	315288	R	Cadre de vie	Quartier Fragile Vareilles	L'EVS des Vareilles développe des actions pour renforcer les liens sociaux et soutenir les familles : cafés pédagogiques, de événements festifs, des sorties familiales l'accompagnement scolaire et la rédaction et la diffusion du journal de quartier. ...	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Groupe Solidarité Emploi MJC/CS Clairs Soleils	315361	R	Emploi	Clairs Soleil	Le groupe solidarité emploi réunit plusieurs partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour permettre l'émergence de projet en direction des publics les plus éloignés de l'emploi notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires. Le GSE assure la coordination et l'évaluation des actions. Des permanences sont encadrées au GSE pour offrir aux personnes en difficulté d'insertion professionnelle un appui régulier dans leur recherche d'emploi.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Fracture numérique/roulotte connecte/ateliers	315383	R	Accès aux droits	Clairs Soleil	Le projet propose une permanence mobile (Roulotte connecte), un Espace Numérique avec accès à Internet et des ateliers numériques. Une semaine dédiée au numérique sera organisée pour les enfants, jeunes et familles.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	For action femme	315390	R	Emploi	Clairs Soleil	L'émancipation féminine nécessite un espace d'échange pour lutter contre l'isolement et favoriser l'autonomie. Des actions menées ont permis à certaines femmes de retrouver un emploi ou de se former. Il est proposé de poursuivre cet accompagnement.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Référent de quartier	315416	R	Tranquillité et sûreté publique	Clairs Soleil	Valorisation de la contribution de la MJC Clairs Soleils, en particulier du directeur de la structure, dans l'animation et la mise en œuvre territoriale du Contrat de ville et de son programme d'actions.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Café Solidaire	315425	R	Solidarité	Clairs Soleil	Ouverture depuis 2024 d'un café solidaire qui propose aux habitants un lieu convivial de proximité, de rencontre et d'échange où l'on peut boire un verre, manger et participer des animations et activités diverses et variées.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Médiation Culturelle	315427	R	Culture	Clairs Soleil	Des ateliers culturels et artistiques seront organisés pour les enfants et jeunes de l'accueil de loisirs, ou de l'accueil jeunes. Des sorties culturelles seront programmées dans des lieux de diffusion. Des spectacles seront programmés lors des événements organisés par la structure.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Accompagnement à la Scolarité Clairs Soleils et les Vareilles	315465	R	CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire)	Clairs Soleil	L'accompagnement à la scolarité s'adresse aux enfants scolarisés en primaire et aux collégiens, Cette action apporte un soutien aux parents pour la réussite éducative et scolaire de leurs enfants. Les sessions auront lieu tous les jours de 16h30 à 20h00.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
	Les Printemps des Clairs Soleils	315496	N	Environnement	Clairs Soleil	L'événement vise à embellir le quartier et promouvoir la santé avec des animations sur plusieurs semaines et un temps fort structuré autour de : spectacles, expositions, ateliers de jardinage, ... En 2025, il sensibilisera au changement climatique et à la végétalisation du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
	Collectif familles et Parentalités	315679	R	Education	Clairs Soleil	Le projet implique les familles, notamment en difficulté, dans des activités éducatives et culturelles. Il propose des accueils de loisirs, ateliers cuisine et sorties culturelles. Il inclut aussi l'organisation de séjours et le soutien actif aux "Déjeuners des Parents".	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Jardin pédagogique et animation environnement des Clairs Soleils	315693	N	Environnement	Clairs Soleil	Un jardin nourricier de 800 m² sera aménagé derrière le Centre Martin Luther King. Le projet sensibilise à l'autosuffisance alimentaire et à l'environnement. Il implique tous les publics et collabore avec d'autres maisons de quartier.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Club Multisports	316533	R	Sport	Clairs Soleil	Des activités sportives sont proposées aux 6-17 ans, adultes et seniors. Des stages sont organisés en partenariat avec 6 clubs sportifs. Une association de Kick boxing permet aux jeunes majeurs de s'engager bénévolement.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
MOVO	La block party de MOVO (Je bouge mon quartier)	317881	R	Culture	Orchamps-Palente	Pendant 2 jours, des activités sportives, culturelles et des performances auront lieu, incluant des initiations, des battles et une exposition de Kanti. Il y aura aussi une scène ouverte, des stands et une restauration préparée par les mamans du quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Contrat de ville 2025 QPV Planoise-PARI	318580	R	Accès aux droits	Planoise	L'Association PARI œuvre pour le développement social et éducatif à Planoise, en luttant contre le décrochage scolaire et en soutenant les familles. Elle propose des formations pour ses bénévoles et partenaires, tout en intégrant des actions d'éducation au développement durable et de préparation aux emplois verts. Le projet repose sur une organisation participative, des dispositifs de soutien aux aidants, et des initiatives collaboratives pour une transformation sociale et écologique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PALENTE BESANCON HANDBALL	Handball et Education au sein des quartiers prioritaires de la ville	322194	N	Sport	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	Le PBHB organise des séances de handball avec divers partenaires (BOUGE+, MJC Clairs-Soleils et les écoles des QPV) ainsi que des interventions estivales au pied des immeubles sur les quartiers Planoise, Palente / Orchamps et Clairs Soleils	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	Ateliers découverte métiers restauration Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon	317809	R	Emploi	Orchamps-Palente	Ce projet s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi, en situation de précarité ou sans qualification, en leur offrant une initiation aux métiers de la restauration. Sur cinq jours, les participants découvrent la cuisine, le bartending et le service en salle grâce à des mises en situation professionnelle et des animations digitales. L'objectif est de favoriser leur insertion professionnelle en leur permettant d'explorer ces métiers et de valoriser leur participation par une attestation.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon	317810	R	Emploi	Orchamps-Palente	Ce projet propose des formations certifiantes en cuisine et service en restauration, reconnues au RNCP. Chaque session, organisée en 11 semaines, combine 8 semaines de formation théorique et pratique et 3 semaines de stage en entreprise, pour des groupes de 8 à 10 stagiaires. Une prépa de 8 semaines est également proposée pour les publics éloignés des savoirs fondamentaux, afin de faciliter leur intégration aux formations certifiantes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	316219	R	Culture	Clairs Soleil Orchamps-Palente	Le projet propose un spectacle familial pour le loisir hors temps scolaire. Il inclut des médiations pour les maternelles sur la motricité et la confiance en soi. Une semaine cirque pour les primaires renforcera les compétences sociales et émotionnelles avec une représentation publique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON	Bien-être, Solidarité, Sport et Citoyenneté : Initiatives pour un Quartier Dynamique	317747	R	Sport	Planoise	Le projet sport santé améliore la santé des habitants avec des activités physiques adaptées et des événements pour sensibiliser aux bienfaits du sport. Un projet culturel a pour vocation de développer la confiance et l'épanouissement des jeunes par des ateliers et des événements culturels. Le projet contre les violences faites aux femmes propose des ateliers d'autodéfense, des conférences et un groupe de parole pour les soutenir.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PLANOISE VALLEY	Femmes à l'honneur	317670	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	Le projet met en valeur la diversité interculturelle et les savoir-faire des femmes de Planoise à travers un événement festif. Un défilé de mode, des stands artisanaux et des spectacles de danse seront organisés, avec un focus sur les micro-entrepreneuses locales. L'événement, prévu autour de la journée internationale des droits des femmes, inclura aussi des échanges sur la sécurité dans les transports.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Dispositif "Gilets Roses" à Planoise	317735	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	Le projet Planoise Valley s'inspire du collectif Gilets Roses pour ramener le calme à Planoise. Des femmes, principalement des mamans, vont à la rencontre sur l'espace public avec les habitants et les jeunes pour dialoguer. Elles collaborent avec les acteurs locaux et se font connaître grâce à des gilets roses.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Vide grenier solidaire 2025	318998	N	Participation des habitants	Planoise	Un vide-grenier solidaire est organisé pour encourager les échanges entre habitants de Planoise. Des animations sont mises en place pour tisser des liens, particulièrement avec les aînés, et prévenir l'isolement. L'objectif est de favoriser l'intégration des habitants à la vie du quartier à travers des moments conviviaux.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
	Journées d'été	319071	N	Quartiers été - VVV	Planoise	Six sorties familiales sont organisées pendant l'été pour les membres de l'association et leurs enfants. Ces sorties incluent des activités comme la piscine, des visites d'aquarium, et des parcs de loisirs, pour maintenir le lien social. L'objectif est de lutter contre l'isolement, créer des souvenirs et renforcer les liens entre familles du quartier.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
PORTE-AVIONS	Battle Porte-Avions (nom provisoire)	316746	R	Culture	Montrapon	En 2025, Porte avions souhaite organiser au Palais des sports, une battle de breakdance, inspiré des Jeux Olympiques, avec une compétition et des workshops accessibles à tous, quel que soit le niveau. L'événement, gratuit et inclusif, vise à créer un parcours hip-hop dans la ville en collaborant avec des structures locales et en proposant des activités de proximité. La communication multicanal et les actions de terrain assureront la participation de tous, favorisant la découverte et le partage autour de la danse.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PROJETS EN CIMES	Sessions de remobilisation vers l'emploi pour des jeunes adultes sans emploi ni formation	319267	N	Emploi	Planoise	"Projets en Cimes" propose une semaine en montagne pour aider des jeunes éloignés de l'emploi à réfléchir à leur projet professionnel. Il combine randonnées, ateliers de développement personnel et rencontres avec des entreprises pour renforcer leur confiance et découvrir des métiers. Un suivi individualisé est réalisé avant, pendant et après la session, avec un bilan et un accompagnement à 3 et 6 mois.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
PROMO SPORT BESANCON JUDO - PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	316926	R	Sport	Planoise Montrapon Hauts de saint-claude	Le club se concentre sur l'initiation au judo des enfants de 4 à 8 ans en Maison de Quartier, avec des activités sportives accessibles à tous et des séances découvertes dans les écoles locales. Des actions spécifiques sont menées pour promouvoir la pratique féminine, avec des cours gratuits pour les filles, des parrainages et des événements pour renforcer l'esprit d'équipe et l'inclusion. Le club poursuit également son engagement envers l'inclusion, en accueillant des enfants en situation de handicap et en étendant ses activités dans les quartiers de Saint-Claude et Planoise.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
RADIO CAMPUS BESANCON	La voix est libre	317045	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise Montrapon	Le projet vise à favoriser le vivre ensemble, l'éducation des jeunes et la tranquillité publique par la réalisation d'émissions radio participatives. Chaque année, une quinzaine de jeunes s'investissent dans la préparation, l'animation et l'évaluation d'une émission hebdomadaire, avec des ateliers d'écriture et de pratique technique. Ce partenariat avec Radio Campus Besançon et l'UEAJ permet aux jeunes de s'exprimer, de découvrir le métier de journaliste et de développer leur confiance en eux.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
	Saison 5 radio Montrapon	317050	R	Participation des habitants	Montrapon	Radio Montrapon permet aux habitants du quartier de créer et réaliser des émissions radiophoniques, favorisant la cohésion sociale et la prise de parole publique. En 2025, le projet propose des émissions en direct et des podcasts, mettant en lumière des témoignages et des événements locaux, notamment autour du sport et de la musique. Ce projet renforce les liens entre le quartier de Montrapon et l'université tout en favorisant l'expression des jeunes et la mixité sociale.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Radio Diderot saison 2025	317072	R	Cités éducatives	Planoise	Radio Diderot est un projet collaboratif entre Radio Campus Besançon, la classe de 3e SEGPA du collège Diderot, et divers partenaires, incluant élèves UPE2A et structures du quartier. Les élèves participent à toutes les étapes de création d'une émission radio : conférence de rédaction, choix des sujets, écriture, et réalisation de chroniques. Le projet aboutit à une émission en direct, renforçant l'expression orale, la collaboration et l'ouverture sur leur environnement.	NON	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
RADIO SUD BESANCON	Projet Radio Cités 25	317878	R	Citoyenneté	Planoise	Radio Cités 25 organise des retransmissions radiophoniques et des ateliers radio dans les espaces publics et établissements scolaires. Le projet vise à initier les élèves et les habitants aux médias et à la communication, grâce à des partenariats avec diverses associations et institutions locales. Il s'appuie sur des conventions établies avec des acteurs tels que le Collège Diderot, la Maison de Quartier de Planoise, et d'autres structures pour animer et former les jeunes.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme	317918	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	Le projet de Radio Sud Besançon pour la Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme consiste en la lecture de textes écrits par des élèves de différents collèges et adolescents, sur la Place Pasteur à Besançon, le 20 mars 2024. Des émissions en direct, réalisées avec des associations, élus et représentants publics, seront diffusées sur Radio Sud Besançon et sur les réseaux sociaux, le 21 mars 2024. L'événement proposera des débats et discussions, dont une émission sur "A qui profite le racisme ?" et une autre sur la citoyenneté en 2024, avec des invités spécialisés et des professionnels.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
RB ENTERTAINMENT	Initiation à l'écriture d'un scénario sous formes de diverses ateliers	306485	R	Culture	Planoise	Le projet de court-métrage comique, encadré par Rachid Bekhaled et Erik Simard, impliquera 18 collégiens de Planoise (Collège Voltaire) dans toutes les étapes de création : écriture, répétitions, tournage et technique. Pendant 5 mois, les jeunes participeront à des ateliers d'écriture et techniques (image, son, mise en scène) et bénéficieront de matériel professionnel pour réaliser un film de 25 minutes et un teaser de 3 minutes. Des sorties pédagogiques et des repérages encadrés sont prévus, notamment avec la police et un maître-chien.	NON	Projet ne répondant actuellement pas aux critères de l'appel à projet
REFLET SUR LE MONDE	reflet sur le monde	317323	R	Participation des habitants	Montrapon	L'association développe la solidarité locale à travers des projets communs et des activités variées comme la cuisine, la couture, et des sorties familiales. Elle favorise les échanges intergénérationnels et l'expression de la citoyenneté des habitants en organisant des événements et des moments de partage, tels que des cafés associatifs. Des actions de proximité sont menées pour maintenir le lien social et encourager le dialogue avec les jeunes sur les valeurs républicaines.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
RÉGIE DES QUARTIERS DE BESANÇON	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social de Besançon et mise au travail des publics en situation d'exclusion	317153	R	Emploi	Clairs Soleil Planoise	La Régie des quartiers porte un atelier chantier d'insertion visant à améliorer l'image des quartiers d'habitat social de Besançon à travers des travaux d'entretien et un centre de tri sélectif. Pour ce faire elle recrute des personnes éloignées de l'emploi en contrat d'insertion. Elle porte également un magasin de seconde main, contribuant à la revalorisation des matériaux et à la réduction des déchets. Plus de 100 personnes bénéficient chaque année d'un parcours d'insertion avec un accompagnement social pour une intégration durable.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
RÉSEAU CITOYENNETÉ DÉVELOPPEMENT - RECIDEV	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité	317952	R	Citoyenneté	Planoise	Récidev propose un "Parcours Citoyenneté et Laïcité" pour sensibiliser les associations aux valeurs citoyennes et à la laïcité. Le programme inclut des formations et des ateliers sur la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la laïcité. Il s'étend à plusieurs quartiers, offrant des ressources aux associations locales.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE BESANCON - CLAIRS SOLEILS (R.E.R.S.)	Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs Clairs Soleils	316893	R	Solidarité	Clairs Soleil	L'association favorise la mixité sociale en proposant des activités gratuites, des sorties culturelles et des événements communautaires. Les actions visent à développer l'estime de soi et renforcer les liens sociaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
REUSSITE EMPLOI	Cap vers l'emploi	316656	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	"Cap Vers l'Emploi" réunit chaque année 155 structures et 4000 visiteurs pour des offres d'emploi et des entretiens de sélection. Des ateliers préparatoires sont organisés pour les demandeurs d'emploi, notamment ceux des quartiers prioritaires pour favoriser leur retour à l'emploi durable.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Groupe solidarité emploi de Besançon Planoise	316658	R	Emploi	Planoise	Le comité informe sur l'emploi et la formation, et développe des actions pour les quartiers prioritaires. Il organise des rencontres et recherche des partenaires. Il anime des permanences emploi chaque lundi après-midi.	NON	Ville/GBM non sollicités
	Accompagnement individualisé dans les quartiers	316662	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Un accompagnement personnalisé aide les demandeurs d'emploi à trouver un emploi ou une formation via un suivi régulier, avec un référent unique. Il inclut la préparation aux entretiens, CV, et l'accès à un réseau d'employeurs. Un plan d'action est mis en place et suivi pour mesurer les progrès.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Les entreprises s'engagent avec les quartiers pour toutes les entreprises (LESE/PAQTE)	316664	R	Emploi	Planoise	La charte LESE/PAQTE, en validation, sera déployée par Réussite Emploi dans le Grand Besançon Métropole pour promouvoir l'inclusion professionnelle. L'objectif est d'augmenter les signataires en visitant les entreprises et en animant un réseau d'employeurs. Des événements seront organisés pour renforcer cette politique d'emploi inclusif.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Atelier de réparation mobilisation vers l'emploi	316734	R	Emploi	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Ce projet organise des rencontres entre demandeurs d'emploi et entreprises des secteurs en tension. Il propose des ateliers de préparation avant les salons de recrutement et anime des actions pour l'accompagnement des publics sur des événements spécifiques de recrutement Le projet soutient toutes les initiatives liées à l'emploi, dans le respect des valeurs d'égalité et de non-discrimination.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Job run	318796	R	Emploi	Battant Montrapon Planoise Hauts de Saint-Claude	Ce projet vise à organiser un événement emploi à Montrapon, permettant à 30 demandeurs d'emploi, principalement issus de quartiers prioritaires, de découvrir les entreprises et métiers locaux qui recrutent autour de la zone de TEMIS. L'action inclut des visites de secteurs d'activité variés (industrie, aide à la personne, bâtiment, animation) et intègre une sensibilisation à la mobilité via des parcours en bus, à pied ou à vélo. Les partenaires impliqués s'engagent à accompagner les participants et à assurer un suivi post-visite pour encourager les immersions en entreprise. Ce projet est porté collectivement par REUSSITE EMPLOI FRANCE COMTE, le Comité de Quartier Rosemont Saint ferjeux, France Travail, La Mission Locale et le Centre Pierre de Coubertin	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement pratique sportive de loisirs enfants adultes (Quartier des Hauts de Saint Claude Besançon)	317908	R	Sport	Hauts de saint-claude	Des animations de baby gym seront organisées chaque semaine à l'Espace de Vie Sociale de Saint Claude pour initier les enfants et leurs familles. Des événements seront proposés pour permettre aux familles de découvrir le Club et faciliter les inscriptions pour divers stages sportifs, y compris pour les enfants ayant des besoins particuliers. L'objectif est de favoriser la mixité sociale et l'accès à ces activités, avec la participation active des parents, notamment des mamans, durant les séances.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Développement de la pratique gymnique accessible à tous Planoise	317944	R	Sport	Planoise	L'objectif de cette action est de promouvoir la pratique de loisirs gymniques à Planoise, notamment au sein des accueils périscolaires, en partenariat avec diverses structures du quartier. Des créneaux d'initiation, des animations de baby gym et des activités accessibles à tous seront proposées, avec une aide financière pour les familles éloignées de la pratique. L'action vise à favoriser la mixité sociale, permettre l'accès au sport pour tous, et encourager la participation des familles aux événements du club.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
SOLIDARITE FEMMES	Dispositif de référence départementale violences conjugales	317504	N	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le dispositif de la Référente Violences Conjugales évalue, oriente et coordonne les interventions pour sécuriser les parcours des femmes victimes de violences conjugales. Elle accompagne les femmes dans leurs démarches, évalue les situations de danger et facilite l'accès aux services.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Projet "les êtres humaines" ; Action sociale et artistique portée par l'Association Rêver Tout Haut, à destination des femmes victimes de violences conjugales	317509	N	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le projet aide les femmes victimes de violences conjugales à travers des ateliers artistiques animés par l'association "Rêver tout haut", aboutissant à un spectacle basé sur leurs témoignages. Une tournée sera organisée fin 2025-2026 avec rémunération des participantes.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Action de soutien à la parentalité	317518	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	En 2025, des rencontres entre mères, des groupes de paroles et des ateliers mères/enfants seront organisés pour améliorer la communication et la parentalité. La psychologue animera également des groupes de médiation et de relaxation pour enfants.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Actions collectives d'accès à la culture, aux loisirs et aux techniques d'auto-défense, à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants	317521	R	Lutte contre les discriminations	Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Solidarité Femmes Besançon propose des activités culturelles et de bien-être pour aider les femmes victimes de violences à se reconstruire. Des ateliers variés et des sorties seront organisés, incluant des stages d'auto-défense féministe.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
SPORTING CLUB DES CLAIRS SOLEILS	Sporting Club Clairs Soleils	307429	N	Cadre de vie	Clairs Soleil	Une activité sportive est proposée chaque lundi de 8h30 à 10h00 à la MJC des Clairs Soleils. Elle permet aux habitants de se rencontrer et de pratiquer une activité physique.	NON	Ville/GBM non sollicités
SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football au quartier Planoise	319605	N	Sport	Planoise	Le projet vise à rendre le football accessible aux jeunes de Planoise et à leur transmettre des valeurs positives. Le club offre une formation sportive, ainsi que des opportunités pour devenir entraîneur ou arbitre. Il accompagne également les familles dans les démarches administratives et financières liées à l'inscription.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
SPORTING FUTSAL BESANCON-SFB	futsal pour toutes et tous	317351	R	Sport	Planoise	Le SFB offre aux jeunes de 6 à 18 ans, principalement issus des quartiers de Planoise, la possibilité de pratiquer le futsal avec des éducateurs diplômés. L'objectif est de favoriser l'accès à ce sport, de les accompagner vers la prise de licence fédérale à prix réduit et de promouvoir des valeurs éducatives, tout en luttant contre la mauvaise pratique du futsal. Des créneaux réguliers sont organisés, avec des opportunités de formation en arbitrage et en éducation sportive, ainsi qu'un tournoi inter-structures pour encourager la mixité sociale et géographique.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Futsal en pied d'immeuble	317400	R	Sport	Planoise	Depuis la disparition de certains clubs de football, le SFB reçoit de plus en plus de demandes pour pratiquer le futsal. Nous collaborons déjà avec plusieurs associations pour accueillir les jeunes et souhaitons animer régulièrement des pieds d'immeubles et organiser des stages pendant les vacances scolaires. L'objectif est de favoriser l'accès au futsal, animer les quartiers et permettre aux jeunes, en particulier ceux des quartiers prioritaires, de pratiquer une activité sportive.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ	Rendez-vous conte	317552	R	Culture	Planoise Battant Montrapon	"Rendez-vous conte" propose quatre concerts participatifs où les enfants, après des ateliers avec l'Orchestre, montent sur scène. Ces événements visent à faire découvrir la musique symphonique aux familles, en partenariat avec des maisons de quartier.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
TAMBOUR BATTANT	Vivre ensemble à Battant	316473	R	Participation des habitants	Battant	Vivre ensemble à Battant organise des activités régulières et ponctuelles dans le quartier dans et hors les murs, animées par des bénévoles. L'objectif est de favoriser la réappropriation des espaces par les habitants et de resserrer les liens sociaux.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
	Jardin partagé de Tambour Battant	316505	R	Participation des habitants	Battant	Le jardin est géré collectivement et respectueux de l'environnement. C'est un espace de jardinage, de rencontres et de convivialité. Les participants doivent adhérer à l'association et respecter une charte de fonctionnement.	NON	Financé dans le cadre d'un autre projet de l'association

Annexe 2 - Descriptif des projets AAP 2025.xlsx

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action	Retenu VILLE ou GBM	Commentaire
TINTERNET & CIE	Favoriser, au travers de la co-éducation, la réflexion et l'expression collective pour la compréhension du monde numérique et son impact dans le quotidien des familles du quartier de Clairs-Soleils	317653	R	Education	Clairs Soleil	Le projet de parentalité numérique sensibilise les parents aux risques des écrans et des réseaux sociaux. Il propose aussi des ateliers pour les animateurs du périscolaire et des parcours pédagogiques pour les élèves de CM1 et CM2. Des événements communautaires renforcent la co-éducation entre familles et écoles.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
UNION DEP DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	Stage de responsabilité parentale	319420	R	Tranquillité et sûreté publique	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise Battant	Le stage de responsabilité parentale vise à responsabiliser les parents sur leur mission éducative et à les soutenir dans un cadre légal, en répondant à des infractions telles que l'absentéisme scolaire, les violences légères sur mineurs, ou l'abandon familial. Ce dispositif, initié en 2016 par le Parquet de Besançon, se compose d'une journée collective animée par un travailleur social et un psychologue, suivie d'un bilan écrit envoyé au Parquet. L'objectif est de sensibiliser les parents à leurs responsabilités, les soutenir dans leur rôle éducatif et prévenir la récurrence des comportements problématiques.	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets
UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION LOGEMENT ET DU CADRE VIE DE BESANCON	Faciliter l'accès au droit pour les habitants des quartiers et les sensibiliser aux réductions possibles de leurs dépenses par des éco-gestes simples.	316231	R	Accès aux droits	Orchamps-Palente Clairs Soleil Montrapon Planoise	La CLCV soutient les habitants des quartiers prioritaires en leur offrant des conseils sur leurs droits de locataire et de consommateur, tout en les sensibilisant à la réduction des charges et à l'éco-citoyenneté. Elle organise des permanences d'information et des animations pédagogiques dans les quartiers pour aider les habitants à résoudre des litiges et à adopter des pratiques durables, comme le tri des déchets et la réduction du gaspillage alimentaire. En outre, l'association représente les locataires dans les commissions consultatives et nécessite un soutien financier pour poursuivre ses actions auprès des habitants.	NON	Projet non abouti et à examiner, le cas échéant, en programmation complémentaire
VESONTIO SPORTS VACANCES	Vis ton quartier	318011	R	Jeunesse	Hauts de saint-claude	Plusieurs actions prévues : Une journée de découverte parasportive pour les enfants bisontins (6-15 ans) le 30/04. Fête de quartier Saint-Claude le 27/08. Soirées gaming 12-25 ans (en lien avec CCUB, ASEP, ADDSEA, EVS)	OUI	Répond aux critères de l'appel à projets



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 27 mars 2025,

N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025,

N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Juste Ici, représentée par son Président, Yaël KOUZMINE dûment habilité, dont le siège social est situé 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon.

N° de Siret : 533304994 00023

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole 2024-2030 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014, circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains), et sur ses orientations stratégiques :

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- renforcer et articuler les actions de médiation ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements des institutions et des pratiques des habitants ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction

Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, sera reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, la structure Juste Ici, par son implication dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association Juste Ici.

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2025 - 2026 - 2027), porté par Juste Ici qui a déjà donné lieu à l'établissement des conventions annuelles entre 2018 et 2024 pour le projet d'origine à Planoise, Clairs Soleils ayant été intégré pour la première année en 2021.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et Juste Ici de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires. De plus, l'association Juste Ici, par son action, a choisi d'installer un lieu identifié par les habitants dans le quartier de Planoise, permettant de favoriser, notamment, le lien social.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement des projets « *Les ateliers Juste Ici à Planoise* » et « *Les ateliers Juste Ici à Clairs Soleils* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Juste Ici pour la réalisation de ces actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils.

Article 2 - Le projet

Les projets visent à améliorer le cadre de vie par l'accès à la culture, le développement du lien social et par la valorisation des initiatives locales. De façon plus spécifique, les actions ont ici pour objectifs de :

- ré-activer la capacité citoyenne, d'agir sur l'utilisation et l'aménagement des espaces communs du quartier,
- révéler le potentiel fédérateur des espaces publics à Planoise et à Clairs Soleils avec des leviers qui permettent d'aller vers une occupation collective de la place publique, en « valorisant le faire-ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'appuie sur la mise en place d'animations, d'ateliers mobiles de pratique artistique et de création graphique avec les acteurs du territoire (Maison de Quartier, MJC, association, groupe d'habitants,...), qui donneront lieu notamment à la réalisation de mobiliers urbains ou encore de différentes créations présentées lors d'évènements festifs (comme Bol Bol Bol à Planoise).

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation des subventions reçues ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...) ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer les projets dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de ses actions. La Ville, la CU-BGM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 - Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 - Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici la somme de 14 000 € pour l'année 2025 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise).

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, à Juste Ici la somme de 16 780 € pour l'année 2025 (6 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 780 € pour le projet de Planoise, ce projet ayant reçu une avance de subvention 2025 de 2 000 € votée au Bureau Communautaire du 24 octobre 2024) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

Les deux projets sont donc soutenus pour un montant total de 32 780 € en 2025 (10 000 € pour le projet de Clairs-Soleils et 22 780 € pour le projet de Planoise).

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2025.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention.

Article 7-1 : Le Comité Technique

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans les quartiers prioritaires, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet et en rendra compte au Comité de Pilotage. Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet.

Ce Comité technique de suivi se réunira au minimum deux fois par an :

- avant fin septembre pour réaliser une pré-évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions soutenues par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Juste Ici
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Yaël KOUZMINE

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



Ville de
Besançon



École
de musique

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 27 mars 2025,
N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

La structure Carrefour d'Animation et d'expressions Musicales (CAEM), représentée par son Président, Jean-Luc DONIER dûment habilité, dont le siège social est situé 13A Avenue d'Ile de France 25 000 Besançon.
N° de Siret : 389117425 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole 2024-2030 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014, circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains), et sur ses orientations stratégiques :

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- renforcer et articuler les actions de médiation ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements des institutions et des pratiques des habitants ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, a été reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, la structure CAEM, par son implication dans le quartier de Planoise, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à la structure CAEM.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et le CAEM de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

La subvention allouée dans le cadre de la présente convention doit à ce titre exclusivement être employée au financement du projet « *Idencité* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent le CAEM pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise (avec possibilité d'ouvrir sur les autres quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole).

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 stages, d'une semaine pendant les vacances (d'octobre, février et avril), d'initiation aux pratiques musicales et de danse, avec un apprentissage du jeu en groupe, la participation à la création, à la réalisation et à la mise en scène de concert. Des ateliers (d'écritures, musique) sont prévus et encadrés. La restitution des stages est prévue à la Rodia (juin).

Un accueil hebdomadaire est assuré par le CAEM tous les mardis de 17h à 18h30 de janvier à décembre, hors vacances solaires.

Cette action est à destination des jeunes de 12 à 17 ans des quartiers prioritaires de la ville de Besançon.

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non

- utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...) ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser au CAEM la somme de 4 500 € pour l'année 2025 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet.

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, au CAEM la somme de 4 500 € pour l'année 2025 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet pour l'année 2025.

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2025.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et

Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (Rodia, Bastion...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives)
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CAEM
Le Président,

Pour la Ville de
Besançon,
la Maire,

Pour la
Communauté
Urbaine du Grand
Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Jean-Luc DONIER

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



Ville de
Besançon



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 27 mars 2025,

N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025,

N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, représentée par sa Présidente Caroline BESSERO, dûment habilitée, dont le siège social est situé 2E rue du Barlot 25 000 Besançon.

N° de Siret : 432843670 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole 2024-2030 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014, circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains), et sur ses orientations stratégiques :

- faire système autour de l'éducation et de la parentalité ;
- renforcer et articuler les actions de médiation ;
- renforcer et partager une ambition de propreté et d'entretien des espaces publics et des immeubles ;
- porter collectivement les valeurs de l'hospitalité et de la solidarité ;
- mettre la transition écologique au cœur des investissements des institutions et des pratiques des habitants ;
- travailler les parcours d'insertion vers l'emploi ;
- renforcer la prévention et la tranquillité publique ;
- renforcer les réseaux, l'information et la communication entre habitants, associations et institutions.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires », entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction

Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, a été reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, l'association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, par son implication dans le quartier de Palente-Orchamps, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des 3 parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association Passe Muraille.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et l'association Passe Muraille de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

La subvention allouée dans le cadre de la présente convention doit à ce titre exclusivement être employée au financement du projet « *Du cirque pour tous* ».

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2025 – 2026 – 2027).

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Passe Muraille pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans les quartiers de Palente-Orchamps et de Clairs Soleils.

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 axes :

- faire le cirque à l'école : des ateliers « découverte des arts du cirque » pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles et un accompagnement pédagogique des enseignants, si nécessaire, pour que le projet s'élargisse à une réflexion et une découverte globale du monde circassien sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente ;
- organisation de 3 spectacles en juin et décembre 2025 accompagnés de médiation culturelle ;
- ateliers cirque en pieds d'immeuble dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été ».

Article 3 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;

- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...);
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de l'association ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à l'association Passe Muraille la somme de 3 250 € pour l'année 2025 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2025.

La CU-GBM s'engage à verser, à Passe Muraille la somme de 3 000 € pour l'année 2025, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2025.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

L'association signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec l'association, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (MJC Palente,...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par l'association et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Passe Muraille
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Caroline BESSERO

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Patrimoine Insertion - API 25, représentée par son Président, M. Denis DAUPHIN dûment habilité, dont le siège social est situé 62 rue de Trépillot 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

API 25 perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à API 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à API 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'API 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

API 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **8000 €** au titre de l'activité « **Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention,

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Association Patrimoine Insertion 25
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Denis DAUPHIN

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'ARIQ BTP, représentée par son directeur général, M. Jérôme MASSON, dûment habilitée, dont le siège social est situé Immeuble le CLOS DES DUCS 12 rue des grandes 21 121 AHUY

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'ARIQ BTP perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'ARIQ BTP pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

La structure a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'ARIQ BTP.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'ARIQ BTP, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 800 €** au titre de l'activité « **CROSS JOB AFEST** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'ARIQ BTP
Le Directeur Général,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jérôme MASSON

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Avenant à la convention 2023, 2024, 2025
Entre Grand Besançon Métropole et l'Association Roue de Secours

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Roue de Secours, représentée par son Président, M. Jean-Jacques BRETILLOT, dûment habilité, dont le siège social est 13 rue Krug, 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'association Roue de Secours perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à l'association Roue de Secours dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2025

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **29 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Bourse au permis sécurisé ; Garage Solidaire ; Location Solidaire ; Plateforme mobilité solidaire ; Co-voiturage Organisé**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **2 500 €** au titre de l'activité « **Bourse au permis sécurisé** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 500 €** au titre de l'activité « **Garage Solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 000 €** au titre de l'activité « **Location solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité « **Plateforme mobilité solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Covoiturage organisé** ».

Article 3 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature du présent avenant par les deux parties.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Roue de Secours
Le Président,

Jean-Jacques BRETILLOT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Avenant à la convention 2023, 2024, 2025 Entre Grand Besançon Métropole et l'Association Réussite Emploi Franche Comté

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté (REFC), représentée par son Président, M. Jean Charles THOULOZE, dûment habilité, dont le siège social est situé 12 Rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

REFC perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à REFC dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2025.

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **41 700 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Cette subvention en 2025 est ventilée comme suit : **Ateliers de préparation à l'emploi ; Cap Vers l'Emploi ; Accompagnement individualisé vers l'emploi ; Job Run Montrapon**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 000 €** au titre de l'activité « **Cap Vers l'Emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 750 €** au titre de l'activité « **Ateliers de préparation mobilisation vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **26 450 €** au titre de l'activité « **Accompagnement individualisé vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 500 €** au titre de l'activité « **Job Run Montrapon** ».

Article 3 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la date de la signature du présent avenant par les deux parties,.

Article 4 – Modalité d'exécution

Toutes les clauses de la convention citée dans le préambule s'appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Réussite Emploi Franche Comté
Le Président,

Jean Charles THOULOZE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

AVILI 25, représentée par son gérant M. Fabrice CONSOLARO, dûment habilité, dont le siège social est situé 1 Rue Auguste Jouchoux 25 000 BESANCON

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la SARL AVILI 25 et Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

La SARL AVILI 25 perçoit, pour son activité, une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par Grand Besançon Métropole à la SARL AVILI 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier du Grand Besançon Métropole, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la SARL AVILI 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'AVILI 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

AVILI 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **6 300€** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour AVILI 25
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Fabrice CONSOLARO

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Jean Eudes, représentée par son Président M. Claude BARTHOD-MALAT dûment habilité, dont le siège social est situé 101 rue de Vesoul 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'association Jean Eudes perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Jean Eudes, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Jean Eudes pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Jean Eudes.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Jean Eudes, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation du GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 14 300 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Cette subvention est ventilée comme suit : Atelier Chantier d'Insertion ; Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 9300 € au titre de l'activité «Atelier Chantier d'Insertion».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 5000 € au titre de l'activité «Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention,

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut

d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Jean Eudes
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Claude BARTHOD-MALAT

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

BGE Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé en 2001 un protocole national d'accord avec plusieurs réseaux d'appui à la création d'entreprises pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.

Après expérimentation, ce système a donné lieu à la mise en place de Services d'Amorçage de Projets (SAP), CitésLab à partir du 10 juillet 2005.

Au terme de ces années de fonctionnement GBM souhaite poursuivre son engagement aux côtés de BGE FC afin de soutenir les missions du service et de le renforcer.

Article 1 - Objet

Les parties souhaitent continuer leur soutien et définir leurs contributions à une intervention de proximité dans les quartiers prioritaires et les communes de GBM visant à développer le nombre des porteurs de projets de création, de reprise ou d'implantation d'entreprises ayant recours à l'accompagnement généraliste ou financier. Pour cela, les parties conviennent de se mobiliser par la mise en place d'un service d'émergence afin de permettre aux porteurs de projets issus des quartiers et des communes de GBM tels que définis à l'article 2 ou souhaitant s'y implanter d'accéder à une offre de services complète et de qualité.

Ce service d'émergence permettra de :

- déterminer les potentiels de projets en adéquation avec le territoire,
- contribuer à une plus grande lisibilité des dispositifs locaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprises,
- mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprise, et à participer à toute initiative dans le cadre de l'émergence,
- informer la population et les acteurs locaux des services proposés,
- assurer un service au public permettant de :
 - faire s'exprimer sans les censurer des idées de création d'entreprises,
 - aider les personnes à formuler leur idée,
 - les faire entrer dans une démarche de construction de projet,
 - les orienter ensuite vers les services adaptés à leur besoin,
 - assurer, en tant que de besoin, une fonction d'intermédiation entre les porteurs de projets et les personnes ou institutions ressources.

Article 2 - Périmètre d'intervention

L'action des deux CitésLab concerne les quartiers de la politique de la ville (QPV) à Besançon (Planoise, pour Cité Lab 1, Clairs Soleils, Brûlard, Montrapon, Battant, Saint Claude et Palente pour Cité Lab 2) ainsi que les communes de Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Engagements des parties

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement du Service d'Emergence.

3.1 - Engagements de BGE FC

BGE FC s'engage à :

- désigner en son sein deux personnes dédiées à ce service, dénommées «chef de projets émergence» (une personne pour chaque poste),
- fournir l'encadrement, la logistique, l'appui technique et méthodologique nécessaires à l'agent d'émergence dans le cadre de l'exercice de la mission et notamment les outils développés dans le réseau des Boutiques de Gestion,
- assurer la formation pour la réalisation des missions décrites à l'article 4,
- s'assurer du bon déroulement des missions du Service d'Emergence,
- contribuer à la professionnalisation des chefs de projets,
- s'assurer que l'agent d'émergence réalise un reporting d'activité et présente, à chaque réunion du comité de pilotage local, un tableau de bord issu de ce reporting, accompagné d'une note d'avancement,
- contribuer activement à toute démarche d'évaluation ou de capitalisation engagée par l'un des financeurs.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

3.2 - Engagements de GBM

GBM s'engage à :

- mettre à disposition des chefs de projets les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, ainsi qu'à la tenue des permanences et ateliers,
- assurer l'accès aux informations, statistiques, études, diagnostics dont elle dispose concernant les quartiers,
- appuyer la démarche des chefs de projets auprès des différents organismes intervenant sur chaque quartier,
- apporter un financement (voir article 6),
- informer les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprises de l'agglomération de la mission d'émergence confiée à BGE FC.

Article 4 - Missions des Cheffes de Projets (postes CitésLab 1 et 2)

- **Mission de sensibilisation - animation - détection** en lien avec le réseau de proximité en contribuant à une plus grande lisibilité du dispositif local d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises :
 - mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprises : ensemble les actions de promotion de l'entrepreneuriat sur les quartiers, essaimage et organisation du concours Talents des Cités, action en direction des publics scolarisés et étudiants,
 - détecter les personnes potentiellement créatrices d'entreprises.
- **Mission d'amorçage et orientation :**
 - travailler en individuel ou en collectif autour d'une envie, une idée ou un projet de création d'entreprises,
 - réaliser la mise en relation entre les porteurs de projets.
- **Mission de veille - diagnostic territorial :**
 - récolter et mettre à jour des informations sur le territoire d'intervention,
 - faire la veille, l'accompagnement et le suivi pour les TPE bénéficiaires du dispositif qui ne seraient pas accompagnées par un opérateur d'appui à la création.
- **Mission de maillage :**
 - créer des liens avec les acteurs du territoire pour que ceux-ci deviennent des

prescripteurs sur les actions du chef de projet et/ou des ressources pour les publics.

- **Mission de communication :**
 - élaborer des outils de communication et en assurer une diffusion la plus large possible,
 - informer la population et les acteurs locaux des services proposés (avec un accompagnement en amont et un suivi de création).
- **Mission de suivi et évaluation :**
 - veiller à la traçabilité des parcours des porteurs de projets,
 - mettre en œuvre des actions et des outils d'évaluation du dispositif.

Article 5 - Suivi - Evaluation

Des rencontres annuelles entre des représentants de GBM, BGE FC et BPI seront programmées à l'initiative de BGE et/BPI.

Ces rencontres se formaliseront au moins deux fois par an (Comités de Pilotage) et en tant que de besoin pour suivre l'avancement du projet. Des comités techniques (au moins deux par an) seront organisés pour suivre l'avancement des projets et seront programmés à l'initiative des parties prenantes de la présente convention.

Leur rôle est de :

- suivre la mise en œuvre de la mission et les résultats obtenus,
- valider le plan d'action de la période à venir,
- valider le budget annuel de la mission.

Un bilan sera établi chaque année pour chacun des postes.

Article 6 - Engagements financiers

6.1 - Evaluation du coût de la mission d'émergence

Le cout annuel de la mission est estimé à 177 030 € pour l'année 2025.

6.2 - Participation 2025 et modalités de versements

Le financement de cette mission sera assuré via une subvention à hauteur de 77 198 € de GBM conformément à la demande du porteur BGE FC ventilé comme suit :

- 42 144€ au titre de Cité Lab Besançon 1
- 35 054€ au titre de Cité Lab Grand Besançon

La collectivité se libérera des sommes dues en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de la BGE FC après signature de la présente convention par les deux parties.

Pour 2025 la participation de GBM s'effectue en deux versements :

- 61 758 euros (80%) à la date de la signature de la présente convention,
- Le solde soit 15 440 euros (20%), sur présentation du bilan de l'année.

Article 7 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 8 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 9- Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 11 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 12 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Boutique de Gestion de Franche-
Comté
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

La Boutique de Gestion de Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, M. Bernard BELORGEY, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment dans le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

La BGE FC mène des activités d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise, de conseil, de formation, de services aux entreprises, d'études et de gestion des pépinières.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 60 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association BGE FC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées à l'initiative et sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association BGE FC une subvention d'un montant de **20 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion ».

Cette subvention est ventilée comme suit : **Animation du Centre d'affaire des Fabriques ; Talents des Cités 2025 ; Boot Camp du Créateur ; Accélérateur Création Individuelle; Accélérateur Emergence**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « **Animation du Centre d'affaire des Fabriques** » pour l'année 2025. Il est précisé que BGE développera dans le cadre de sa mission les outils nécessaires, notamment numériques, pour mettre à disposition des entreprises et des créateurs les lieux d'accueil disponibles sur son territoire d'intervention. Une attention particulière sera portée sur les territoires proches des QPV et des zones péri-urbaines.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Talents des Cités 2025** » pour l'année 2025.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 000 €** au titre de l'activité « **Boot Camp du Créateur** » pour l'année 2025.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Accélérateur Création Individuelle** » pour l'année 2025.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Accélérateur Emergence** » pour l'année 2025.

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de

l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Boutique de Gestion de Franche-Comté
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Bernard BELORGEY

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

La SARL Blanchisserie Textile Services - BTS, représentée par son gérant M. Jean-Michel LAFORGE, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA La Planche 25770 FRANOIS.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

BTS BLANCHISSERIE perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à BTS BLANCHISSERIE, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à BTS BLANCHISSERIE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de BTS BLANCHISSERIE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

BTS BLANCHISSERIE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 800€** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la SARL Blanchisserie Textile Services
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean-Michel LAFORGE

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2025 relative au soutien financier de Grand Besançon métropole à l'association GARE BTT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association GARE BTT, représentée par son Président, M. Jean-Paul GAUME, dûment habilité, dont le siège social est situé 26 Rue de l'Eglise 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Le GARE BTT perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au GARE BTT, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au GARE BTT pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du GARE BTT.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le GARE BTT, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **18 912 €** au titre de l'activité « **Accès à l'emploi et développement économique** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention,.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association GARE BTT
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean-Paul GAUME

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2025 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire – Caisse Solidaire

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire – Caisse Solidaire, représentée par sa Présidente, Mme Anne-Paule ROBERT, dûment habilité, dont le siège social est situé 6, rue de la Madeleine, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

La Caisse Solidaire perçoit pour son activité générale, visant à favoriser l'insertion économique et sociale des publics les plus vulnérables qui n'ont pas accès au crédit dans le système bancaire classique, une aide au fonctionnement au titre de son activité de micro-crédit.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Caisse Solidaire pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **8 100 €** au titre de l'activité « **Lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Franc-Comtoise de
Financement Solidaire – Caisse Solidaire
La Présidente,

Anne-Paule ROBERT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

**Convention 2025 relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi
d'Insertion - CDEI**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025

Et :

L'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI, représentée par son Président, M. Jacques MONIOTTE, dûment habilité, dont le siège social est situé 1, rue Belleville Z.A. La Planche, 25770 Franois.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'association CDEI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux CDEI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien aux CDEI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive des CDEI.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Les CDEI, s'engagent par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **14 000€** au titre de l'activité « **Accompagnement vers mise en situation de travail** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Chantiers Départementaux
pour l'Emploi d'Insertion
Le Président,

Jacques MONIOTTE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
1^{ère} programmation de l'appel à projets 2025**

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'association Club Sauvegarde de Besançon**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Club Sauvegarde de Besançon, représentée par son Président, M. Cherif Fadel Toure, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 Rue Jacques Prévert 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin d'une part de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » et d'autre part de participer au financement des actions d'animation et d'animations socio-sportives mises en œuvre par l'association

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Le Club Sauvegarde de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient le Club Sauvegarde de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025 et pour la réalisation d'actions d'animation socio sportives

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du Club Sauvegarde de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le Club Sauvegarde de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant des subventions

GBM s'engage à verser :

- une subvention d'un montant de **11 000 €** au titre de l'activité «**Du Sport à l'Emploi** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »),
- une subvention d'un montant de **7500 €** pour son activité « **caravane des pieds d'immeubles** » (pour rappel une avance de subvention de 3000 € a été consentie à l'association fin 2024),
- une subvention d'un montant de **2000 €** pour son action « **les femmes d'abord** »
- une subvention d'un montant de **3000 €** pour son action « **combat de dignité** ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Club Sauvegarde de Besançon
Le Président,

Cherif Fadel TOURE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Centre Omnisports Pierre Croppet, représentée par son Président, M. Alain BARBERON, dûment habilité, dont le siège social se situe 11, route de Gray 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Le Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au COPC, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au COPC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du COPC.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le COPC, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM
- GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 212 €** au titre de l'activité « **Chantier d'insertion – le Pied à l'Etrier** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le Centre Omnisports Pierre Croppet
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Alain BARBERON

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Centre Omnisports Pierre Croppet, représentée par son Président, M. Alain BARBERON, dûment habilité, dont le siège social se situe 11, route de Gray 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Le Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au COPC, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au COPC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du COPC.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le COPC, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM
- GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 212 €** au titre de l'activité « **Chantier d'insertion – le Pied à l'Etrier** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le Centre Omnisports Pierre Croppet
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Alain BARBERON

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

Le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux (CQRSF), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1 avenue Ducat à Besançon, représentée par son Président, M. Denis POIGNANT, ci-après dénommée « Le Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux ou l'association »

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » ainsi qu'à la mise en place d'une action d'animation sociale destiné aux habitants du quartier fragile de l'Amitié

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Le CQRSF perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient au CQRSF dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2025

Article 2 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **45 390 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions déposé par le Comité de Quartier de Rosemont St Ferjeux déposé dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Cette subvention en 2025 est ventilée comme suit : **Coordination des permanences emploi ; Atelier Chantier d'Insertion ; Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base ; Atelier de lutte contre l'illectronisme; Animation Ateliers Mobilisation Emploi ; accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion ; Atelier bien être – Quartier Fragile Amitié**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **16 890 €** au titre de l'activité « **Coordination des permanences emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 000 €** au titre de l'activité « **Atelier Chantier d'Insertion** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 500 €** au titre de l'activité « **Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 500 €** au titre de l'activité « **Atelier de lutte contre l'illectronisme** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité « **Animation Ateliers Mobilisation vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **2 000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1.500 €** pour la mise en œuvre de l'action « **Atelier bien être – quartier fragile Amitié** »

Article 3 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 4 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 5 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 6 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 7 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 8 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 9 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour Le Comité de Quartier
Rosemont Saint- Ferjeux
Le Président,

Denis POIGNANT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ, représentée par son Président, M. Willy BOURGEOIS dûment habilité, dont le siège social est situé 27 rue de la République, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Le CRIJ de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient le CRIJ pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du CRIJ.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le CRIJ, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **6 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volets « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion » et « Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes ») pour l'année 2025.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Un job à la clef ! ; Un stage sur mesure**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « Un job à la clé ! ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « Un stage sur mesure ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CRIJ
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Willy BOURGEOIS

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

À la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs, représentée par son Président, M. Jean-Louis GENEST, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 Rue Violet, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

La ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs a créé en 2022 l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs (E2C). Ce nouveau service a pour mission de contribuer à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association pour le projet, est conditionné par le fait qu'une part significative (au moins 60 %) des bénéficiaires de l'action sera, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Engagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Article 3.1 – Les objectifs 2025

GBM fixe à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs des objectifs associés à un ou plusieurs indicateurs de suivi afin de mesurer l'efficacité de l'E2C au regard des attentes de Grand Besançon Métropole.

Ces indicateurs de suivi ont vocation à se transformer en indicateurs de performance. Un travail sera mené sur l'année 2025 avec les services de l'Etat et l'E2C dans cette optique.

Objectifs	Indicateur
Objectif 1 : Mobiliser les structures de formation présentes sur GBM	Nombre de jeunes orientés vers des dispositifs de formation type Région ou spécifiques
Objectif 2 : Accueillir des jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes repérés par l'E2C/ jeunes intégrés en parcours à l'E2C. (Mesure de la capacité d'aller vers)
Objectif 3 : Etablir un partenariat avec les entreprises du territoire	Nombre de périodes d'immersion réalisées dans des entreprises y celles signataires du PAQTE Et nombre de jeunes concernés.
Objectif 4 : Accompagner des Jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes accompagnés issus des QPV / nombre de Jeunes entrées à l'E2C.

Article 3.2 – Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **50 000 €** au titre de l'activité « **E2C du DOUBS** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Ligue de l'Enseignement Bourgogne
Franche Comté,
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean Louis GENEST

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
Convention 2025 relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'Ecole de Production de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'Ecole de production de Besançon, représentée par son Président, M. Damien TOURNIER, dûment habilité, dont le siège social est situé 4, rue Sophie Germain 25043 BESANÇON Cedex.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'Ecole de production de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à l'Ecole de production de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'Ecole de production de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'Ecole de production de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'Ecole de production, (notamment administration ou direction de l'Ecole de production, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **14 500 €** au titre de l'activité « **Formation de jeunes décrocheurs** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Ecole de production de Besançon,
Le Président,

Damien TOURNIER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'Association, FETE – Femmes Egalité Emploi (FETE) représentée par son Président, M. Cédric DIAMANTINO, dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 RUE JEAN RENOIR, 21000 DIJON

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

FETE perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient FETE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de FETE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

FETE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 000 €** au titre de l'activité «**FORUM POUR LA MIXITE DES FORMATIONS**» pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour FETE
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Cédric DIAMANTINO

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'Association INTERMED, représentée par sa Présidente, Mme Marion STREICHER, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon afin d'une part de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » et d'autre part de participer au financement d'une action d'animation et de sensibilisation au développement durable mise en œuvre par l'association au sein du QPV des Hauts de Saint Claude (Place aux choix solidaires et durables).

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

INTERMED perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à INTERMED et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à INTERMED :

- pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025
- pour la réalisation d'une action d'animation et de sensibilisation au développement durable mise en œuvre par l'association au sein du QPV des Hauts de Saint Claude (Place aux choix solidaires et durables).

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'INTERMED

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INTERMED, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association des subventions pour un montant total de 29 800 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans les dossiers déposés dans l'appel à projets 2025 du contrat de ville du Grand Besançon pour l'année

Cette subvention est ventilée comme suit : Accompagnement Vers et Dans l'Emploi - Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine - Place aux choix solidaires et durables :

- 22 000 € au titre de l'activité «Accompagnement Vers et Dans l'Emploi»
- 5800 € au titre de l'activité «Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine»
- 2000 € au titre de l'action Place aux choix solidaires et durables au sein du QPV des Hauts de Saint Claude.

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour INTERMED
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Marion STREICHER

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
- 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2025**

**Convention 2025 relative au soutien de Grand Besançon Métropole
à l'Association Julienne Javel**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Julienne Javel, représentée par son Président, M. Philippe MONRIBOT, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 Grande Rue, 25220 Chalezeule.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin :

1. de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'association Julienne Javel perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Julienne Javel et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

2. d'organiser une action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée dans les QPV de Planoise et d'Orchamps-Palente

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Julienne Javel :

1. pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025
2. pour l'organisation d'une action d'Auto-Réhabilitation accompagnée sur les quartiers de Planoise et d'Orchamps-Palente

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Julienne Javel.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Julienne Javel, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser :

- une subvention d'un montant de **10 500 €** au titre de l'activité « **Jardins de Cocagne** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »)
- une subvention d'un montant de **16.000 €** au titre de l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (Direction Contrat de Ville)

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation des subventions ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Concernant l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, l'association organisera annuellement un comité de pilotage auquel elle conviera chaque financeur.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Julienne Javel
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Philippe MONRIBOT

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association LIMPIO, représentée par sa gérante Mme Mathilde HUOT-MARCHAND, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 Grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

LIMPIO perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association LIMPIO et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association LIMPIO pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association LIMPIO.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

LIMPIO, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 500 €** au titre de l'activité « **Accompagner Vers et dans l'Emploi** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association LIMPIO
La Gérante,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Mathilde HUOT-MARCHAND

Anne VIGNOT

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'association Miroirs du Monde**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Miroirs du Monde, représentée par son Président, M. Surender VERMA, dûment habilité, dont le siège social est situé 13 Avenue Ile de France 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin d'une part de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » et d'autre part de participer au financement des actions d'animation socio culturelles mises en œuvre par l'association

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Miroirs du Monde perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à Miroirs du Monde pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025 et pour la réalisation d'actions d'animation socio culturelles mises en œuvre par l'association.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de Miroirs du Monde.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Miroirs du Monde s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association :

- une subvention d'un montant de **8 000 €** au titre de l'activité « **Construire son devenir** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville du Grand Besançon (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »),
- une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité « Café Associatif » (étant précisé qu'une avance de **4000 €** a été apporté fin 2024 à cette action, ce qui porte l'aide totale à **7000€**)
- une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité, « **Village du Monde** »

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Miroirs du Monde
Le Président,

Surender VERMA

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du bureau du 27 mars 2025,

Et :

La Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon représentée par son Président, M. Didier PAINEAU, dûment habilité, dont le siège social est situé 10 C rue Midol 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la Mission Locale et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour l'année 2025.

GBM apporte une contribution significative au financement de la Mission Locale en supportant des charges de différente nature.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à la structure, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Mission Locale pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de la structure

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité «**Accompagnement publics spécifiques Jeunes Sous-main de Justice**».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2025.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, la structure s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Mission Locale – Bassin d'emploi de
Besançon,
Le Président,

Didier PAINEAU

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Panorama Etudes Formations Conseils, représentée par son Président, M. Philippe CARRION, dûment habilité, dont le siège social est situé 3-7 rue Albert Marquet 75020 Paris.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'association Panorama Etudes Formations Conseils mène des activités visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre à GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association Panorama Etudes Formations Conseils pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association une subvention d'un montant total de **17 500 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025 (cf. paragraphe « Contexte Général »).

Cette subvention est ventilée comme suit : « **Cuisine Mode D'emploi(s)** » ; « **Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon** »

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « **Cuisine Mode D'emploi (s)** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 500 €** au titre de l'activité « **Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon** ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Panorama
Etudes Formations Conseils
Le Président,

Philippe CARRION

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Projets en Cimes, représentée par son Président, M. Thierry LEPERCQ, dûment habilité, dont le siège social est situé 31 Quai Saint Vincent LYON 01.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

Projets en Cimes perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association Projets en Cimes pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Projets en Cimes.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Projets en Cimes s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **2 300 €** au titre de l'activité «**SESSIONS DE REMOBILISATION VERS L'EMPLOI POUR DES JEUNES ADULTES SANS EMPLOI NI FORMATION**» pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévu à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Projets en Cimes
Le Président,

Thierry LEPERCQ

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association Régie des Quartiers, représentée par son Président, M. Bernard BEAUVAIS, dûment habilité, dont le siège social se situe 24 rue de Chalezeule 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

La Régie des Quartiers perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à la Régie des Quartiers, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à la Régie des Quartiers pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Régie des Quartiers.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Régie des Quartiers, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,

- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **53 000 €** au titre de l'activité « **Amélioration du Cadre de Vie dans les quartiers d'habitat social** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Régie des Quartiers
Le Président,

Bernard BEAUVAIS

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025

Et :

L'association TRI, représentée par son Président, M. Luc SCHIFFMANN, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA la Blanchotte 25440 QUINGEY.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2025.

L'association TRI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux TRI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association TRI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2025.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association TRI

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association TRI, s'engageant par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 188 €** au titre de l'activité « **Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés résidants dans les QPV à travers l'organisation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et d'une Entreprise Insertion (EI)** » pour l'année 2025, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association TRI
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Luc SCHIFFMANN

Anne VIGNOT

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'association ASEP Besançon**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,
Ci-après dénommée GBM

Et :

L'association ASEP Besançon, représentée par sa Présidente, Mme Patricia FLEURY, dûment habilitée, dont le siège social est situé 22 rue Résal 25000 Besançon
Ci-après dénommée, l'association

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte :

- de la convention cadre 2025-2029 passée entre l'association, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon,
- de l'appel à projet 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation de projets et d'actions d'animations sociales et socio culturelles qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif des projets financés et décrits dans le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'action «Hop ! Besançon danse »
- une subvention d'un montant de 6300 € au titre de l'action «Création et animation d'un terrain d'aventure et d'animations en pieds d'immeubles au cœur de la cité Viotte »

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association

La Présidente,

Patricia FLEURY

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,

Et :

L'association MJC des Clairs Soleils, représentée par sa Présidente, Mme Leila HANNOUNI, dûment habilitée, dont le siège social est situé 67 rue de Chalezeule 25000 Besançon

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte de l'appel à projet 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation de projets et d'actions d'animations sociales et socio culturelles qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon et qui sont principalement destinés aux habitants du quartier prioritaire des Clairs Soleils et du quartier fragile des Vareilles

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif des projets financés et décrits dans le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,

- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'action «Raid aventure des Clairs Soleils»
- une subvention d'un montant de 1500 € au titre de l'action « animations en pied d'immeubles »
- une subvention d'un montant de 1500 € au titre de l'action « Espace de Vie Sociale et d'Animation des Vareilles »
- une subvention d'un montant de 1000 € au titre de l'activité «Fracture numérique – Roulotte connectée »
- une subvention d'un montant de 1500 € au titre de l'action «Café solidaire»
- une subvention d'un montant de 1000 € au titre de l'action «Les printemps des Clairs Soleils»
- une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'action «Collectif familles et parentalités»
- une subvention d'un montant de 3000 € au titre de l'action «Club Multisports»

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association

La Présidente,

Leila HANNOUNI

Pour Grand Besançon Métropole,

La Présidente,

Anne VIGNOT

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'association MJC Palente Orchamps**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 27 mars 2025,
Ci-après dénommée GBM

Et :

L'association Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Social de Palente Orchamps, représentée par son Président, M. Jean-Louis PHARIZAT, dûment habilité, dont le siège social est situé 24 rue des Roses 25000 Besançon
Ci-après dénommée l'Association

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte :

- de la convention cadre 2025-2029 passée entre l'association, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS de Basançon,
- de l'appel à projet 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation de projets et d'actions d'animations sociales et socio culturelles qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville du Grand Besançon et qui sont principalement destinés aux habitants du quartier prioritaire de Orchamps-Palente

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2025.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif des projets financés et décrits dans le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,

- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 1000 € au titre de l'action « Accueillir les nouveaux habitants du quartier »
- une subvention d'un montant de 2500 € au titre de l'action « Animations en pied d'immeubles »
- une subvention d'un montant de 2000 € au titre de l'action « Espaces jeunes »
- une subvention d'un montant de 2500 € au titre de l'activité, « Un espace de médiation sociale et écologique »
- une subvention d'un montant de 1000 € au titre de l'action « Accès aux droits »
- une subvention d'un montant de 1500 € au titre de l'action « Loisirs en famille »
- une subvention d'un montant de 2500 € au titre de l'action « La parade des grosses bestioles »
- une subvention d'un montant de 18.000 € au titre de l'action « Ateliers socio linguistiques »

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2025

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association

Le Président,

Jean-Louis PHARIZAT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT